

Université Badji Mokhtar Annaba.
Badji Mokhtar University Annaba.
Faculté de sciences de la Terre.
Département d'Aménagement.



جامعة باجي مختار عنابة

Mémoire Présenté en vue de l'obtention du diplôme de Magister.

En aménagement urbain.

THEME.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECOTOURISTIQUE

AU PARC NATIONAL D'EL KALA.

Présenté par : Mr. AKROUM EL HADI.

Membres de Jury.

Président : Djamel Eddine Guessoum.
UBMA.

Maitre de conférences (A).

Rapporteur : Mouloud Aiche.
UBMA.

Maitre de conférences (A).

Examineur : Khaled Brahamia.
UBMA.

Maitre de conférences (A).

Examineur : Abdelhak Acidi.
UBMA.

Maitre de conférences (A).

Année : 2013/2014.

Résumé.

Le tourisme est une des industries qui a connu la plus forte progression au cours des dernières décennies. Mais si elle a des impacts économiques bénéfiques sur les régions visitées, cette croissance augmente indéniablement le risque d'effets nuisibles sur les écosystèmes. Ces derniers se retrouvent fragilisés par l'intérêt grandissant des touristes pour les régions relativement inexploitées, aux cultures différentes et aux ressources naturelles uniques.

Le Parc national d'El Kala regroupe plusieurs écosystèmes et dispose d'une diversité de paysage et de milieux naturels constituant une composante majeure des produits touristiques basés sur la nature et malgré tous ces attraits touristiques il reste loin d'être remarquablement distingué ou d'une renommée attirant des flux importants de touristes internationaux.

Il n'est toutefois suffisamment valorisé ni épargné des différentes menaces sur son milieu naturel et sa biodiversité qui ont fait qu'il soit classé aire protégée. Diverses possibilités de mise en valeur pour les loisirs et le tourisme vert ou d'écotourisme sont encore ignorées.

L'objectif est d'essayer d'intégrer le PNEK dans le système touristique tout en assurant sa fonction première qui est de protéger la nature. Cette réflexion nécessite donc de s'interroger sur les potentialités et l'état des lieux du tourisme dans ce dernier et d'analyser les contraintes que rencontrent le développement d'un écotourisme au parc national. C'est dans ce contexte que s'inscrit notre thèse.

Abstract.

Tourism nowadays knows a big progression in those few years but if it had good economical impact, it has risks on ecosystems and environmental.

El Kala national park, which is characterised by the presence of a variety of ecosystems offering an invaluable natural luxury as well as an exceptional landscape and heritage, led to its classification as a biosphere reserve by UNESCO. It is, however, subject to several sources of degradation destroying its image, despite a public conservation effort.

The survey has shown that the degradation as well as an incoherence between the different management services, a lack of adequate human and financial resources of the park, unaware of the specificity of the instrument PNEK planning and strong domestication of this one.

The survey also showed that the majority of questioned people ignored the status of PNEK

As a protected area. However, it strongly proved their attachment to the park and its landscape.

Keywords : National park, protected area, sustainable tourism, ecotourism.

Sommaire.

Titres	Pages
Introduction Générale.	1
Problématique	3
Hypothèses	3
Objectifs	4
Méthodologie	4
Techniques utilisées.	5
Structure de recherche.	5
Partie I.	6
Chap. I. Généralités sur le tourisme.	6
Introduction	6
Chap. I. Généralités sur le tourisme.	6
Définition.	6
Historique	6
3.Économie et statistiques.	7
4. Recettes du tourisme international.	8
5. Le tourisme mondial .	9
a)-le Bassin méditerranéen	10
b)-la croissance touristique en Afrique du Nord.	10
5.1. l'étude du marché Algérie.	11
6. Les investissements dans le tourisme mondial.	11
7. L'emploi	12
8. Types de tourisme.	13
9. les effets néfastes du tourisme de masse.	14
a)-l'impact économique	15
b)-l'impact écologique.	15
c)-l'impact socioculturel.	15
Conclusion	16
Chap. II. Le Développement Durable.	17
II.1. définition du développement durable.	18
II.2. Apparition du concept.	19
II.2.1.Le premier sommet de la terre.	19
II.2.2. Le deuxième sommet de la terre.	19
II.2.3. Le troisième sommet de la terre.	19
II.3. Tourisme Durable.	20
II.3.1 Définition.	21
II.3.2. Objectifs du tourisme durable.	22
II.4.l'écotourisme.	23

II.4.1. Définition de l'écotourisme.	23
Chap. III. Tourisme en Algérie.	25
III.1.1.Le premier plan quadriennal 1970-73.	25
III.1.2.Le deuxième plan quadriennal (1974-1977).	26
III.1.3. Le premier Plan Quinquénnal 1980-1984).	26
III.1.4.Le deuxième Plan Quinquénnal (1985-1989).	26
III.1.5. Schéma Directeur d'Aménagement touristique.	27
III.2. L'Algérie, Destination Touristique Mondiale.	28
III.2.1.Géographie diversifiée.	28
III.2.2. Climat favorable.	28
III.3.diversité des formes de tourisme.	29
III.4. Perspectives de développement du tourisme algérien.	29
III.5. la protection des écosystèmes.	31
Partie II. L'Ecotourisme dans Le Parc National d'El-Kala.	33
Chap. I. géographie du PNEK	33
I.1.Situation Géographique du Parc National D'El- Kala.	33
I.2.Cadre législatif national.	33
I.3.Les secteurs de gestion et objectifs du PNEK.	34
I.4.Le foncier du PNEK.	36
I.4.1.Les terres privées.	36
I.4.2. Les terres relevant des EAC, EAI.	36
I.4.3. Les terre ex-communales.	37
I.5.Le Zonage.	37
I.5.1.Zone de Réserve intégrale.	38
I.5.2.Zone Primitive.	38
I.5.3.Zone à faible croissance.	38
I.5.4. Zone Tampon.	39
I.5.5.Zone Périphérique.	39
Chap. II. Statistiques et d'émographie du PNEK.	42
II .1.La Population.	42
II.1.1.Densité de la population.	42
II.1.2.Répartition de la population par la commune zone d'habitation.	42
II.1.3. Population active.	43
II.1.4.Le Chômage.	44
II.1.5. L'emploi dans le secteur du tourisme.	45
II.2. L'Aménagement touristique et ZEST.	46
II.2.1. Définition de la ZEST.	46
II.2.2. Les ZET du PNEK.	46
II.2.2.1. La ZEST Messida.	48
II.2.2.2.La ZEST Cap Rosa.	48
II.3.L'Aménagement des ZEST possibilité pour résorber le chômage.	48
II.4. Le Tourisme Créateur D'Emploi au PNEK.	50
Chap. III. Potentiel touristique riche et varié.	51

III .1.Le Relief.	51
III .1.1.Les Plaines.	51
III .1.2.Les dunes .	51
III .1.3.Les basses collines.	52
III .1.4.Les hautes collines.	52
III.1.5. Les Montagnes.	52
III.2. l'hydrographie.	53
III 2.1. les oueds .	53
III.2.2. les sources.	54
III.3.Le paysage lacustre.	56
III.3.1.La lagune mellah.	56
III.3.2. Le lac Oubeira.	56
III.3.3.Le lac Tonga.	56
III.3.4.Marais de la Mekhada.	56
III.3.5.Tourbière du lac noir.	57
III.3.6.Lac bleu.	57
III.4.Paysages Forestiers.	59
III.4.1. Les forêts d'altitude.	59
III.4.2. Les forêts de plaines et de collines basses.	60
III.4.3.Subéraies de plaine.	60
III.4. 4.2.2. Les Matorrals arborés.	61
III.4.2.3. Les ripisylves et aulnaies.	61
III.4.2.4.Les Ripisylves.	61
III.4.2.5.Les Aulnaies.	62
III.4.2.6.Les pineraies.	62
III.4.2.7. Les maquis non arborés.	62
III.4.2.8. Les bocages.	62
III.4.2.9. Les milieux ouverts herbacés.	63
Ch. IV. Le Climat.	65
IV.1. Les Précipitations.	65
IV.1.1.Les précipitations moyennes annuelles.	65
IV.1.2.Les précipitations moyennes mensuelles.	65
IV.2.La Température.	66
IV.2.1.Le Siroco.	66
IV.3.Les Vents.	66
IV .4.L'Humidité.	67
IV .5. Le tourisme balnéaire.	69
IV .6.Hébergement.	69
IV.6.1. Hôtels	69
IV.6.2.Fréquentation hôtelière.	72
IV.7.Les Plages.	72
IV.7.1.Plages de cap rosa.	72
IV.7.2.calle prisonnière.	72
IV.7.3.Baie de Cap-lione.	73

IV.7.4. Baie du grand cannier.	73
IV.7.5. plages de la vieille calle.	73
IV.7.6. plages de la Messida.	73
IV.7.7. Port de plaisance.	75
IV.8. Camping et Auberges.	76
IV.9. Aires de détente.	77
IV.10. Sites d'intérêts visuels.	77
IV .10.1. Site CAP ROSA.	77
IV .10.2. Site Lac Oubeira.	77
IV.10. 3. Site Lac Tonga.	77
IV.10. 4. Site Lac Mellah.	78
IV.10.5. Site Les Deux Lacs.	78
IV.10. 6. Site Kef Dzair.	78
IV.10.7. Site Kef Rokaba.	78
IV.10. 8. Site Koudiet El- Amria.	78
IV.10. 9. Site Djebel Koursi.	78
IV.10.10. Site Gantra Hamra.	79
IV.10.11. Site La Messida.	79
IV .11. Maisons forestières.	79
IV.12. Miradors.	79
a)- mirador du lac oubeira.	79
b)- mirador du lac mellah.	79
IV.13. Observatoires.	80
IV.14.. Arboretum.	80
IV.15. Parc Animalier.	80
IV.16. Circuits touristiques.	80
1)- Circuit touristique chemin des oiseaux.	80
2)- Circuit touristique de Haddada.	80
Chap. V. La Flore et La Faune.	81
V. 1. La flore.	81
V.1.1. Le chêne-liège.	81
V.1.2. Le chêne zen.	81
V.1.3. Le pin maritime.	82
V. 2. La Faune.	83
V .2.1. Les Mammifères.	83
V .2.2. Les Oiseaux.	84
V .3. Les poissons.	84
V 3.1. Poissons d'eaux douces.	84
V 3.2. Espèces marines.	84
V.4. Le Potentiel Culturel et Historique.	85
V.4.1. Bastions.	85
V.4.2. les Palais.	86
V.4.3. Monuments archéologiques.	87
V.5. Equipements d'Accompagnement.	91

V.5.1. Réseau Routier.	92
Partie.III. Vulnérabilité du Milieu.	93
Chap. I. facteurs de vulnérabilité.	93
I.1. Les facteurs naturels.	93
I.1. 1. Les incendies.	93
I.1.2. Les ravageurs.	94
I.2.facteurs humains.	94
I.2.1. les Défrichements.	94
I.2.2. Surpâturage.	95
I.2.3. cultures consommatrices d'eaux.	97
I.2.4. La pêche.	97
I.2. 5. L'exploitation forestière.	98
I.2.6. l'extraction de sable.	98
I.2.7. Le braconnage.	98
I.2.8.Les reboisements des espèces exotiques.	98
I.2.9. Pollutions et décharges publiques.	98
I.2.10. urbanisation anarchique.	99
I.2.11.les infrastructures de base.	100
I.2.12.la pression démographique.	101
I.2.13. tourisme de balnéaire.	102
Chap. II. Problématique d'une gestion durable	103
II.1. moyens financiers.	103
II.2. Moyens humains.	104
II.3. Différents acteurs impliqués dans la gestion du Parc.	106
II.4. Gestion spatiale.	106
II.5. Instruments D'urbanisme.	106
Chap.III. Perspectives de développement éco touristique au PNEK.	108
III.1. Les axes de développement de l'écotourisme.	108
III.2. Proposition de Mesure à prendre pour un tourisme durable.	109
III.2.1. Aménagement touristique durable des ZET.	110
III .2.2.Traitement des déchets solides.	110
III.2.3.Réalisation des stations d'épuration des eaux usées.	110
III.2.4.Suivi d'évolution périodique des concessions des plages .	110
III.3.Les Outils.	110
III.4.Gestion d'un territoire vaste.	112
III.5. La communication et la promotion.	113
III.6.La formation professionnelle.	113
III.7. L'animation.	113
III.8. La gastronomie.	113
III.9. L'organisation de festivals culturels.	114
III .10.La gestion des déchets.	114
Chap. IV. diversification des formes de tourisme.	115
IV.1. Le tourisme balnéaire.	115

IV.2. Ballade en mer.	115
IV.3.Port de plaisance.	115
IV.4.Tourisme urbain.	116
IV.5. Tourisme de thermalisme.	116
IV.6. Tourisme de randonnées.	116
IV.7. Tourisme écologique.	117
IV. 8. Tourisme scientifique.	117
IV.9.Tourisme de découvertes et de détente.	117
IV.10.Tourisme culturel.	117
Conclusion Générale.	118

Introduction Générale.

Le tourisme est une activité ancienne, qui a pris au 20^{ème} siècle une dimension planétaire, Il constitue désormais un secteur économique fondamental dans de nombreux pays développés comme dans des pays en développement, qui en font un facteur essentiel de leur développement.

d'après l'O.M.T. les voyages internationaux se situent à la troisième place dans le classement des grands secteurs du commerce mondial. le chiffre d'affaires du tourisme n'est précédé que par ceux des industries de pétrole et de l'automobile. Mais aujourd'hui le tourisme représente la première industrie de service dans le monde.

Le tourisme joue un rôle capital en tant que secteur moteur de développement économique et social des pays. C'est une source principale pour la création d'emplois Non seulement dans l'industrie touristique elle-même mais aussi, par les effets d'entraînement, sur d'autres secteurs.

l'impact économique du tourisme est également considérable puisqu'il est à l'origine de la croissance de l'investissement en infrastructures et qu'il constitue une source de devises d'une grande importance.

De même, à cause de sa nature diversifiée, le tourisme touche pratiquement tous les domaines de l'activité économique, il exerce une grande influence sur les autres secteurs tels que : l'agriculture, la construction, l'artisanat, le commerce et surtout les services et transport.

le secteur touristique est le principal consommateur des produits de l'artisanat local, rural et urbain ainsi que pour le mobilier et l'équipement de base. L'effet de tourisme ne s'arrête pas ici, mais aussi, il touche la société. car il est un moyen de communication et d'échange culturel entre les peuples surtout dans les pays de séjour plus spécialement dans le tourisme de masse.

la route et l'avion reliaient rapidement le rail, instrument privilégié de la diffusion du tourisme durant le 19^{ème} siècle et la première moitié du 20^{ème} siècle.

Ces facteurs ont facilité l'accès au tourisme à toutes les catégories sociales. Ce qui traduit la transition d'un tourisme d'élite à un tourisme de masse.

cette forme de tourisme est concentrée sur le littoral. La majorité des touristes cherche le repos et le soleil. elle reposait sur le concept de la pensée unique qui a donné naissance à ce que l'on appelle le modèle des 4 S (Sun, Sea, Sexe, Sand). Ce produit reflète la volonté de passivité des touristes.

selon l'O.M.T, le marché mondial est passé de 160 à 341 millions de touristes internationaux de 1970 à 1986, soit un accroissement de 113 % en 15 ans, une croissance annuelle moyenne de 4,88 %. et comme le montrent les statistiques, le tourisme est une des industries qui a connu la plus forte progression au cours des dernières décennies. mais si elle a des impacts économiques bénéfiques sur les régions visitées, cette croissance augmente indéniablement le risque d'effets nuisibles sur les écosystèmes.

ces derniers se retrouvent fragilisés par l'intérêt grandissant des touristes pour les régions relativement inexploitées, aux cultures différentes et aux ressources naturelles uniques. la prise en compte de l'ensemble des conséquences préjudiciables au milieu naturel liées à la croissance des activités touristiques ne s'est faite que récemment.

un site touristique repose sur ses dotations naturelles et culturelles. Son exploitation sans limite et sans respect entraîne un épuisement, Par conséquent, les limites de ce type de pratiques touristiques, exclusivement orientées par la rentabilité économique, sont aujourd'hui, identifiées.

Le tourisme peut avoir pour résultat un transfert d'argent des régions plus riches vers des régions plus pauvres, entraînant de ce fait, une amélioration de la qualité de vie. Il peut aussi ralentir le rythme de l'exode rural et soutenir indirectement l'agriculture dans les régions périphériques, en favorisant par exemple, l'utilisation de matières premières et des produits locaux.

- Problématique.

Le Parc national d'El Kala regroupe plusieurs écosystèmes et dispose d'une diversité de paysage et de milieux naturels constituant une composante majeure des produits touristiques basés sur la nature, et malgré tous ces attraits touristiques, il reste loin d'être remarquablement distingué ou d'une renommée attirant des flux importants de touristes internationaux. Il sert d'autres objectifs de préservation de l'environnement et de la biodiversité ainsi que des besoins récréatifs et de divertissement de la population nationale.

Il n'est toutefois suffisamment valorisé ni épargné des différentes menaces sur son milieu naturel et sa biodiversité qui ont fait qu'il soit classé aire protégée. Diverses possibilités de mise en valeur pour les loisirs et le tourisme vert sont encore ignorées.

Notre objectif est d'essayer d'intégrer le PNEK dans le système touristique tout en assurant sa fonction première qui est de protéger la nature. Cette réflexion nécessite donc de s'interroger sur les potentialités et l'état des lieux du tourisme dans ce dernier et d'analyser les contraintes que rencontre le développement d'un écotourisme au parc national.

C'est dans ce contexte que s'inscrit notre thèse qui consiste à poser les questions suivantes :

- le tourisme de masse présente-t-il des menaces sur le parc national ?
- quel type de tourisme adapté à une aire protégée ?
- Quels sont les freins qui expliquent la mauvaise mise en valeur de ce territoire fragile mais à fortes potentialités touristiques ?

- Hypothèses.

- le territoire possède un potentiel riche mais peu valorisé !
- manque de moyens financiers et humains en rapport avec la grande superficie du parc.
- insuffisance des instruments d'urbanisme.

Principe de durabilité non pris en considération lors de l'élaboration de ces instruments ce qui minimise leur valeur, lois non appliquées par négligence ou ignorance, pas de contrôle ou de suivi.

- chevauchements des prérogatives des acteurs publics.

manque de coordination entre les acteurs impliqués dans la gestion du parc.

- Population locale non prise en compte dans les projets de développement durable.

elle est ignorante des qualités spécifiques du parc non sensibilisée ni associée dans les Projets de développement local.

- Objectifs.

À travers ce mémoire nous allons essayer de mettre la lumière sur les raisons pour lesquelles un tourisme durable au sein du parc est non développé, et que ce dernier reste loin d'être remarquablement distingué, en dépit de ces attraits touristiques qui peuvent le rendre une destination touristique par excellence.

- Méthodologie.

Suite à cet état des lieux, il est alors possible de réaliser un diagnostic du territoire qui interprétera en termes de développement les observations faites lors de la phase précédente.

les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités du territoire seront identifiées notamment pour connaître les seuils de vulnérabilité des milieux et des populations afin de limiter les impacts, ce diagnostic sera centré sur le tourisme mais prendra également en compte les interrelations avec les autres secteurs.

notre préoccupation majeure consiste à préconiser l'élaboration, la création et l'aménagement d'infrastructures, d'outils et de produits touristiques répondants à des principes de précaution, de compensation et de conservation pour réduire les effets néfastes induits par le développement touristique.

- Techniques utilisées.

l'observation, photos, images satellitaires, documents cartographiques, textes et réglementation, décrets, entretiens avec les différents acteurs impliqués dans la gestion du parc (PNEK, APC, Directions : de l'environnement, du tourisme, de l'urbanisme et construction et les investisseurs privés).

- Structure de la recherche.

le travail que nous nous proposons de réaliser et qui s'intitule :
« Perspectives de développement écotouristique au Parc National d'El Kala » s'inscrit dans cette logique et se fixe pour principal objectif la conciliation entre l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, culturelles et leur protection contre les atteintes qui pourront leur être portées par un tourisme de masse.

Notre travail est structuré en trois parties :

- la première Partie.

mettre en évidence la contradiction des effets du tourisme de masse, en soulignant fortement ses impacts sur les sites touristiques. L'épuisement du modèle de tourisme de masse conduit à rechercher les modalités et les objectifs d'un tourisme durable.

- la Seconde Partie.

On explore les différents courants mettant en évidence les finalités du développement durable.

- la troisième Partie.

illustre parfaitement la problématique de la thèse dans le sens où le PNEK regroupe à la fois, un patrimoine naturel et culturel riche, singulier et fragile et vulnérable qui doit être exploité et préservé à la fois, par un écotourisme.

- Mots clés : parc national, écotourisme, espace protégé, développement durable.

- Partie I.

- Chap.I. Généralités sur le tourisme.

- Introduction¹.

Le tourisme est le fait de voyager dans un lieu autre que celui où l'on vit habituellement, ce qui peut impliquer la consommation d'une nuitée auprès d'un hôtelier et éventuellement la réservation de titre de transport.

Initialement uniquement rattaché aux loisirs et à la santé, le tourisme englobe désormais également l'ensemble des activités économiques auxquelles la personne fait appel lors d'un déplacement inhabituel (transports, hôtels, restaurants, bars, etc.).

Le touriste s'intéresse généralement à la culture ou aux paysages qu'il visite. cette pratique a été longtemps l'apanage de gens fortunés qui pouvaient se permettre de voyager, pour voir des constructions remarquables, des œuvres d'art ou goûter d'autres cuisines.

1. Définition.

D'après l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) :

« le tourisme est un déplacement hors de son lieu de résidence habituel pour plus de 24 heures mais moins de 4 mois, dans un but de loisirs, un but professionnel (tourisme d'affaires) ou un but sanitaire (tourisme de santé).

2. Historique.

Les termes « tourisme » et « touriste » furent utilisés officiellement pour la première fois par la Société des Nations unies pour dénommer les gens qui voyageaient à l'étranger pour des périodes de plus de 24 heures. Mais l'industrie du tourisme est bien plus ancienne que cela.

le terme² de « tour » devint populaire en grande bretagne au 19 siècle quand le « Grand Tour of Europe » devint une part de l'éducation des jeunes et riches gentilshommes

¹ <http://fr.wikipédia.org/wiki/Tourisme>.

² <http://fr.wikipédia.org/wiki/Tourisme>.

britanniques. Pour parachever leur éducation et fuir le mauvais temps de leur île natale, nombre de jeunes gens allaient partout en Europe, mais surtout en des lieux d'intérêt culturel et esthétique comme Rome, la Toscane ou les Alpes, et les capitales européennes.

les aristocrates britanniques du 19 siècle raffolaient particulièrement du « Grand Tour », profitant de l'occasion pour découvrir les richesses artistiques et archéologiques de l'Italie en particulier, et accumuler des trésors artistiques de toute l'Europe. Le tourisme de cette époque était fondamentalement élitiste, voyage d'agrément et de formation qui permettait de rencontrer ses homologues dans toute l'Europe.

le début de l'industrialisation du tourisme fut une invention britannique au 19 siècle, avec notamment la création de la première agence de voyage par Thomas Cook. Cela répondait aux besoins croissants de déplacement, pour toutes sortes de motifs, des Britanniques dont le pays fut le premier pays européen à s'industrialiser.

3.Économie et statistiques.³

En 2010, il y a eu 940 millions d'arrivées de touristes internationaux, ce qui constitue une augmentation de 6.6 % par rapport à 2009.

ces chiffres comprennent non seulement les touristes qui ont pour destination le pays concerné mais également ceux pour qui ce pays est une voie de transit dans lequel ils passent une nuit. Il est à noter qu'en 2010, la Chine a surpassé l'Espagne pour devenir le troisième pays le plus visité.

³. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Tourisme>.

Tab N°.1. Pays les plus visités par arrivées de touristes internationaux. (Année 2010).

Rang	Pays	Région	Arrivées de touristes internationaux (2010)	Variation 2009
1	France	Europe	76.8 millions	=
2	États-Unis	Amérique du Nord	59.7 millions	+8.7%
3	Chine	Asie	55.7 millions	+9.4%
4	Espagne	Europe	52.7 millions	+1.0%
5	Italie	Europe	43.6 millions	+0.9%
6	Royaume-Uni	Europe	28.1 millions	-0.2%
7	Turquie	Europe	27.0 millions	+5.9%
8	Allemagne	Europe	26.9 millions	+10.9%
9	Malaisie	Asie	24.6 millions	+3.9%
10	Mexique	Amérique du Nord	22.4 millions	+4.4%

Source : <http://fr.wikipédia.org/wiki/Tourisme>.

4. Recettes du tourisme international.

Les recettes du tourisme international ont augmenté en 2010 pour atteindre 919 milliards de dollars (693 milliards d'euros), c'est-à-dire une augmentation de 4.7% par rapport à 2009. Les dix pays recevant le plus de recettes du tourisme international sont, selon l'organisation mondiale du tourisme sont suivant le tableau (N°.02).

Tab N°.2. Classement des 10 premiers pays au monde selon recettes issues du tourisme.

Rang	Pays	Région	Recettes du tourisme International (2010)	Variation dans la monnaie locale / (2009)
1	États-Unis	Amérique du Nord	103.5 milliards \$	+9.9%
2	Espagne	Europe	52.5 milliards \$	+3.3%
3	France	Europe	46.3 milliards \$	-1.3%
4	Chine	Asie	45.8 milliards \$	+15.5%
5	Italie	Europe	38.8 milliards \$	+1.4%
6	Allemagne	Europe	34.7 milliards \$	+5.3%
7	Royaume-Uni	Europe	30.4 milliards \$	+1.7%
8	Australie	Océanie	30.1 milliards \$	+0.8%
9	Chine (Hong Kong)	Asie	23.0 milliards \$	+39.8%
10	Turquie	Europe	20.8 milliards \$	-2.1%

Source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Tourisme>.

5. Le tourisme mondial ⁴.

Le taux de croissance du tourisme est de 5% par an et dépasse de 1,3% de la croissance générale de l'économie mondiale.

- Le tourisme déplace un sixième (1/6) de la population mondiale.
- 842 millions de touristes en 2006 soit une progression de 4,5% par rapport à 2005.
- Pour le seul premier trimestre de l'année 2007, le tourisme mondial a enregistré 252 millions de personnes soit 6% de plus que le premier trimestre de l'année 2006.

⁴.SDAT.2008.

- Un (1) emploi sur 12 provient du tourisme.
- les gains produits par le tourisme international ont atteint, en 2004, 623 milliards de dollars US et 682 milliards de dollars US en 2005, soit une progression de 3,4% et de 800 milliards de dollars US pour 2006.

a)- Le Bassin méditerranéen.

Il demeure la première destination mondiale (400 millions de visiteurs, projection 2020). les pays émetteurs les plus importants sont: France, Italie, et l'Allemagne.

b)- La croissance touristique en Afrique du Nord.

Elle a connu une progression de 9% des arrivées en moyenne , en 2006 : 1 640 000 touristes pour l'Algérie contre 6 millions au Maroc et 6,5 millions en Tunisie.

Tab. N°.3. Nombres de touristes dans les pays du Maghreb .

Pays	1995	2000	2005	2006	2010
Tunisie	4 120 000	5 058 000	6 378 000	6 500 000	10 000 000
Maroc	2 602 000	2 602 000	5 843 000	6 000 000	10 000 000
Algérie	519.600	866.000	1.443.000	1.640.000	/

Source : SDAT (2008).

- l'Algérie draine 1% de fréquentation en Méditerranée.
- les entrées aux frontières ont été en 2007:1.741.000 touristes, soit une hausse de 6,5% (1.640.000 touristes à fin 2006).
- le tourisme un secteur important de l'économie mondiale.
- le Bassin Méditerranéen, 1ère destination mondiale.
- l'Algérie, un retard rattrapable dans le domaine touristique notamment par rapport à ses concurrents directs dans le bassin Sud de la Méditerranée.

le tourisme en général et le tourisme côtier en particulier en Algérie sont actuellement un tourisme plutôt national où cette fraction de la population constitue plus de 95 % des touristes, dont⁵ : 10% à 15% sont constitués d'Algériens installés à l'étranger, principalement en France et, à un degré moindre, en Italie et en Espagne.

⁵ Destinations développement de stratégies pour un tourisme durable dans les nations méditerranéennes. Algérie.pdf.

Sans compter qu'une forte population algérienne résidente en Algérie ou à l'étranger choisit des destinations touristiques littorales des pays voisins, principalement la Tunisie et le Maroc.

5.1. L'étude du marché Algérie.

Actuellement, l'Algérie ne reçoit que 1% de la fréquentation touristique en méditerranée Les entrées aux frontières des Touristes en 2007 sont en hausse :

- 1.741.000 touristes, soit une hausse de 6,5% (1.640.000 touristes, fin 2006) se décomposent comme suit:

- Algériens résidents à l'étranger : 1.230.000 touristes, ce qui représente 71% du flux touristique total. l'évolution et de l'ordre de 6%.

- étrangers: 511.000 touristes, soit une hausse de 7% (les étrangers représentent 29% du total des touristes).

6. Les investissements dans le tourisme mondial⁶.

les investissements dans le tourisme et les activités connexes, sont estimés par la conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) à environ 10% du montant annuel des investissements mondiaux (1 200 Mds \$).

Pour visualiser l'importance de ces investissements, on peut comparer ce montant avec les investissements que l'agence internationale de l'énergie a chiffré au cours de la période 2003 à 2005, pour réaliser son scénario de référence en matière énergétique. 20 000 Milliards de US\$, soit annuellement 800 Milliards de US\$.

Ils sont réalisés principalement dans les pays où la croissance touristique est forte ou représente une part importante de leur PIB, essentiellement les pays émergents et les petits pays insulaires.

⁶ Poids économique-social du tourisme- pdf

les pays qui ont, plus fortement, augmenté la part de leurs investissements touristiques sont situés en Afrique (Angola, Botswana, Namibie), en Amérique du Sud (Brésil, Chili) et au moyen et extrême orient (taiwan, inde, thaïlande, chine, koweït).

Il faut souligner que dans les pays émergents, les équipements touristiques jusqu'à lors assez limités à quelques zones fortement attractives en matière de destinations souvent exotiques, tendent à s'implanter d'une manière différente. beaucoup de ces pays, souhaitent faire du tourisme une composante essentielle de leur stratégie nationale de développement durable.

outre les aménagements d'infrastructures indispensables, beaucoup d'investissements intègrent des approches liées à la prise en compte d'une démarche de tourisme durable visant à tenir compte de programmes d'aménagement ayant de véritables retombées locales en termes de revenus, d'emplois qualifiés et de formation, mais aussi répondant à des critères d'économie en matière d'utilisation de ressources naturelles, de protection de leur patrimoine naturel et culturel, donnant ainsi une nouvelle dimension aux destinations de tourisme durable et n'ayant pas à surmonter une pratique et des aménagements touristiques plus anciens tels qu'ils ont cours dans les pays ayant une longue tradition touristique.

7. L'emploi.

Dans le domaine de l'emploi, celui-ci est estimé à 250 millions de personnes, en 2010, soit 6 % à 7 % de l'emploi dans le monde, travaillant directement dans le secteur du tourisme, ou dans des activités proches ou nécessaires au développement touristique.

Il convient de noter cependant, que la plupart de ces emplois sont faiblement qualifiés. Mais ils représentent un moyen de lutter contre la pauvreté dans les pays économiquement faibles et sont souvent un facteur d'intégration pour des populations particulières comme les femmes et les jeunes.

ce sont des aspects qui sont souvent soulignés par les responsables politiques de nombreux pays dans les forums internationaux consacrés au tourisme.

8. Types de tourisme.

a)- le tourisme Social.

Ce type de tourisme a pour but de permettre à tous aux vacances, en particulier pour les personnes à revenus modestes, développé principalement en France et en Belgique, il est apparu depuis le début du 19^{ème} siècle par des acteurs associatifs (ou coopératifs et mutualistes) notamment regroupés en France au sein de l'union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT).

b)- le tourisme Solidaire.

Il a vu le jour au lendemain de la décolonisation, porté par les voyageurs du nord conscients des dégâts causés par le tourisme de sud des actions de solidarité concrètes sont mises en place, des projets touristiques qui sont en même temps de véritables projets de développement local leurs ressources sont réservées en grande partie aux populations locales idéalement, ces projets sont gérés par celles-ci.

c)- le tourisme éthique.

Il part de l'idée de développer des pratiques socialement et écologiquement plus respectueuses au sein des acteurs traditionnels de tourisme, tour-opérateur, hôtels ...etc...

d)- le tourisme rural.

C'est un mode d'hébergement diffus des populations accueillies en zone rurale. Il est apparu dans les années 70 en réaction à la construction des grandes concentrations touristiques, il est représenté en France par la conférence permanente du tourisme rural

e)- le tourisme d'affaire.

Ce type de tourisme a un intérêt professionnel, technique ou scientifique, il se pratique en toute saison dans le cadre de missions, congrès, séminaires, foires, salons ou expositions et autres meetings.

f)- le tourisme culturel.

- voyager dans le but de visiter des édifices culturels à la recherche de l'art et de nouvelles techniques.
- tourisme religieux : comme par exemple la visite des mosquées faire le pèlerinage (Mecque, médina).

g)- le tourisme de loisirs et de détente.

toutes activités de détente pratiquée par les touristes pendant leur séjour dans les sites touristiques ou établissements touristiques, tels que les parcs de loisirs et d'attractions, les sites montagneux et les édifices culturels et sportifs.

h)- le tourisme durable.

concept notamment repris par l'organisation mondiale du tourisme, a pour but, comme le développement durable, d'être à la fois un outil économique, social, écologique plus précisément, il s'agit de prendre en compte les écosystèmes et les populations locales en développant leur économie.

i)- l'écotourisme.

c'est un tourisme axé sur la recherche du contact avec la nature (observation de la nature et les cultures traditionnelles), il cherche restreindre ses retombées sur l'environnement naturel et socioculturel.

9. Les effets néfastes du tourisme de masse.

en dépit des sources de revenu que génère le tourisme de masse ce dernier peut créer des effets négatifs et engendrer des problèmes tels que :

- la dégradation ou destruction d'écosystèmes et de paysages, en particulier littoraux, par la surfréquentation ou suite aux aménagements et constructions touristiques.
- la pollution et nuisances (déchets laissés par les touristes, bruits et dérangement).

- la surexploitation des ressources (chasse et pêche, récolte d'espèces rares).
- La consommation d'espace et privatisation du patrimoine.

a)- impact économique.

- Problèmes de surpopulation, de gestion des flux, d'énergie, d'eau et de déchets.
- Problèmes plus locaux : piétinement, arrachage, graffitis, bruit, concurrence effrénée sur les prix (entraînant plus de dégradations, par le non-respect de certaines règles), choix de produits peu respectueux de l'environnement, baisse de prix, donc besoin de plus de clients pour atteindre le même chiffre d'affaire.
- augmentations des inégalités, dues à la répartition inéquitable des bénéfices générés par le tourisme.

b)- impact écologique.

- destruction de la biodiversité locale et du patrimoine culturel,
- concentration spatiale des infrastructures touristiques.
- contribution à la raréfaction de l'eau, puisque les touristes consomment 7 à 10 fois plus d'eau que l'habitant local.
- Pollution : la moitié des déplacements proviennent du tourisme, (émission de CO₂, hausse des déchets).

c)-impact socioculturel.

- dégâts culturels : par la méconnaissance des coutumes, des traditions et des difficultés de leurs hôtes arrivées de boissons alcoolisées, nudisme.
- fragilisation du tissu social : confrontations brusque des populations locales à certaines activités dérangeantes liées au tourisme (musiques et soirées bruyantes et durables),

- augmentations de fléaux sociaux : (prostitution, mendicité, criminalité...).
- mauvaises images : sur les populations locales comme attraction touristique visite de bidonvilles, folklorisation, ...
- **Conclusion.**

À l'instar des autres activités économiques et sociales, le tourisme de masse engendre des effets négatifs sur l'homme, l'environnement et ses composantes, en termes d'externalités négatives, d'où la nécessité de penser à d'autres types de tourisme qui préservent la nature et garantissent un développement durable, évidemment, la notion de durabilité va sans doute mettre du temps à s'appliquer correctement au tourisme, en général, et au tourisme de masse, en particulier. il se développe à petite échelle, dans un lieu naturel et le plus souvent réculé, avec pour objectif d'admirer, d'étudier et d'apprécier la nature.

Chap. II. Le Développement Durable.

- Introduction.

Pour parer les dysfonctionnements et menaces globales liés au modèle productiviste qui a régné durant le 20ème siècle, les institutions internationales, puis la société civile, œuvrent depuis la Conférence de Stockholm en 1972 à faire émerger un nouveau modèle de développement qui tienne compte des potentialités sociales et du potentiel des ressources naturelles locales, dans une logique de pérenniter des choix de développement pour les générations à venir.

selon Ignacy Sachs, le Rapport de *Founex* a été le premier pas concernant la notion d'éco développement. ce rapport a identifié, en 1971, les thèmes d'intèractivité entre environnement et développement. cependant, l'acte de naissance sera la conférence de stockholm, en 1972.

le rapport de Dennis *Meadows*, présenté au club de Rome en 1972, souligna le « caractère insupportable de la croissance indéfinie de la population, de l'utilisation des ressources épuisables, et de l'augmentation de la pollution ».

ainsi que la nécessité d'atteindre un point d'équilibre, afin d'éviter le retour des famines dans les pays pauvres et l'asphyxie des pays riches, par l'accroissement des niveaux de pollution. le processus d'écodéveloppement comprend cinq dimensions dont les grands principes respectifs sont les suivants :

- a)- une dimension sociale : un partage et un accès plus équitables à la richesse.
- b)- une dimension culturelle : une intégration des ressources et racines endogènes dans les modèles de développement et de modernisation.
- c)- une dimension économique : une répartition et une gestion plus équitables des ressources.
- d)- une dimension spatiale : une réduction des disparités régionales.
- e)- une dimension environnementale : une valorisation optimisée des ressources en faveur d'une utilité sociale et une réduction des impacts.

le concept de développement durable est plus récent, il est issu de la perspective sociale de l'IUCN (l'Union International pour la Conservation de la Nature) et du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), au début des années (80). depuis, le développement durable est devenu le critère de base de la réflexion des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

le point de départ de ce concept est le Rapport Brundtland (1987), intitulé « Our Common Future », qui a exposé les premières définitions de développement durable. l'une d'entre elles présente le développement durable comme

« celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins».

les autres étapes importantes sont évidemment la conférence de Rio, ou sommet de la terre, d'où sont issues la charte de la terre, la convention sur le changement climatique, la convention sur la Biodiversité et l'Agenda 21 mondial.

II.1. définition du développement durable.

Selon la définition proposée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, dans le rapport Brundtland, le développement durable est :
« un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

l'objectif du développement durable c'est définir des schémas viables qui concilient les trois aspects : économique, social, et écologique des activités humaines , « trois piliers » à prendre en compte par les collectivités comme par les entreprises et les individus, la finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois enjeux.

à ces trois piliers, s'ajoute, la gouvernance qui consiste en la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus...) dans la prise de décision.

Tab N°. N°.4 : Les critères du développement durable.

	Environnement	Social	Economique
Critères	Renouvellement des ressources	Reconnaissance	Rentabilité
	Prévention	Insertion	Intégration territoriale
	Valorisation	Partenariat	Souplesse
	Cadre de vie	Accessibilité	Pérennité

Source : agence française d'ingénierie de tourisme. (AFIT).

II.2. Apparition du concept⁷.*

II.2.1. Le premier sommet de la terre.

la conférence des nations unies sur l'environnement humain (CNUEH), s'est tenue du 5 au 16 juin 1972 à Stockholm (suède). Elle a placé pour la première fois les questions écologiques au rang des préoccupations internationales. Les participants ont adopté une déclaration de 26 principes et un vaste plan d'action pour lutter contre la pollution.

II.2.2. Le deuxième sommet de la terre.

Un sommet de la terre humide s'est tenu à Nairobi (Kenya), du 10 au 18 mai 1982. Les événements de l'époque (guerre froide) et le désintérêt du président d'état des états unis, Ronald Regan, ont fait de ce sommet un échec. Il n'est d'ailleurs même pas évoqué comme un sommet de la terre officiel.

II.2.3. Le troisième sommet de la terre.

Il s'est tenu à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992, sous l'égide de l'organisation des nations unies. Cette conférence est considérée comme une réussite. Les priorités mondiales ont changé en 10 ans, et avec la participation d'une centaine de chefs d'états et de gouvernements des dirigeants mondiaux, plus de 1500 organisations mondiales non gouvernementales (ONG), étaient également représentées.

⁷. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Tourisme>.

il s'est conclu par la signature de la déclaration de Rio. Cette déclaration, qui fixe les lignes d'action visant à assurer une meilleure gestion de la planète, fait progresser le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement.

ce sommet a conduit à l'adoption du programme d'action 21, qui comprend environ 2500 recommandations, la déclaration sur la gestion, la conservation et le développement durable des forêts, de même que les trois conventions de Rio :

- la convention sur la diversité biologique (CDB).
- la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).
- la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD).

II.3. Tourisme Durable.

- Introduction.

Le terme de « tourisme durable » est une notion relativement récente apparue au début des années 1990. Les réflexions autour de cette forme de tourisme sont en fait nées à partir du sommet de Rio en 1992 sur le développement durable.

C'est l'un des champs d'application du développement durable au sein de l'Agenda 21 qui comprend, entre autres, le respect de l'équilibre entre les besoins touristiques et les aspirations locales ou les actions préventives à favoriser afin de préserver l'environnement et le produit touristique.

L'objectif du développement touristique durable est donc de rendre compatible l'amélioration des conditions environnementales et sociales qui résultent du développement touristique avec le maintien des capacités de développement pour les générations futures.

En 2004, les principes du tourisme durable ont été redéfinis et actualisés par le comité de développement durable du tourisme de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).

les principes directeurs du développement durable et les pratiques de gestion durable du tourisme sont applicables à toutes les formes de tourisme dans tous les types de destination, y compris au tourisme de masse et aux divers créneaux touristiques.

les principes de durabilité concernent les aspects environnementaux, économiques et socioculturels du développement du tourisme. Pour garantir sur le long terme la durabilité de ce dernier, il faut parvenir au bon équilibre entre ces trois aspects.

Par conséquent, le tourisme durable doit :

- exploiter de façon optimum les ressources de l'environnement, qui constituent un élément clé de la mise en valeur touristique, en préservant les processus écologiques essentiels et en aidant à sauvegarder les ressources naturelles et la biodiversité .
- respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, conserver leurs atouts culturels bâtis et vivant et leurs valeurs traditionnelles et contribuer à l'entente et à la tolérance interculturelle.
- assurer une activité économique viable sur le long terme offrant à toutes les parties prenantes des avantages socioéconomiques équitablement répartis, notamment des emplois stables, des possibilités de bénéfices et des services sociaux pour les communautés d'accueil, et contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté.

II.3.1. Définition.

L'Organisation mondiale du tourisme le définit ainsi :

« On entend, par "développement touristique durable", toute forme de développement, aménagement ou activité touristique qui respecte ou préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent, ou séjournent sur ces espaces».

Il y'a de très nombreuses formes de tourisme qui peuvent être qualifiées de durables, et que l'on peut regrouper sur le terme général de tourisme durable :

le tourisme vert, le tourisme de nature, l'écotourisme, le tourisme solidaire, le tourisme équitable, etc.

II.3.2.Objectifs du tourisme durable⁸.

d'après l'organisation mondiale du tourisme les principes du tourisme durable sont :

- valeur intrinsèque et irremplaçable de la nature.
- reconnaissance du patrimoine en tant qu'héritier, reçu et à transmettre.
- responsabilité individuelle et collective, dans la gestion du patrimoine naturel et culturel.
- une recherche de revenus et retombées économiques pour le lieu d'accueil.
- une demande de qualité d'accueil et de services de la part des touristes.

d'autre part le tourisme durable doit :

- exploiter de façon optimum les ressources de l'environnement qui consistent en un élément clé de la mise en valeur touristique en sauvegardant les ressources naturelles et la biodiversité.
- respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil.
- assurer une activité économique viable sur le long terme, offrant à toutes les parties prenantes des avantages socio-économiques équitablement repartis, qui contribuent à la réduction de la pauvreté.

⁸. OMT.2004

II.4.L'écotourisme.

- Introduction.

l'écotourisme est une forme de tourisme durable, cependant, à la différence de ce dernier, il ne se contente pas d'une approche écologique passive (économie d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables, traitement des déchets...), mais implique également une participation active des populations locales et des touristes à des actions de sauvegarde et/ou d'éducation à la sauvegarde de la biodiversité (réforestation, protection de la faune et de la flore, réintroduction d'espèces menacées...).

II.4.1. Définition de l'écotourisme.

La société internationale d'écotourisme le définit comme étant :

« un tourisme responsable en milieux naturels qui préserve l'environnement et participe au bien être des populations locales ».

Il repose sur sur des elements communs qui sont :

- la destination est généralement un milieu naturel non pollué.
- ses attraits sont sa flore et sa faune et plus généralement sa biodiversité.
- il se doit de soutenir l'économie locale et la spécificité du lieu.

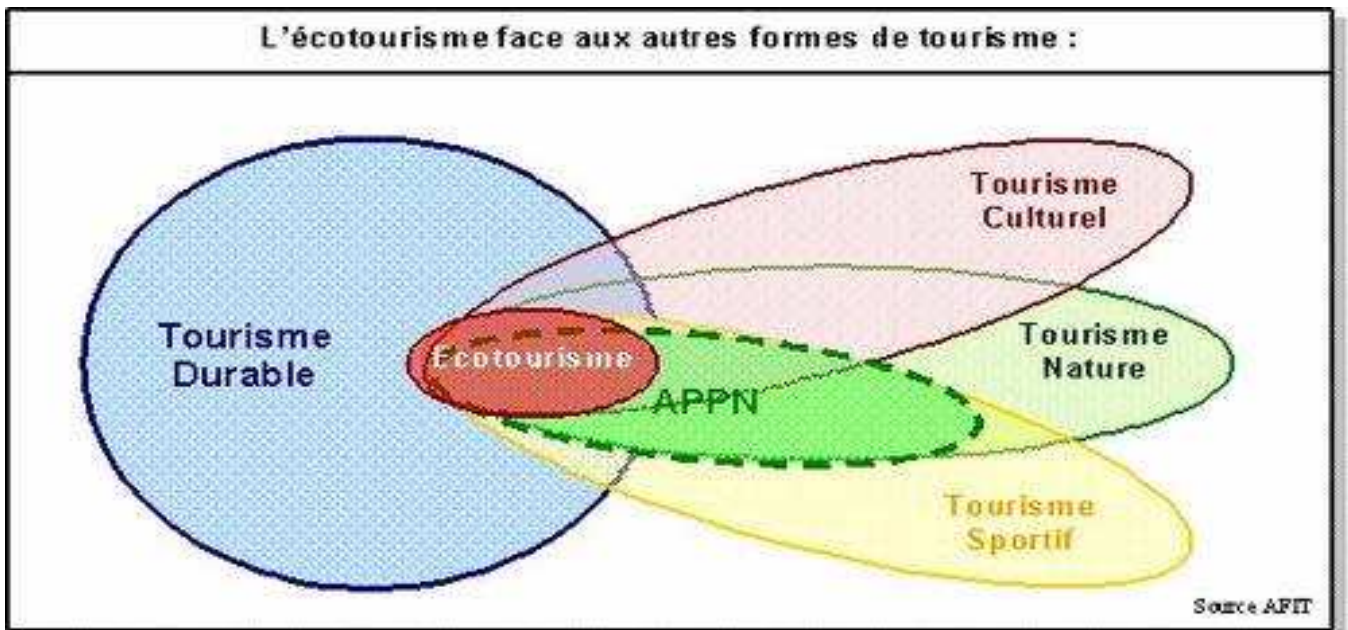
toutefois, il comprend des principes particuliers qui le distinguent de la notion plus large du tourisme durable :

- il contribue activement à la protection du patrimoine naturel et culturel.
- il inclut les communautés locales et indigènes dans sa planification, son développement et son exploitation et contribue à leur bien-être.
- il propose aux visiteurs une interprétation du patrimoine naturel et culturel.
- il se prête mieux à la pratique du voyage individuel et/ou aux voyages organisés pour de petits groupes.

en résumé, l'écotourisme est :

- un tourisme axé sur la nature (les milieux naturels).
- un tourisme avec une composante éducative.

Fig. N°1. L'écotourisme face aux autres formes de tourisme.



Source: agence française d'ingenierie du tourisme.

Chp. III .Tourisme en Algérie.

- Introduction.

Contrairement aux autres pays du pourtour méditerranéen, l'Algérie n'a pas accordé au secteur du tourisme un rôle conséquent dans ses différentes politiques de développement suivies depuis l'indépendance.

le modèle de développement choisi, n'a pas accordé à la promotion de ce secteur la place qu'il mérite, bien que les orientations contenues dans les différents textes réglementaires lui attribuent des missions en matière de création d'emploi, et d'économie.

la charte du tourisme promulguée en 1966 : a défini les bases de l'activité touristique dans une perspective de long terme, et a fixé trois objectifs :

- l'apport en devises.
- la création d'emploi.
- l'intégration de l'Algérie dans le marché international du tourisme.

III. 1. les étapes de la politique touristique algérienne.

III.1.1.Le premier plan quadriennal 1970-73⁹ .

a donné la priorité à la promotion du tourisme international, au détriment du tourisme intérieur, considéré comme un besoin secondaire. Les motivations essentielles dans cette phase de développement reposaient sur deux éléments fondamentaux, les recettes en devises et la création d'emplois susceptibles d'être générées par ce secteur.

en effet, le premier plan quadriennal 1970-73, avait déjà fixé l'objectif de réaliser 70.000 à 90.000 lits, pour plus d'un million de touristes attendus.

⁹.sahel.S. Mohamed et kherris. Ch. Nouvelle politique pour la relance du secteur touristique en algérie : qu'elle stratégie ?

or, les dernières données pour 2003, indiquent que le nombre de lits s'élève à seulement 72 000 lits, malgré l'implication accrue du secteur privé, et le nombre de touristes non-résidents, n'a jamais atteint 30 % des objectifs fixés.

en comparaison avec la Tunisie et le Maroc, les objectifs fixés au cours de la même période (1970-1973) étaient de même ordre, mais leurs prévisions ont été réalisées et le rythme de croissance maintenu et le flux touristique été en hausse.

III.1.2. Le deuxième plan quadriennal (1974-1977).

a amorcé les premières initiatives vers un tourisme interne, justifié par l'amélioration du niveau de vie des Algériens en relation avec la conjoncture favorable des hydrocarbures, le tourisme est orienté et développé pour répondre à un besoin national.

le tourisme international quand à lui, avait un caractère secondaire et complémentaire par rapport au tourisme interne, d'autre part, la volonté de restreindre le tourisme international apparaît dans le souci de préserver la société algérienne des inconvénients consécutifs à l'irruption des grands flux de touristes étrangers dans les pays en voie de développement.

III.1.3. Le premier Plan Quinquennal (1980-1984).

l'état passe aux plans quinquennaux (5ans), dont les principales objectifs :

- a)- l'hôtellerie urbaine.
- b)- l'extension de l'hôtellerie saharienne.
- c)- l'extension des stations thèrmales
- d)- l'aménagement des ZET.

Malheureusement aucun de ces projets n'a pu être réalisé à cause de la crise économique des années 80.

III.1.4. Le Deuxième Plan Quinquennal (1985-1989).

la priorité a été donnée au tourisme intérieur avec une mise en œuvre de programme particulier pour l'accueil des touristes étrangers, avec comme objectif :

- poursuivre la politique nationale d'aménagement touristique.
- décentralisation des investissements et la diversification des opérateurs.
- le développement du climatique et le thèrmalisme.

la décennie (1990 -2000).

Pendant cette décennie les investissements des opérateurs privés ont été encouragés, et les sociétés mixtes ont été créés. l'image de marque de la destination Algérie été une des préoccupations des pouvoirs publics.

III.1.5. Schéma Directeur d'Aménagement touristique.

Le SDAT(2025), constitue le cadre stratégique de référence pour la politique touristique de notre pays, selon ce schéma l'état algérien affiche sa vision de développement touristique durable à court tème (2009), moyen tème (2015) et long tème (2025), Il définit les instruments de sa mise en œuvre et précise les conditions de sa faisabilité.

un instrument qui traduit la volonté de l'état de valoriser le potentiel naturel, culturel et historique du pays, pour faire de l'Algérie une destination touristique par excellence.

ce qui suppose la mise en place d'un plan stratégique qui met en œuvre cinq dynamiques essentielles, basées sur la nouvelle stratégie d'aménagement touristique a l'horizon 2025 :

- la valorisation de la destination Algérie pour accroitre son attractivité et sa compétitivité.
- le développement des pôles et villages touristiques d'excellence par la rationalisation de l'investissement et le développement.
- déploiement d'un plan qualité tourisme(PQT) pour le développement de l'excellence de l'offre touristique nationale intégrant la formation par l'élévation professionnelle, l'éducation, l'ouvèrture aux technologies de l'information et de la communication (TIC)

et le positionnement sur de nouvelles niches touristiques conformes aux nouvelles tendances mondiales.

- la promotion de la transversalité et de la cohérence dans l'action par l'articulation de la chaîne touristique et la mise en place d'un partenariat public – privé.
- la définition et la mise en œuvre d'un plan de financement opérationnel pour soutenir les activités touristiques et les promoteurs-développeurs et attirer les investisseurs nationaux et internationaux.

III.2. L'Algérie, destination touristique mondiale.

III.2.1. Géographie diversifiée.

Avec ses 2 millions et demi de Kilomètres carrés, L'Algérie est le plus grand pays d'Afrique en terme de superficie, et contient l'un des plus beaux déserts au monde et une façade sublime de 1200 Km sur la mer Méditerranée, elle dispose d'énormes richesses et beautés naturelles, des lieux non contaminés, des côtes non encore anthropisées, et surtout a l'avantage d'être un pays à découvrir en matière de tourisme.

l'histoire, la géographie, le climat, les potentialités touristiques, la politique touristique entreprise ces dernières années, sont en ce moment mises à contribution pour faire de l'Algérie une destination privilégiée du tourisme mondial.

III.2.2. Climat favorable.

Le climat algérien est de type méditerranéen ou le soleil brille presque tout au long de l'année avec un hiver doux. Les richesses naturelles et le patrimoine culturel, historique et civilisationnel diversifié permettent la pratique de nombreuses activités touristiques et de loisir en relation avec :

- a)- des espaces immenses, diversifiés, et préservés.
- b)- des climats contrastés et une grande complémentarité des sites permettent une saison touristique de douze mois par an.

- c)- des richesses naturelles et patrimoniales hors du commun.
- d)- la proximité des marchés émetteurs.
- e)- une des meilleures infrastructures routières et aéroportuaires en Afrique.
- f)- une importante demande interne en produits touristiques.

III.3.diversité des formes de tourisme.

pouvant être exercées : tourisme de circuits, tourisme d'affaires, tourisms balnéaire, tourisme de randonnées, tourisme culturel et/ou sportif, archéologie, chasse, pêche, rallyes, tourisme de bien être, thermalisme, climatisme, plongée sous marine, windsurf, golf etc. ces multiples activités touristiques peuvent être pratiquées pendant toute l'année.

III.4. Perspectives de développement du tourisme algérien.

L'augmentation régulière du nombre de touristes, la situation économique favorable et le climat propice aux investissements offrent une chance inédite à l'Algérie pour promouvoir activement sa destination, sur le marché national qu'international.

les atouts de la destination:

- une destination encore vierge et préservée.
- un potentiel touristique et culturel impressionnant et méconnu.
- sa proximité des marchés européens.

- des infrastructures de base importante (aéroports, routes, ports et gares, etc.).
- une forte volonté politique de faire du tourisme une priorité nationale.
- une forte attractivité pour l'investissement dans le secteur du tourisme.

l'Algérie entend s'engager et soutenir l'investissement dans les infrastructures touristiques, c'est ainsi qu'elle a entrepris des programmes de grande envergure et des actions de sensibilisation axés sur :

- le renforcement des infrastructures hôtelières :

l'Algérie dispose d'une capacité d'hébergement plus de 90.000 lits. qui sont concernés par les nouvelles mesures d'applicabilité du Plan Qualité.

- la promotion de la destination Algérie sur les marchés émetteurs :

multiplication des opérations de marketing et communication qui se traduit par le lancement de campagnes de promotion, la participation de l'Algérie aux salons et foires spécialisés des marchés émetteurs.

- la formation et la valorisation des ressources humaines :

pour être à même d'offrir des prestations de services touristiques de qualité et conformes aux normes internationales.

- la refonte et la modernisation du cadre institutionnel et des outils de gestion :

le tourisme urbain connaît une forte croissance en algérie, le nombre de touristes venus pour le motif d'affaires est en croissance permanente d'une année à l'autre.

En 2010¹⁰, les visites d'affaires ont constitué plus de 41% du total des visites des touristes étrangers (hors Algériens résidant à l'étranger), Il s'agit d'un créneau prometteur pour le tourisme algérien.

de même, l'Algérie veut satisfaire la demande interne en pleine croissance et se positionner comme une offre touristique alternative. elle s'est donc engagée dans de grands projets de construction de complexes touristiques adaptés à la clientèle nationale et étrangère.

le développement du tourisme en Algérie s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique nationale du développement humain. elle a opté pour la diversification de ses ressources financières, avec pour objectif stratégique de réduire sa dépendance des recettes des hydrocarbures et d'améliorer le niveau de vie de ses citoyens.

¹⁰.SDAT.2008.

les pouvoirs publics basent le développement touristique sur deux piliers:

- le facteur humain.
- les diverses et multiples potentialités naturelles de l'Algérie.

l'objectif ultime, qui est le bien-être social et économique, met à contribution le tourisme côtier et littoral en tant qu'activité génératrice de richesses mais en même temps de pressions et d'impacts qui sont souvent présentés comme menaces sur la durabilité des écosystèmes et, à plus long terme, sur les activités touristiques elles mêmes.

c'est dans cet ordre d'idées que la stratégie de valorisation du patrimoine côtier, naturel et culturel algérien, ainsi que l'amélioration de l'image de l'Algérie, sont considérés comme les ressorts nécessaires au développement durable de la zone côtière en Algérie.

III.5. la protection des écosystèmes¹¹ *.

Dans le cadre de la stratégie nationale de développement du secteur touristique à l'horizon 2025, deux objectifs ont été assignés aux écosystèmes, en particulier la protection et la réhabilitation des écosystèmes, ainsi que la conjugaison de cette protection avec la valorisation des écosystèmes dans la politique d'aménagement du territoire.

ces deux objectifs sont également inclus:

- dans la stratégie de préservation et de mise en valeur du littoral.
- dans la stratégie de préservation et de mise en valeur des aires protégées.

Il est également fixé deux objectifs, dans le cadre du SDAT 2025, concernant le patrimoine culturel, en particulier sa protection et sa valorisation, ainsi que son utilisation en tant que facteur de développement durable des territoires.

le développement du tourisme durable doit, par conséquence, tenir compte de la carte nationale du patrimoine culturel, comme il doit considérer avec pertinence les pôles d'économie du patrimoine culturel (PEP) et le volet indissociable de la formation et de la sensibilisation à la protection du patrimoine culturel.

¹¹ .SDAT .2008.

- Conclusion.

Les écosystèmes jouent un rôle de produit écotouristique de grande valeur leur développement et leur protection est plus qu'indispensables.

L'état algérien avec la création d'une Agence nationale de régulation et de gestion des aires protégées, a renforcé la protection de l'environnement et la préservation des écosystèmes qui le composent.

L'exploitation des aires protégées relève du ressort des pouvoirs publics et des collectivités locales dans le cadre d'une entreprise publique, dont l'objectif consiste à une meilleure préservation de ces espaces, en vue de les préserver de la dégradation en raison des facteurs climatiques et économiques.

Ces zones protégées constituent de véritables laboratoires en milieu naturel, qui peuvent nous donner avec précision une indication de la qualité de l'environnement ainsi que le fonctionnement des écosystèmes et des espèces vivantes tout en contribuant à la diversification de l'économie locale et régionale.

Partie II. L'Écotourisme dans Le Parc National d'El-Kala.

Chap.I. géographie du PNEK.

Introduction.

Le parc national d'El-kala regroupe plusieurs écosystèmes et dispose d'une diversité de paysages et de milieux naturels constituant une composante majeure des produits touristiques basés sur la nature.

I.1.Situation Géographique.

Localisé a l'extrême Nord est Algérien, le parc est limité à l'est par la frontière Algéro-tunisienne au Nord par la Mer Méditerranée a l'ouest la plaine alluviale de Annaba au sud par les monts de Medjerda.

Le PNEK a été crée le : 23.07.1983, en application du décret ministériel N° 83/462 émanant du Ministère de l'Agriculture et de la pêche, il s'étend sur une superficie de 76438 ha soit 26% de l'espace de la wilaya de Tarf, dont Il est intégralement inclus dans la wilaya.

- les communes totalement incluses dans le parc sont : El kala, Aioun, souarekh, Ain Assel, Bougous, Ramel-Souk.

- les communes partiellement incluses : El Tarf, Boutheldja, Berrihane.

les lacs, entité physique et biologique emblématique du parc, sont classés zone humide à protéger, marquant ainsi l'adhésion de l'Algérie à la convention RAMSAR sur les zones humides en 1983,

en 1990, le site est classé par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère.

I.2.Cadre législatif national.

les principaux textes législatifs nationaux de protection relatifs au PNEK sont : des textes créateurs et organisateurs du PNEK :

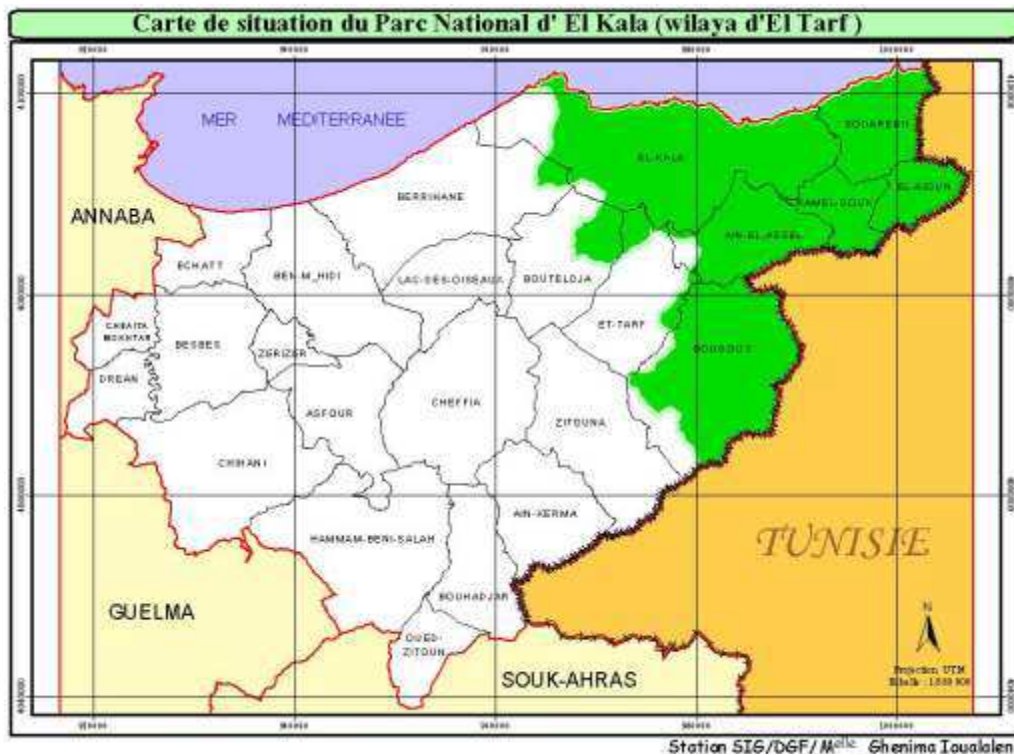
- le décret n° 83-462 du 23 septembre 1983 de déclaration du PNEK.

- le décret n°83-458 du 23 juillet 1983 fixant le statut type des Parcs Nationaux
- l'arrêté du 25 avril 1987 fixant le zonage et les modalités d'intervention dans le PNEK.

ces trois textes constituent l'ancrage juridique du parc national d'El Kala et partant de là l'ensemble des actions envisagées ou programmées repose sur eux.

de même que la mise en œuvre des actions, de protection, de conservation et de sauvegarde, ainsi que celles relatives à la valorisation des multiples richesses naturelles du parc.

Carte N°1. Situation Géographique du PNEK.



I.3. Les secteurs de gestion et objectifs du PNEK.

la gestion du PNEK est assurée par un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité civile et autonomie financière rattaché au ministère de l'agriculture, il intervient sur le terrain à travers 03 secteurs de gestion :

- Secteur de Bougous : qui couvre une superficie de 24.500 ha du parc.
- Secteur de Brabtia : qui couvre une superficie de 26.000 ha du parc.
- Secteur d'Oum Teboul : qui couvre une superficie de 25.938 ha du parc.

Quant aux objectifs du parc nous pouvons citer:

- la préservation d'espèces animales ou végétales et d'habitat en voie de disparition ou présentant des qualités remarquables.
- la reconstitution de populations animales ou végétales ou de leurs habitats.
- la conservation des jardins botaniques et arborètums constituant des réserves végétales en voie de disparition, rares ou remarquables.
- la préservation de biotopes et de formations géologiques, géomorphologiques ou Spéléologiques remarquables.
- la préservation ou la constitution d'étapes sur les grandes voies de migration de la faune sauvage.
- les études scientifiques ou techniques indispensables au développement des connaissances humaines.
- la préservation des sites présentant un intérêt particulier.

en tant que réserve de la biosphère, le parc a pour rôle d'assurer 3 fonctions principales :

- fonction de conservation : contribuer a la conservation de paysages, écosystèmes, espèces et genres.
- fonction de développement : favoriser un développement économique et humain respectueux des particularités socioculturelles et environnementales.
- fonction logistique : encourager la recherche scientifique la surveillance l'éducation et l'échange d'informations concernant les questions locales nationales et mondiales de conservation et de développement.

I.4. Le foncier du PNEK.

les huit communes faisant partie intégrante du Parc National d'El-Kala ne disposent pas de plans de cadastre proprement dit. les opérations ont débuté en 1990 dans certaines communes mais ne seront pas achevées avant quelques années. on ne dispose, donc, que des plans anciens (fin du 19ème siècle), non mis à jour.

Ainsi, si on classe à part les terrains relevant du service des forêts (70% de la totalité), la région apparaît occupée par trois grandes catégories de terre:

- les terres privées
- les terres relevant des exploitations agricoles collectives (EAC), et les exploitations agricoles individuelles (EAI).
- les réserves foncières communales (RFC).

I.4.1. Les terres privées.

Juridiquement, elles sont de statut varié, les unes avec titres ayant un plan cadastral, les autres sans titre, reconnues propriétés «Melk» comme telle depuis des générations.

ces terres sont présentées dans toutes les communes du PNEK. une partie est en jachère ou couverte d'espèces fourragères naturelles, tandis que l'autre partie est cultivée et pâturée alternativement.

I.4.2. Les terres relevant des EAC, EAI.

se sont d'anciennes terres coloniales, passées au domaine public puis aux EAC, EAI. les caractères majeurs de ces terres sont :

- organiquement, elles appartiennent à l'état mais sont confiées à des exploitants privés

avec condition de les travailler personnellement ou collectivement. ces unités disposent depuis plusieurs années d'une autonomie complète.

ce sont de bonnes terres agricoles, fonds de vallées des oueds, bourrelets, alluviaux de l'oued El-Kebir au centre et au Nord.

- la situation juridique de ces terres n'est pas claire, elle risque d'être remise en cause par des restitutions de terres ou par une organisation fluctuante soumise à des changements.

I.4.3. Les terre ex-communales.

elles relèvent juridiquement de la propriété publique, comme les terres des EAC, mais l'origine en est différente, il s'agit non pas de terres coloniales mais d'anciennes terres communales.

ces terres étaient occupées depuis longtemps par des exploitants pratiquant l'agriculture et l'élevage. les communes ont cependant, régularisé la situation en leur faisant payer un droit de location.

le Parc National ne possède pas de terres, mais se trouve chargé de les maintenir et de contrôler toute exploitation qui pourrait atteindre le statut de la conservation ou la pérennité des ressources naturelles.

I.5.Le Zonage.

Chaque parc comprend les classes de protection suivantes :

a)-Classes 1 : Zone de réserve intégrale.

b)-Classes 2 : Zone primitive ou sauvage.

c)-Classes 3 : Zones à faible croissance.

d)-Classes 4 : Zones tampons.

e)-Classes 5 : Zones périphériques.

concernant le Parc National d'El-Kala, c'est conformément à l'arrêté du 25 Avril 1987, fixant le zonage et les modalités d'intervention de son zonage que son territoire a été divisé en 10 zones et 31 sous-zones appartenant à 05 classes différentes de protection.

I.5.1.Zone de Réserve intégrale.

Occupant une superficie de **9.292 ha**, elle renferme des ressources à caractère unique ou particulier. entrent dans cette classe, notamment la plupart des lieux historiques, préhistoriques, la pineraie à Pin d'Alèp, la pineraie mixte à Pin d'Alèp et Pin maritime, la chênaie mixte (Chêne-liège, Chêne zeen).les lacs (Oubeira, Tonga, El- Mellah, Bleu et Noir) et les marais de Bouredim.

les zones et sous-zones de cette classe sont intégralement soustraites à toute intervention, à l'exception des investigations à caractère scientifiques. les interventions éventuelles sont soumises à l'autorisation du ministre chargé de l'environnement.

I.5.2.Zone Primitive.

Occupant une superficie de 9.222 ha, elle est constituée de milieux naturels spécifiques, qui doivent être maintenus dans leur état au titre d'échantillons témoins, pour être comparés aux milieux naturels dégradés ou en voie de l'être.

dans cette classe, on trouve les dunes littorales (dunes de Cap-Rosa, Cap M'ziraa et Messida) et les forêts de Chêne liège et de Chêne zeen (forêts de Djebel Addeda, Nehed et de Fedden).

les interventions dans cette classe ne doivent pas modifier l'ambiance naturelle, elles sont soumises à l'autorisation du ministre chargé de l'environnement.

I.5.3.Zone à faible croissance.

Occupant une superficie de 29.859 ha, elle renferme des milieux naturels en développement ou ayant une esthétique particulière à conserver. elle peut être des lieux d'activités culturelles, scientifiques, sportives, touristiques, de loisirs et de détente en rapport avec la nature, ainsi que des zones de développement des ressources agricoles et artisanales.

dans cette classe entrent les forêts :(d'El Ksob, Bou Fhal, Koursi, Brabtia, El- Aioun, Chataiba et Ain El-Kébir) et les lieux à vocation touristique (El-Tarf - Khanguet Aoun et Bougous). toute intervention dans cette classe est soumise à l'autorisation du Wali, après avis du directeur du Parc National.

I.5.4. Zone Tampon.

Occupant une superficie de 26.274 ha. elle sépare les aires rigoureusement protégées, des zones ouvertes à la fréquentation en rapport avec la nature comme l'agriculture et la sylviculture. Cette classe renferme les zones de protection des lacs, les marais et le barrage de Mexa.

dans cette classe toute intervention est soumise à l'autorisation du wali, après avis du directeur du Parc National.

I.5.5.Zone Périphérique.

Occupant une superficie de 1.791 ha, elle renferme les agglomérations incluses dans le Parc National où sont concentrées les structures et infrastructures socio-économiques, celles-ci doivent être conformes aux dispositions de la loi sur l'environnement ; et le développement durable en matière de nuisance.

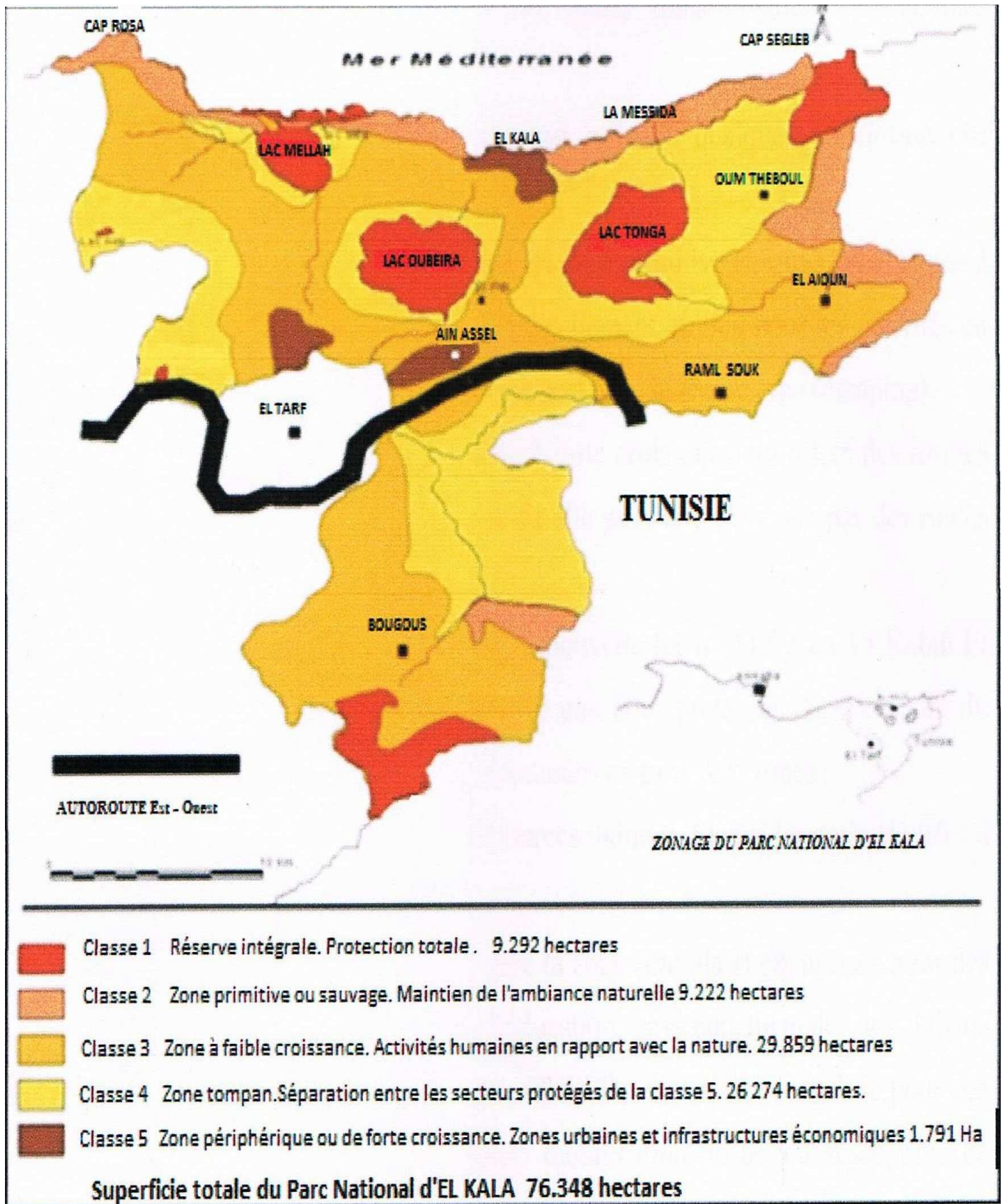
toute intervention en dehors du plan d'urbanisme, doit être soumise à autorisation du wali.

Tab. N°5. Zonage du PNEK.

Zones	Superficie (ha)	Caractéristiques	Superficie de Wilaya (%)
Réserve intégrale	9292	Elle renferme la plupart des lieux historiques, préhistoriques, la pineraie à Pin d'Alep, la pineraie mixte à Pin d'Alep et Pin Maritime, la chenaie mixte (chêne-liège, chêne-zeen), les lacs (Oubeira, Tonga, El-Mellah, Bleu et Noir) et les marais de Bouredim.	03,21
Primitive ou sauvage	9222	Elle renferme les dunes littorales (dunes de Cap-Rosa, Cap M'ziraa et Messida) et les forêts de chêne liège et de chêne zeen (forêts de Djebel haddada, Nehed et de Fedden).	03,18
Faible Croissance	29859	Elle englobe les lieux des activités culturelles, scientifiques, sportives, touristiques, de loisirs et de détente en rapport avec la nature ainsi que des zones de développement des ressources agricoles et artisanales: les forêts (d'El Ksob, Bou Fhal, Koursi, Brabtia, El-Aioun, Chataiba et Ain El-Kébir) et les lieux à vocation touristique (El-Tarf - Khanguet Aoun et Bougous)	10,32
Tampon	26274	Elle renferme les zones de protection des lacs, les marais et le barrage de Mexna.	9,08
Périphérique	1791	Elles renferment les agglomérations où sont concentrées les structures et infrastructures socio-économiques.	0,61
Total PNEK		/	26,40

Source : P.N.E.K.

Carte N°.2. Carte du Zonage du PNEK.



Source : PNEK.

Chap. II. Statistiques et démographie du PNEK.

II.1.La Population.

D'après le recensement Général de la population effectué en 2008 (RGPH 2008), la population du PNEK a atteint : 126.781 habitants, soit 30.58 % de la population totale de la wilaya d'el-Tarf et un taux de croissance de 33 %, elle est en nette augmentation et va atteindre en 2012 plus de 135.000 habitants.

II.1.1. Densité de la population.

La densité nous donne une image globale de l'occupation de la superficie et nous renseigne sur le degré de la pression de la population sur chaque km² du parc.

- la densité des communes : de Ain El-Assel, El-Kala, et Bouteldja, dépasse 100 hab/km².
- les deux communes frontalières avec la Tunisie Souarekh et Aioun ont vu aussi leurs densités augmentées. (123hab/km² pour el Aioun).

les communes Raml-Souk, Bougous et Berrihane ont une densité relativement faible (– 100 hab/km²).

II.1.2.Répartition de la population par la commune zone d'habitation.

Par zone d'habitation le chef lieu de chaque commune comprend en moyenne la moitié de la population des résidents, cependant, une nette disparité existe au niveau des communes.

ainsi, dans les communes de Boutheldja, El-Kala, Sourekh et El-Aioun environ 75% habitent le chef lieu de la commune.

- R'mel Souk et Ain Assel c'est un peu plus de la moitié des résidents qui habitent le chef-lieu.
- Berrihane et El-Tarf se caractérisent par une présence de résidents en agglomération secondaire.
- Bougous, 7/10 personnes se localisent dans les zones éparses.

II.1.3. Population active.

La population active est inégale dans les communes du parc, ainsi : El Kala, Berrihane, Souarekh et El Tarf, connaissent une augmentation de leurs actifs due principalement à l'effèt de migration.

Tab.N°.6.Répartition des occupés selon le secteur d'activité par commune.

Communes	Agriculture-Forets-Peche		Industrie		BTPH		Autres		Total
	Nombre d'occupés	%	Nombre d'occupés	%	Nombre d'occupés	%	Nombre d'occupés	%	
EL Tarf	1 222	14,3	690	8,1	1 200	14,0	5 452	63,6	8 564
EL Kala	1 560	15,5	84	0,8	1 144	11,4	7 275	72,3	10 063
Ain Assel	927	18,9	66	1,3	835	23,4	3 065	62,6	4 893
EL Aioun	487	31,8	19	1,2	224	14,6	801	52,3	1 531
Boutheldja	1 298	23,6	57	1,0	1 096	19,9	3 047	55,4	5 498
Souarekh	703	25,2	32	1,1	603	21,6	1 452	52,0	2 790
Berrihane	659	19,7	13	0,4	730	21,8	1 947	58,1	3 349
Raml Souk	482	34,8	17	1,2	207	14,9	681	49,1	1 387
Bougous	614	22,8	34	1,3	524	19,5	1 518	56,4	2 690
Zitouna	633	21,9	38	1,3	604	20,9	1 621	56,0	2 896
Total. PNEK	8585	31,9	1050	2,58	7167	18,2	26859	57,78	43661

Source : Direction de Planification et de l'aménagement du territoire.

d'après le tableau (N°.6) nous pouvons constater que :

- a)- le secteur tertiaire, est dominant par un taux égale à : 31,9 %, ce qui explique la vocation agro-forestière de la région du parc, il doit sa stagnation aux programmes qui visent le développement de l'agriculture notamment le (PNDR), plan national de développement et du renouveau agricole.
- b)- le Secteur BTPH, vient en deuxième position après celui du tertiaire, avec un taux égale à : 18,2 %, ceci est du au lancement des programmes de développement local (PCD, PSD). ce sècteur est créateur d'emplois.
- d)- le secteur de l'industrie vient en dernière position avec un taux faible égale à : 2,58 %, en raison de la faible présence de entreprises industrielles dans la région.

- R'aml Souk, EL- Aioun, Souarekh et Bougous, sont les communes les plus représentatifs dans le tertiaires avec des taux égaux à : 34,8 %. 31,8 %. 25,2 %. 22,8%.
- El Tarf est plus représentatif dans le secteur de l'industrie avec un taux égale à : 8,1%.
- Ain Assel, Zitouna, Berrihane et souarekh Sont plus représentatifs dans le secteur du BTPH, avec des taux égaux à : 23,4 %. 20,9 %. 21,8 %. 21,6 %.

II.1.4. Le Chômage.

En 2009, le taux de chômage enregistré dans l'ensemble des communes du parc est 12 %, ce taux est très inégal, Il varie de 8,7 % à Berrihane et 15,9 % a Bougous. 3 communes connaissent un taux de chômage assez élevé il s'agit de : zitouna 13%, Bouteldja 14,7 % et Bougous15,9%.

ces taux sont en augmentation continue chaque année, une faible activité économique en lien avec ces niveaux de chômage élevés.

le marché de l'emploi va connaitre une préssion et le nombre de demandeur d'emploi connaîtra une augmentation, développer le secteur du tourisme est une solution pour faire face a cet enjeux économique.

Tab.N°.7. Taux de chômage par communes.

Communes	Pop 2009 (Estimée)	Pop Occupée	Pop Active	Tx Active (%)	Tx Chômage (%)
EL Tarf	26198	8564	9729	37,1	12,0
EL Kala	28800	10063	11426	39,7	11,9
AIN Assel	16718	4893	5527	33,0	11,5
EL Aioun	5426	1531	1727	31,8	11,3
Boutheldja	17998	5498	6446	35,8	14,7
Souarekh	8240	2790	3100	37,6	10,0
Berrihane	9743	3349	3668	37,6	8,7
Raml Souk	4420	1387	1557	35,2	10,9
Bougous	11344	2690	3198	28,2	15,9
Zitouna	9886	2896	3337	33,7	13,2
Total PNEK	138773	43661	44188	34,97	12.01

Source : PAW.2011.

II.1.5. L'emploi dans le secteur du tourisme.

Nous n'avons pas pu avoir les statistiques concernant le nombre de travailleurs dans le secteur du tourisme en général, sauf ceux de l'hôtellerie, (voir tableau N°8).

en effet, le personnel travaillant dans le domaine touristique, est généralement saisonnier et non qualifié.

les touristes s'intéressent beaucoup plus à la plage et le bronzage que de passé une nuit dans un hotel dont les prestations de service sont médiocres.

l'informel en matière de prestation d'hébergement est très fréquent dans la ville d'El-kala, les callois proposent leurs maisons au louage.

Tab N°.8. L'Emploi dans les Hôtels.

Commune	Hôtels			Emploi permanent
	Denomination	Nbre de chambre	Nbre de Lits	
El Kala	El mordjane	103	206	46
	El marsa	32	80	11
	yougourta	60	200	11
	Boulif	23	66	6
	El manar	10	30	4
	Tarek	15	30	5
	Amir	25	70	5
	Petit callois	10	20	3
	essaada	15	30	4
	Nassim el kimam	10	30	4
	El djazira	25	75	4
	Diar ali	50	150	6
S.Total	12	378	987	109
Boutheldja	El djadid	22	38	4
Total	13	400	1025	113

Source : Direction du tourisme.

d'après le tableau ci-dessus on constate que :

- Hôtel El Djadid : 1 personne s'occupe de 9,5 lits.
- Hôtel El Djadid : 1 personne s'occupe de 4 lits.
- Hôtel Yougourta : 1 personne s'occupe de 18 lits.
- Hôtel Amir : 1 personne s'occupe de 14 lits.
- Hôtel Diar Ali : 1 personne s'occupe de 25 lits.
- à EL Kala : en moyenne 1 personne s'occupe de 9 lits.
- à Boutheldja : en moyenne 1 personne s'occupe de 9,5 lits.

ses chiffres sont loins de la norme internationale, cette dernière prévoit 2 personnes pour s'occuper d'un seul lit. ceci reflète la qualité médiocre des services dans les hôtels, c'est une raison qui fait fuir les vacanciers des hôtels pour demander les services de l'hébergement informel.

II.2.L'Aménagement touristique et Zones d'expansion et sites touristiques (ZEST) :

II.2.1.Définition de la ZEST :

toute région ou étendue de territoire jouissant de qualités ou de particularités naturelles, culturelles, humaines et récréatives propices au tourisme, se prêtant à l'implantation ou au développement d'une infrastructure touristique et pouvant être exploitée pour le développement d'au moins une, sinon, plusieurs formes rentables de tourisme.

II.2.2. Les ZET du PNEK.

Le parc dispose de Deux Zones d'expansion touristique (ZET), qui ont été classées par décret n° 88-232 du 05 novembre 1988, la ZET de la Messida (565 ha), avec un site de 45 ha prévu pour un développement touristique, et la ZET de Cap Rosa (900 ha) comprenant les sites de Cap Rosa, Cap-lione et la Calle prisonnière.

en ce qui concerne les sites de Cap Lionne et Calle Prisonnière, aucune étude n'a été élaborée à l'exception de l'identification des sites.

la valorisation des ZET ne doit en aucun cas se faire au détriment de la naturalité des sites, notamment les plus sensibles de la destination. Les études d'aménagement prévues à cet effet, doivent tenir compte de la capacité d'accueil des sites et des impacts potentiels sur l'environnement.

une commission nationale a été mise en place en ce sens pour le suivi des investissements touristiques. Il est utile de rappeler que l'encadrement de tout équipement lié aux activités touristiques sur les sites écologiques sensibles doit se faire conformément à l'article 11 de la loi n° 02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et la valorisation du littoral.

Tab N°.9. Zones d'expansion Touristique.

Communes	Zones D'expansion Touristique					Plages	
	ZET	Sites	Sup (ha)	dont aménageable (ha)	capacité (estivants)	Plages autorisées A la baignage	Sup (M ²)
El – kala	Cap - Rosa	Cap Rosa	900	50	1200	Cap - Rosa	12000
		Cap Lionne		/		La vieille Calle	45000
				/		Plage - Usine	60000
				/		La Grande Plage	8000
		Calle Prisonnière		/		El –Aouinet	22500
El – kala et Souarek	Messida	Messida	565	45	1200	Messida	40000
TOTAL	02	04	1465	95	1400	07	212500

Source: Direction du Tourisme.

II.2.2.1. La ZEST Messida.¹²

l'étude d'aménagement de la ZEST Messida a été confiée à l'agence nationale d'aménagement touristique.(ANDT), cette étude vient d'être achevée.

elle prévoit un complexe touristique composé de :

- 3 complexes hôteliers de 5, 4, et 3 étoiles.
- 1 ensemble d'appartement hôtels.
- 2 ensembles de résidences grands standing.
- 4 ensembles de résidences standing.
- 1 pole d'animation de sports.
- 1 unité commerciale de proximité.
- 1 accueil sud- sécurité.

II.2.2.2. La ZEST Cap Rosa.

son étude d'aménagement confiée à l'ANDT est en cours.

II.3. L'Aménagement des ZEST possibilité pour résorber le chômage.

dans le cadre de l'élaboration du Plan d'aménagement touristique de la Z.E.S.T. de la Messida, la fiche technique ci-après présente le programme de l'aménagement retenu pour le futur complexe touristique.

ce programme se développera dans la zone aménageable, sur les terrains constructibles délimités à l'intérieur de la zones d'expansion et sites touristiques aménagés, conformément aux conclusions des études préalables.

l'impact socio-économique sur le plan local concerne notamment la création d'emplois directs et indirects liés à la réalisation du projet sur la base des normes internationales à appliquer le nombre d'emploi prévisible est de :

- **0,75 emploi direct par lit et 1,25 emploi indirect par lit.**

¹² .étude d'Aménagement et de viabilisation de la ZET messida. agence nationale de développement touristique. 2003.

Tab.N°10. Fiche Technique de L'Aménagement ZEST Messida.

Affectation		Nbre de lits	Nbre d'emplois directs	Nbre d'emplois indirects	Nbre total d'emplois
Complexe Hotelier 5*		400	300	500	800
Complexe Hotelier 4*		500	375	625	1000
Complexe Hotelier 3*		500	375	625	1000
Ensemble Appart-Hotel		432	324	540	864
Ensembles résidentiels Haut standing	Premier ensemble	102	77	128	204
	Deuxième ensemble	126	95	158	252
Ensembles résidentiels standing	Premier ensemble	168	126	210	336
	Deuxième ensemble	210	158	263	420
	troisième ensemble	132	99	165	264
	Quatrième ensemble	108	81	135	216
Centre Animation et loisirs		-	71	50	121
Aquaparc		-	35	30	65
Anciennes fonderie	Premier ensemble	-	22	15	37
	deuxième ensemble	-	15	09	24
Commerces de proximité		-	12	14	26
Accueil sud		-	05	02	07
PC sécurité		-	08	05	13
Nombre Total de lits		2678	-	-	-
Nombre Total d'emplois			2177	3473	5649

Source : PAW2011.

II.4. Le tourisme créateur d'emploi au PNEK.

Le tourisme est censé créer de l'emploi pour participer à la croissance économique du PNEK. les emplois dans le secteur du tourisme au PNEK sont saisonniers, ils échappent à toute statistique, les activités sont essentiellement commerciales et de services pendant la saison estivale, sur les plages, ou bien dans les activités connexes au tourisme : transport, animations et loisirs, vente des produits artisanaux pour la plupart informelles.

le secteur du tourisme se classe derrière le secteur tertiaire et le secteur des BTPH, malgré que ces derniers ont le même caractère de saisonnalité et sont liés à la saison estivale, ce faible taux d'emploi dans le tourisme dans le Parc est du essentiellement au manque des infrastructures et des investissements dans ce secteur.

en moyenne, un emploi permanent dans le tourisme correspond au minimum 2 à 4 emplois permanents dans les secteurs de soutien (emplois indirects) et à au moins 2 emplois saisonniers. La multiplication par 2 ou 3 du nombre total de lits dans le PNEK permettrait de multiplier au moins par 2 le nombre d'emplois dans Le parc.

Chap III. Potentiel touristique riche et varié.

III .1.Le Relief.

le relief du Parc se compose d'une juxtaposition de dépressions, dont certaines sont occupées par des formations lacustres ou palustres, et des hautes collines aux formes variées : dômes, écartements, alignements de crêtes.

le long d'une coupe Nord-Sud, le relief passe de 0 à 1200 m d'altitude en moins de 40 km.

Tab.N° 11. Répartition des reliefs dans le PNEK.

Relief	Superficie (Km2)
Plaines	358.73
Dunes	288.33
Basses collines	45.10
Hautes collines	31.55
Montagnes	4.59

Source : PAW.2011.

III.1.1.Les Plaines : (0-100m).

Elles présentent un relief plat a légèrement ondulé, au sud et sont caractérisées par les alluvions au nord se réduisant a une série de vallées que draine l'oued kébir èst.

on rencontre une multitude de cuvètes et dépressions inter-collinaires occupées par des lacs et des étangs.

III.1.2.Les dunes : (100-300m).

S'étendant d'ouest en est sur une longueur de 40 km et se prolongent vers le sud jusqu'au pied du djebel Segleb, elles sont formées de sables quaternaire.

en se dirigeant de la mer vers l'intérieur des terres, quatre formations dunaires peuvent êtres identifiées : la plage à sable blanc et dunes littorales dans la partie occidentales, les dunes sub-littorales à sable gris à l'est, et enfin les dunes intérieures à sable rougi par les dépôts d'oxyde de fer plus à l'est.

III. 1.3. Les basses collines : (300-500m).

elles occupent l'extrême est du parc et sont formées de grès numidiens, cependant une autre bande allongée du sud ouest de la commune de Bougous jusqu'au nord est, formée essentiellement d'argile.

III.1.4. Les hautes collines : (500-800m).

elles couvrent une infime partie du territoire et se localisent au sud du Parc et sont formées essentiellement d'argiles et de grès numidiens.

III.1.5. Les Montagnes. (≥ 800 m).

elles occupent l'extrême sud du PNEK, et s'élèvent pour atteindre une altitude de 1100 m. le point culminant est le djebel ghorra (1202 m).

parcourues par de nombreux oueds : el Aroug , Melleh, Reguibet, et dar el Graa , qui se déversent pour la plupart dans les lacs mellah et Oubeira.

Carte N°. 3. Représentation du relief.



Source : PAW.2011.

III.2.l'hydrographie.

la configuration du terrain de la région du parc présente trois systèmes d'organisation hydrographique:

III.2.1. les oueds :

- la partie sud-est est drainée par trois Oueds : l'Oued Bougous, Ballouta et El- Kebir, ce dernier constitue le collecteur principal, il alimente les nappes dunaires.

- la partie orientale drainée par plusieurs oueds en général à faible débit, ils s'écoulent en majorité dans la plaine d'oum teboul.

- la partie ouest est également parcourue par de nombreux oueds (El-Aroug, Mellah, Reguibet, Boumerchen, Dai El-Graa...), qui se déversent pour la plupart dans les lacs Mellah et Oubeira.

Tab N°12. Principaux oueds dans le PNEK.

Oueds	Longueurs.	Exutoire
Reguibet	08	Mellah
N'hal	3.5	Plage cap rosa
Mellah	07	Mellah
El aroug	05	Mellah
Demat rihane	1.5	Oubeira
Boumerchen	02	Oubeira
Dai el graa	05	Oubeira
El areng	10	Tonga
El hout	14	Tonga
Bougous	24	Mexna
Sbaa	04	Oued kebir
Bouredim	05	Bouredim
Messida	10	Oubeira- el kebir
El Kabi	35	Mafrag

Source : Direction de l'hydraulique de la wilaya de tarf.

III.2.2. les sources :

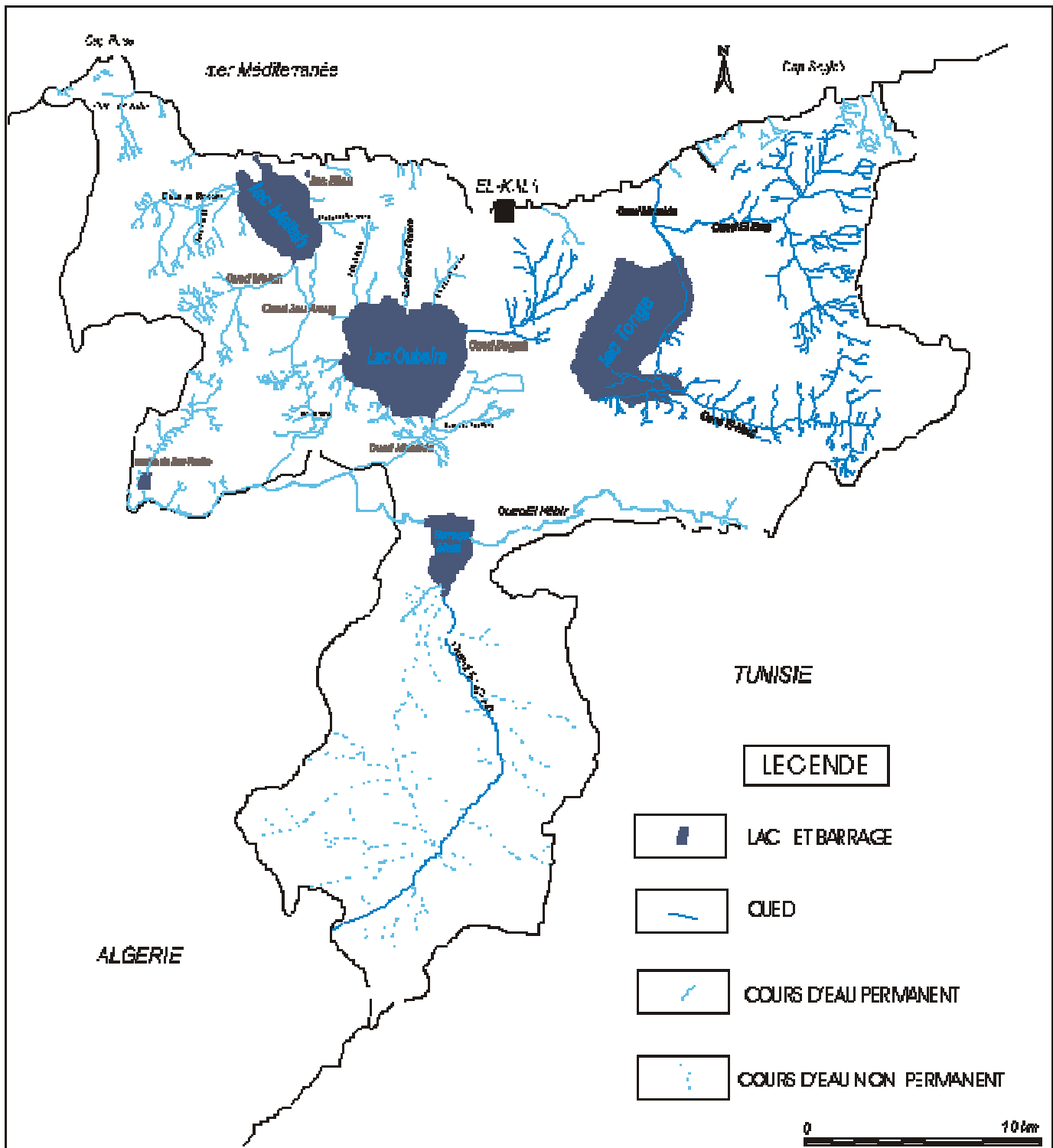
de nombreuses sources existent dans le territoire du Parc, les plus importantes sont : Bougles, Bouredim et El-Bhaim qui totalisent un débit de 150 l/s. le reste des sources (environ 40) , sont réparties à travers le territoire du Parc.

Tab N°13. Principales sources du Parc.

Source	Débit (m3/j)
Ain Boumelk	17
Boulif	300
Ain dardara	28.5
Ain laiche	18
Ain Souami	9
Ain Sidi Belgacem	3.6
Ain Melloul	9
Khanguet Aoun	29
El hammam	9.9

Source : Direction de l'hydraulique de la wilaya de tarf.

Carte.N°.4. Carte du réseau hydrographique.



Source. PNEK.

III.3.Le paysage lacustre.

Le paysage lacustre est l'une des principales particularités du parc. Il est composé des lagunes et lacs suivants :

III .3.1.La lagune mellah.

d'une superficie de 860 ha. de forme ovoïde allongée, orientée nord ouest- sud est, la lagune Mellah est l'unique lac d'eau saumâtre d'Algérie, elle est reliée à la mer par un chenal long de 900 m et large de 20 à 40 m, elle recèle une diversité spécifique assez importante.

III.3.2. Le lac Oubeira.

lac endoréique d'eau douce d'origine naturelle, occupant une superficie de 2.200 ha de forme subcirculaire, il est situé au centre d'un bassin versant de 9.900 ha, à 4 km à vol d'oiseau de la mer.

il joue un rôle de réservoir permettant la maîtrise des crues parfois spectaculaires, de l'Oued El-Kebir.

III.3.3.Le lac Tonga.

C'est un lac de type palustre d'eau douce en communication avec la mer Méditerranée par un canal artificiel, le Canal Messida, Il se caractérise par une importante couverture végétale.

C'est un site d'hivernage et de nidification important pour plusieurs espèces faunistiques, dont certaines sont très rares, comme l'érismaire à tête blanche.

III.3.4.Marais de la Mekhada.

Zone humide palustre d'une surface de 15 000 ha, classée site Ramsar en 2003. elle occupe les parties basses de la cuvette de remplissage alluvionnaire de la plaine de la mafragh. marais d'eau douce sur sa plus grande partie, sauf la zone de contact avec la mer, où l'eau est saumâtre.

Caractérisée par une végétation émergente sur près de 80 % de sa surface.

III.3.5. Tourbière du lac noir.

d'une surface de 5 ha, la tourbière du lac noir est l'unique tourbière de l'Algérie. elle a été classée site Ramsar en 2003, cette tourbière prend siège à l'emplacement d'un ancien lac asséché accidentellement.

III.3.6. Lac bleu.

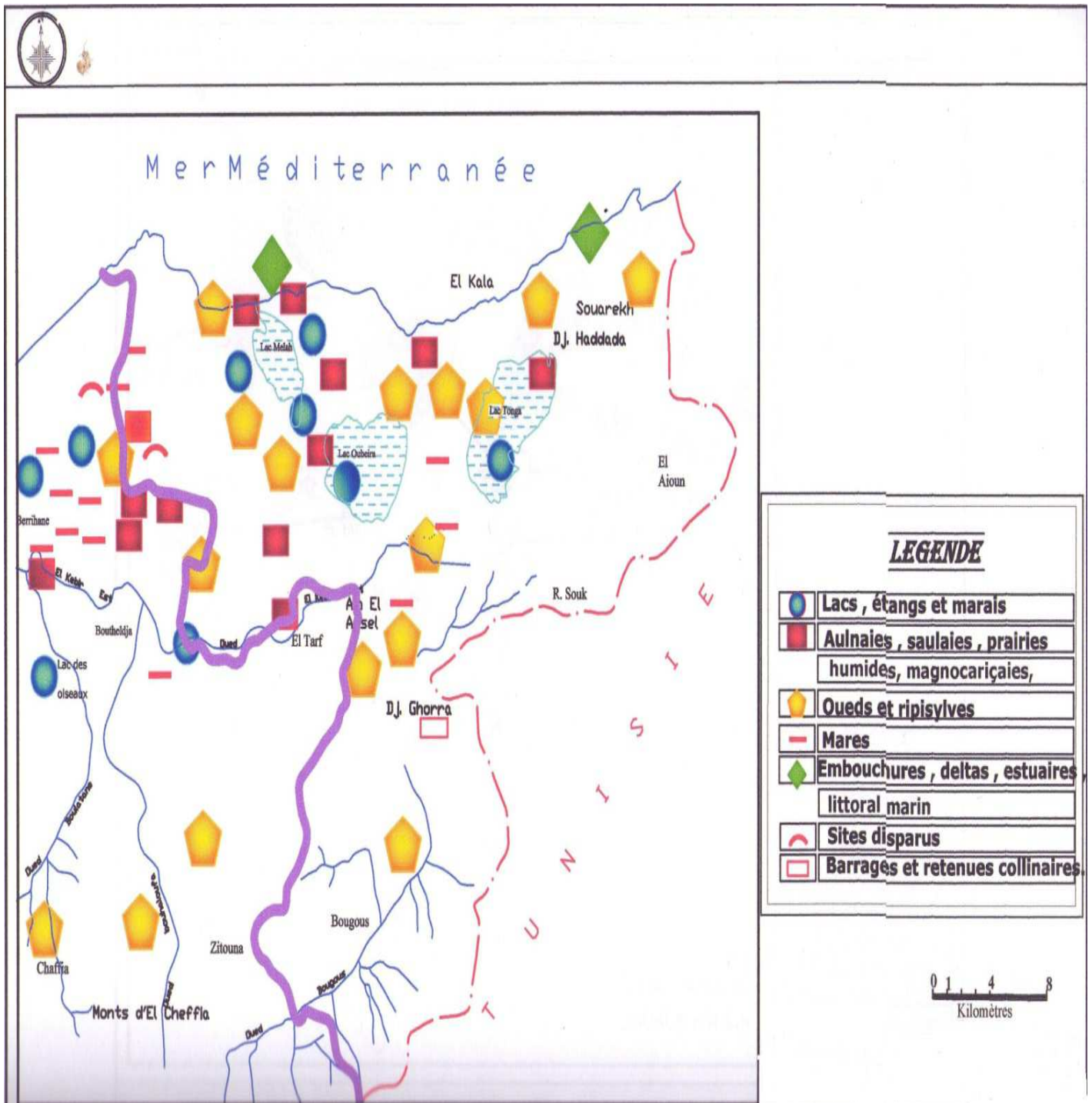
très petit plan d'eau (moins d'1 ha) qui atteint un pic de profondeur de 35 m.

Tab N°14. Principaux Lacs et Zones Marécageuses.

Lacs et marécages	Profondeur	Sup (ha)	PNEK (%)	Année de classement
Tonga	P.Moyenne: 2,20 mètres	2600	3,40	-Site RAMSAR (1982) -Réserve intégrale dans le Parc (1983)
Oubeira	04m	2200	2,87	Site RAMSAR (1982) -Réserve intégrale dans le Parc (1983)
Tourbière du Lac Noir	Eau douce se trouve à une profondeur de 0,5m seulement du sol	05	0,006	-Réserve intégrale dans le Parc (1983) -Site RAMSAR (2002)
Aulnaie de Ain Khiar	-	170	0,22	Réserve intégrale dans le Parc (1983) -Site RAMSAR (2002)
Mellah	06m	860	1,12	-Réserve intégrale (1983). -Site Ramsar (2004).
Lac Bleu	-	04	0,005	-Réserve intégrale (1983). -Site Ramsar (2004).
Marais de Bouredim	-	11	0,014	-Réserve intégrale (1983). -Site Ramsar (2009).

Source : PNEK

Carte N.5. Présentation des zones humides.



Source : PNEK.

III.4. Paysages Forestiers¹³.

Il couvre une superficie de 54000 ha , soit 70% de la superficie totale du parc , composé essentiellement de peuplement forestiers représentés par les forêts de chêne liège au niveau des plaines et des montagnes, une forêt de pin d'Alep sur dune , les maquis de chêne kermès sur les dunes littorales et au delà de 900 m d'altitude, les forêts de chêne zen remplacent progressivement le chêne liège.

cette mosaïque de milieux est traversée par des ripisylves (forêt humides) qui longent les divers cours d'eaux de la région, les espèces d'arbres rencontrées dans ces derniers sont les peupliers blancs, l'aulnaie, l'orme, le frêne et les lauriers nobles.

les peuplements forestiers artificiels sont représentés par des reboisements de : pin maritime et d'eucalyptus,

on distingue dans le territoire du Parc National d'El-Kala : les forêts d'altitude, les forêts de plaines et les forêts de collines basses.

III.4.1. Les forêts d'altitude.

Les forêts d'altitude couvrent une superficie d'environ 1.500 ha , elles se trouvent dans des zones bien arrosées, l'ambiance forestière y est primitive car il n'y a presque aucune intervention humaine.

elles sont caractérisées par la prédominance des essences caducifoliées à Chêne zeen (*Quercus canariensis*) parfois en mélange avec le chêne liège (*Quercus suber*). les arbres sont généralement de grande taille, avec des sujets de plus de 30 m, la hauteur moyenne est de 20 m, leur recouvrement au sol peut atteindre 80%.

le sous-bois est relativement clairsemé et distribué de manière hétérogène. son recouvrement moyen est de 25%. La présence de nombreux liannisants le rend souvent difficilement pénétrable. Parmi les plus belles subéraies que l'on retrouve en altitude, est la subéraie de ghorra.

¹³ . PATW.2011.

III.4.2. Les forêts de plaines et de collines basses.

ces forêts sont représentées par des subéraies de plaine, des matorrals arborés, des ripisylves, des pineraies et des maquis non arborés.

III.4.3. Subéraies de plaine.

les subéraies non dégradées sont représentées, soit par des petits massifs de quelques dizaines d'hectares, en plaine, enclavés dans un environnement forestier dégradé de type maquis (subéraie du Nord de l'Oubeira) avec un faible intérêt en tant qu'habitat, soit par des peuplements de taille importante, particulièrement riches en faune et flore.

on y trouve la subéraie du Nehed, ces forêts se caractérisent par leur importante superficie, couvrant près de 8.000 hectares dans des zones d'accès difficile.

Physionomiquement, ces habitats se présentent sous la forme d'une strate arborée homogène d'une hauteur de 10 m et d'un recouvrement de 60 %.

le sous-bois est haut de 2 m en moyenne et son recouvrement est de 70 %. de nombreux liannisants lui confèrent un caractère particulièrement sauvage.

le second type se présente sous la forme d'un matorral, d'une strate arborée de chêne liège généralement de faible hauteur et d'un recouvrement moyen de 40 %. la strate buissonnante d'une hauteur moyenne de 2 m pour un recouvrement de 60 %.

cet habitat, le plus important du Parc, couvre près de 20000 ha ,il est scindé en 2 principales unités : le massif des djebels Koursi et Brabtia à l'ouest du Parc, d'une superficie approximative de 11000 ha.

c'est le plus grand massif forestier entre la mer et la vallée d'El-Tarf – Ain Assel , et le massif de Bougous d'une superficie de 9000 ha au sud-ouest du Parc.

deux autres massifs de moindre importance, de ce même habitat, sont localisés, l'un à l'extrême est du Parc dans la région d'oum teboul (environ 2000 ha).

le second au centre du Parc au sud du lac Tonga (environ 2500 ha).

III. 4.2.2. Les Matorrals arborés.

ce sont des formes de dégradation de la subéraie et des habitats importants pour les mammifères.

III.4.2.3. Les ripisylves et aulnaies.

les ripisylves et aulnaies constituent des habitats dont la principale caractéristique réside dans la superposition de l'élément aquatique et de l'élément forestier.

ce dernier composé d'essences caducifoliées généralement de grande taille (aulne, frêne, saule, orme).

les ripisylves jouent surtout, pour l'avifaune et la petite faune mammalienne, le rôle de couloir de circulation, assurant ainsi la connexion des différentes formations forestières à travers les milieux ouverts.

limitant le morcèlement des grands massifs forestiers originels.

III.4.2.4. Les Ripisylves.

La partie occidentale du Parc (Secteur de Brabtia), est la région qui compte le plus de formations ripicoles.

certaines ripisylves sont incluses dans un important massif forestier, comme c'est le cas de la ripisylve de l'oued Bougous, et d'autres ripisylves, citons celles de l'oued Kebir, l'oued Mellah, de l'oued Souk Reguibet, celle de Bou Merchen et enfin celle de l'oued El-Hout. leur ensemble développe une longueur d'une trentaine de kilomètres.

les principales Ripisylves du Parc National d'El Kala sont :

Ripisylve d'oued El Eurg, d'oued El Hout, d'oued Boutribiche, d'oued Bouhchicha, d'oued Dey grâa, d'oued Demnet Errihana, d'oued Messida, d'oued Boulâaroug, d'oued Mellah, d'oued R'guibet, d'oued Bourdim, d'oued Bougous, et l'oued El-Kébir.

III.4.2.5. Les Aulnaies.

Les aulnaies du Parc National d'El Kala, forment un écosystème d'un plus haut intérêt écologique et biologique.

elles se développent sur les surfaces d'attérissement des oueds, où la permanence de l'eau sur des alluvions fluviales permet leur formation.

les principales aulnaies du PNEK sont : Tonga, Mellah, Mellah-sud, Mellah sud -ouest Belâroug, Oubeira, Ain Khia, Bourdim, R'guibet, laouledj, melloul, Boumerchen, demnt Rihana et Bouhchicha.

III.4.2.6. Les pineraies.

Les pineraies constituent des habitats où l'espèce arborée dominante est un résineux. Issues de reboisement de Pin maritime sur milieu dunaire dégradé (pineraie du tonga ou du djebel haddeda), ou d'origine naturelle sur milieu dunaire, comme la forêt de Pin d'Alep du lac Mellah, leur principale caractéristique réside dans leur importante densité de végétation.

d'une hauteur moyenne de 10 mètres, ces habitats forestiers, localisés près de la mer, présentent un caractère sauvage très marqué, cependant, leur superficie est relativement réduite, 2.500 ha au total, et leur morcellement est important.

III.4.2.7. Les maquis non arborés.

ces habitats constituent un habitat forestier dans lequel l'élément arboré est quasiment inexistant. Ils se présentent sous la forme d'une nappe buissonnante dont la hauteur varie de 0,7 m à 04 m, pour un recouvrement de 60 % à 90 %.

localisés par tâche entre les massifs forestiers non dégradés, ils peuvent couvrir des étendues relativement importantes, là où les conditions édaphiques sont les plus contraignantes.

III.4.2.8. Les bocages.

les bocages se présentent comme un milieu mixte marqué par l'action anthropique. Il s'agit soit :

d'anciennes zones agricoles dans lesquelles sont conservés quelques éléments de la végétation originelle (arbres, bosquets relictuels de maquis, haies).

soit des terres agricoles partiellement abandonnées et sur lesquelles se sont secondairement implantés des éléments de la flore arborée et buissonnante locale.

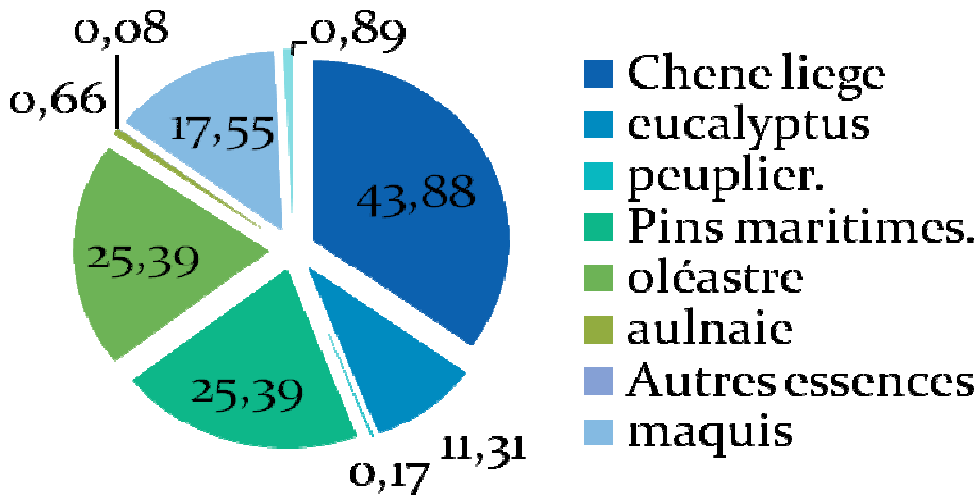
III.4.2.9. Les milieux ouverts herbacés.

Les milieux ouverts herbacés de la région résultent généralement de l'abandon de terres agricoles constituées initialement au détriment du couvert forestier, par le défrichage et les incendies.

dans ce type de milieu, on constate généralement un appauvrissement progressif du sol en matière organique, ou encore dans la remontée de la nappe phréatique qui asphyxie les cultures.

Parfois, c'est l'ensablement qui est la principale cause de l'abandon des terres. très morcelées, ce type de milieux couvre environ 2000 ha et est présent sur tout le territoire du Parc National avec des superficies très inégales.

Fig.N° 2. Répartition de la superficie forestière selon essences.

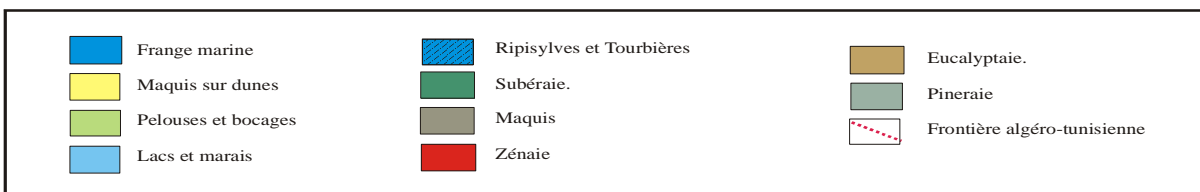
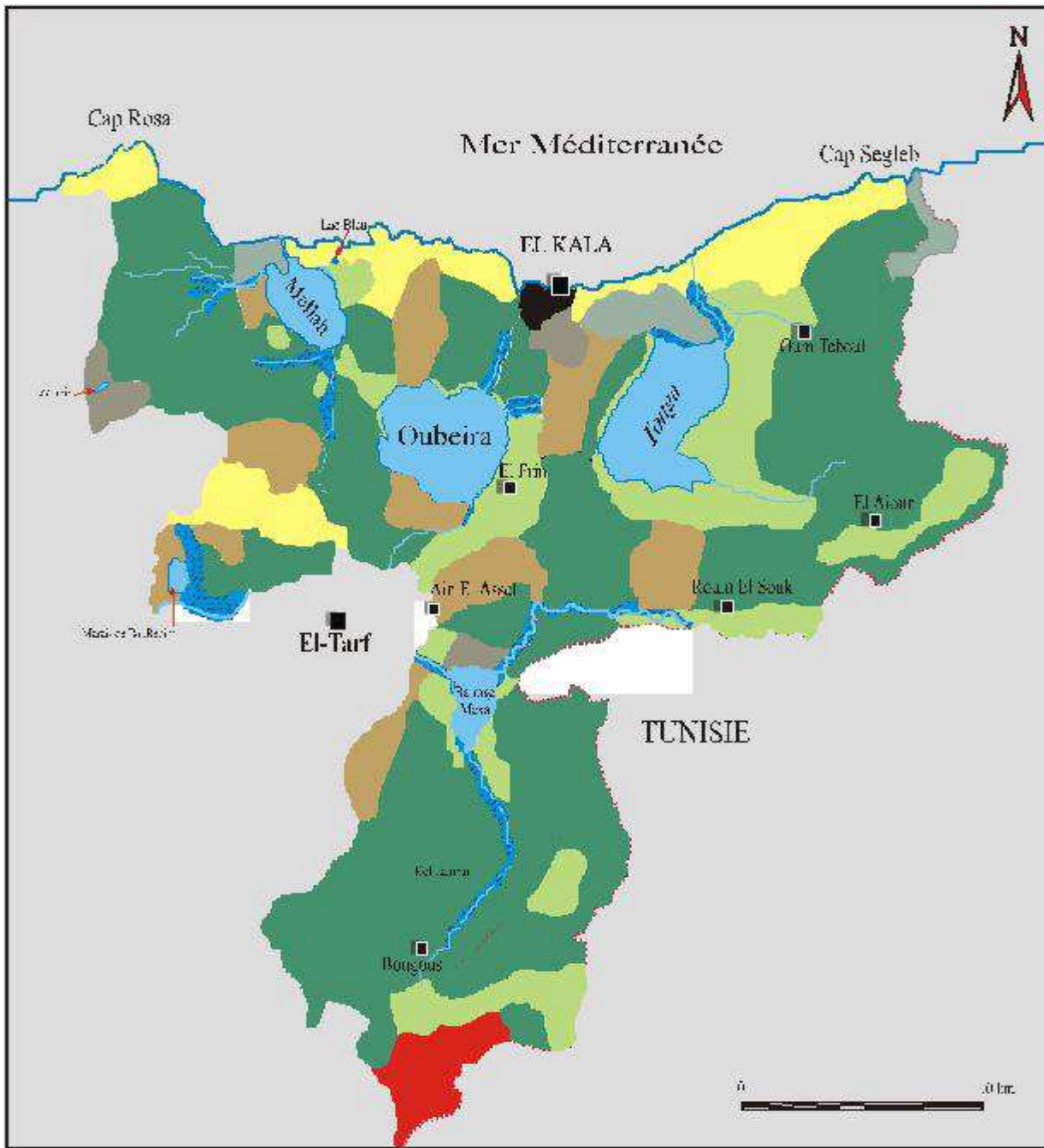


Source : la direction des forêts de la wilaya de Tarf.

Conclusion.

La richesse et la diversité du paysage forestier est l'un des meilleurs atouts du parc pour diversifier les formes de tourisme tels que : tourisme équestre et pédestre, de détente, de randonnée, de découverte et les circuits touristiques... ect.

Carte N°6. Carte des unités écologiques du PNEK.



Ch.IV. Le Climat.

IV.1. Les Précipitations.

La région d'El Kala jouit d'une pluviosité des plus élevées, environ 1000 mm par an. d'une manière générale, la région d'El Kala est située dans le climat méditerranéen sub-humide à hiver chaud.

IV.1.1. Les précipitations moyennes annuelles.

la pluviosité moyenne annuelle varie entre les deux stations d'el kala et d'Ain-Assel durant la période (1997-2006) on enregistre respectivement une moyenne annuelle de 910 et 830 mm.

IV.1.2. Les précipitations moyennes mensuelles.

les hauteurs mensuelles montrent de fortes irrégularités dans les hauteurs d'eaux précipitées.

Tableau N° .15. Irrégularité des précipitations mensuelles.(1997-2006).

MOIS	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A
EL-KALA	44	85	137	156	145	120	79	64	44	21	4	11
AIN-ASSEL	47	96	111	128	113	100	96	80	38	15	4	9

: **Source :** Direction de l'hydraulique de la wilaya de tarf.

Décembre est le mois le plus humide pour la station d'el kala où on enregistre 156 mm. Pour la station de Ain-Assel décembre est le mois le plus humide où on enregistre un maximum de 128 mm.

les faibles précipitations sont enregistrées en mois de juillet pour les deux stations avec 4mm.

les précipitations montrent une grande variabilité mensuelle avec une concentration sur quelques mois de l'année.

IV.2.La Température.

Les températures maximales et moyennes sont très élevées en mois de juillet Aout et septembre avec respectivement : 45.8 C°, 49.4 C°. 43 C°.

Quant aux températures minimales et moyennes, elles sont très basses en décembre, janvier et février, avec respectivement : 0.6 °C, 1.2°C, 2.2°C.

Tab N°.16. Températures moyennes station d'El-Kala (1997-2006).

	T/°C	J	V	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Station D'El- Kala	Min	1.2	2.2	2.00	4.80	6.40	12.20	14.60	16.70	11.90	8.00	5.60	0.60
	N												
	Max	26.2	30.2	33.70	35.80	4.40	43.00	45.80	49.40	40.80	38.20	34.00	26.50
	M												
	Avd	25.00	28.00	31.70	31.00	2.00	30.80	31.20	32.70	28.90	30.20	28.40	25.90
	M-N												
Moy	13.7	16.2	17.85	20.3	5.4	27.6	30.2	33.05	26.35	23.1	19.8	13.55	

Source : Station météo d'El Kala.1992

M= moyenne de maximums du mois.

N= moyenne des minimums du mois.

N+M/2 = moyenne mensuelles.

(M-N)= amplitude moyenne.

IV.2.1.Le Siroco.

Un vent chaud qui se manifeste de provenance du sud, qui peut souffler avec une intensité qui varie d'une zone a une autre, le maximum de fréquence est généralement ressenti au mois d'août, accumule a un état de déficit hydrique asséchant l'atmosphère et élevant les températures.

IV.3.Les Vents.

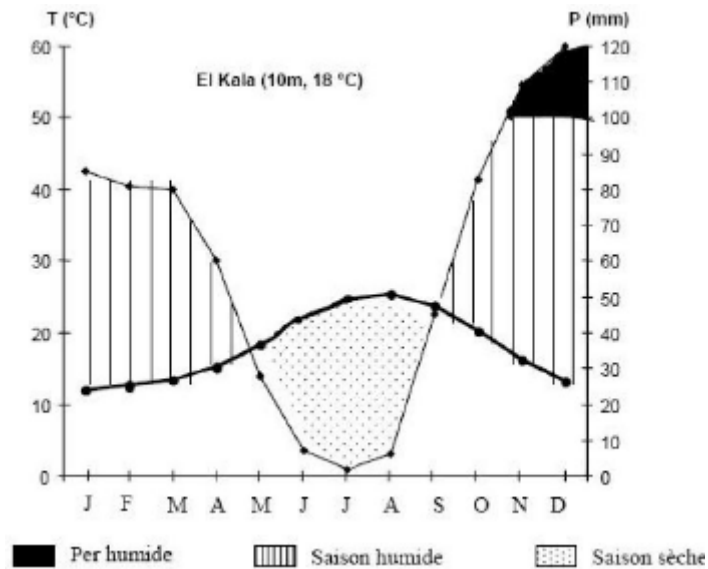
Ils sont caractérisés par leur fréquence, les vents soufflent du nord ouest dominant en toute saison, néanmoins en été on constate une augmentation de fréquence des vents du nord est, sud-ouest et sud .

Tab N°.17. Évaluation mensuelle de la vitesse, direction des vents.

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Direction Degré	40	280	100	120	100	180	340	200	260	360	/	300
Vitesse max. (m/s)	17	21	17	23	16	19	15	9	20	18	22	20

Source : Station météo d'El Kala.1992.

Fig.N°.3. Diagramme ombrothermique de la station d'El Kala.



Source : Station météo d'El Kala)-1992.

IV .4.L'Humidité.

L'humidité de l'air dans la région est importante, elle est comprise entre : 71.72 % et 78.9 %. la variation de l'humidité d'une année à une autre est tres faible, elle est due à plusieurs facteurs telsque : la proximité du littoral, et de la foret.

Tab. N°.18. Humidité moyenne mensuelle station d'el- kala.

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Moy %	76.81	78.90	76.81	75.09	74.72	74.54	73.45	71.18	71.27	72.00	74.00	73.00

Source : Station météo d'El Kala.1992

- Etages Bioclimatiques.

La région d'el kala appartient a l'étage bioclimatique sub- humide

Tab.N°.19. Bioclimat- El Kala. (période 1985-2005).

Mois	Janv	Fevr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Octo	Nov	Dec	Annuel
Cumul de pluies	119.3	84.0	55.1	55.5	36.7	13.0	2.1	3.0	45.0	72.5	103.2	108.6	702.8
Moy T° mini (°C)	9,2	9,2	10,6	12,1	15,5	18,8	21,7	22,8	20,3	17,6	13,4	10,6	15,1
Moy T° mini (°K)	282,4	282,4	283,8	285,3	288,7	292,0	294,9	296,0	293,5	290,8	286,6	283,8	288,3
Moy T° maxi (°C)	16,0	16,1	17,6	19,3	22,7	26,2	29,1	30,2	27,6	25,1	20,4	17,3	22,2
Moy T° maxi (°K)	289,2	289,3	290,8	292,5	295,9	299,4	302,3	303,4	300,8	298,3	293,6	290,5	295,4
Q2 d'Emberger	$Q2 = 2000P / (M2 - m2)$							étage bioclimatique Sub-humide					114,3

Source : ONM

- Conclusion.

Le climat est un facteur fondamental dans le choix d'une destination touristique, à tel point que l'on a tendance à penser que ce sont les conditions climatiques (ensoleillement et températures clémentes) qui dictent l'organisation des flux touristiques.

Le climat doux en hiver et chaud en été a favorisé un tourisme balnéaire, ou on enregistre une pression localisée sur les plages. ce qui entrainent des conséquences sur l'environnement et le littoral, d'où la nécessité réduire la pression sur les plages et cela par la création d'autres destinations.

IV.5. Le tourisme balnéaire.

Le type de tourisme existant au PNEK est un tourisme balnéaire de masse non contrôlé il s'étale sur 75 jours, Il se concentre surtout dans la frange marine, au nord, ou se trouve des plages d'exceptionnelle beauté et de renommée nationales telles que : Plage El-Mordjane, plage Vieille Calle Plage, plage Messida et plage de cap rosa.

Tab N°20. Fréquentation des plages.

Année	Nombre d'estivants	Nombre de plages interdites
2008	2.825.070	-
2009	2.544.728	12
2010	2.336.580	11
2011	2.585.480	09
2012	2.698.365	10

Source : Direction du tourisme de la wilaya de Tarf.

d'après le tableau ci-dessus nous constatons que le nombre d'estivants 2.698.365 est très important, avec toutes les conséquences que peut engendrer le nombre impressionnant de ces estivants.

IV.6. l' hébergement.

Le tourisme balnéaire nécessite des structures d'accueil et d'hébergement nous allons voir l'état des infrastructures hôtelières dans le PNEK.

IV.6.1. les Hôtels.

La plupart des équipements hôteliers se trouvent dans la frange côtière, de la commune d'El Kala, où l'on trouve en totalité 12 hôtels, dont 03 hôtels seulement sont classés.

- (01) un hôtel a Boutheldja avec une capacité d'accueil de 22 chambres et 38 lits.
- (01) un hôtel a El kala d'une capacité d'accueil de 15 chambres et 60 lits.

- (01) un hôtel au lac des oiseaux, avec une capacité d'accueil de 30 chambres et 60 lits.

Quatorze hôtels non classés à El kala, dont la capacité d'accueil varie de 13 à 103 chambres et de 50 à 206 lits.

on constate un manque flagrant dans l'hébergement hôtelier surtout de grandes classes de cinq, quatre et trois étoiles.

Photos. N°1.Hôtel El Mordjane



Source : Direction du tourisme de la wilaya de Tarf.

Tab° N°.21. Répartition d'hôtels dans le territoire du PNEK. année 2012.

Hôtels classés							
Commune	dénomination	Nbre	capacité		passagers		Nbre de nuitées
Bouteldja	El djedid	02	Chambres	lits	Etrangers	citoyens	
			22	38	02	455	571
El kala	Les Jardins		15	60	15	367	382
Hôtels non classes							
El kala	El mordjane	14	103	206	157	8746	11657
	El Manar		44	100	131	669	1203
	La marsa		32	80	133	5415	7846
	Yougourta		60	200	76	2839	2926
	Tarek		15	30	11	952	971
	Amir		25	70	-	1007	1007
	Boulif		23	66	-	-	-
	Essaada		15	30	--	-	-
	Nassim		10	30	-	-	-
	El djazira		15	75	-	-	-
	Diarali		30	150	-	-	-
	El Nour		19	48	18	975	2199
	Sables d'or		24	80	-	-	-
	Les jardins		13	50	08	557	565

Source : Direction du tourisme de la wilaya de Tarf.

Tab. N°.22. Fréquentation Hôtelière.

Année	Arrivées		Nuitées	
	Nationaux	Etrangers	Nationaux	Etrangers
2005	21557	781	32790	2799
2006	23854	1038	38524	5091
2007	25752	815	39521	4477
2008	27936	2469	38757	6322
2009	27815	523	35728	6919
2010	22534	3381	32102	14722
2011	32842	10175	66168	23833
2012	57537	16920	-	-

Source : Direction du tourisme de la wilaya de Tarf.

IV.6.2. Fréquentation hôtelière.

Le nombre d'arrivées de nationaux en 2005 a été estimé à 21557 pour atteindre les 57537 en 2012, et 781 pour les étrangers pour atteindre 16920 en 2012.

Le nombre de nuitée des nationaux en 2005 est 32790 pour atteindre 66168 en 2011, et 2799 en 2005 pour les étrangers pour atteindre 23833 nuitées en 2011.(on a pas pu avoir les chiffres de 2012).

IV.7. Les Plages.

La cote du PNEK est évaluée a 43 km, elle est à dominance rocheuse, le long de cette cote les plages sont entrecoupées par l'avancée de la roche dans la Mer, dont les plus importantes sont :

IV.7.1.Plages de cap rosa.

IV.7.2. calle prisonnière.

elle se situe a l'ouest du cap, s'étend sur 200 m, et d'une largeur de 60 m, constituée de sable fin a gros galets et rochers aux extrémités, le fond marin est sableux en pente moyenne, l'arrière plage est couvert d'un maquis et d'un reboisement d'eucalyptus près du phare de Cap Rosa.

IV.7.3. Baie de Cap- liene.

elle s'étend sur 150 m avec une largeur de 40 m, sable assez fin parsemé de gros rochers.

IV.7.4. Baie du grand cannier.

Localisée à l'est du cap, longue de 250m, et large de 80m, constituée de sable fin doré avec de gros galets.

IV.7.5. plages de la vieille calle.

Longue environ de 200m, et large de 30m, a l'est de l'embouchure du lac mellah constituée de sable fin sans galets, et de formations rocheuses aux extrémités.

IV.7.6. plages de la Messida.

Elle est Costituée de deux plages :

a)- la première plage :

d'une longueur de 700 m et une largeur de 70m située a l'ouest de l'embouchure du chenal reliant le lac tonga a la mer.

b)- la deuxième plage :

d'une longueur de 300m et une largeur de 60 m située a l'est du chenal.

ces deux plages sont ouvertes au nord dont le sol marin est sableux avec des rochers.

la plage de la Messida offre la possibilité de d'accostage (vieux port) l'atout de celle-ci est la proximité du lac Tonga.

Photos.N°. 2. Plage Cap Rosa.



Source : <https://www.google.dz>

IV.7.7. Port de plaisance.

La construction d'un nouveau port vient d'être achevée, le vieux port d'el kala peut être transformé en un port de plaisance a partir duquel un certain nombre de sport de mer peuvent être développés telsque : surf, planche a voile, sport motorise sur mer, pêche.

Tab.N°. 24. Fiche technique du nouveau Port.

Désignation	Dimensions
Longueur du quai	780
Longueur digue principale	550
Longueur digue secondaire	335
Profondeur du port	4a6 m
Surface du port	6.2 ha
Surface du plan d'eau	5.3 ha
Capacité d'accostage	142 navires (tout types confondus)
Superstructures portuaires programmées	142 cases de pêcheurs 01 atelier de réparation navale 01 unité d'entretien 01 halle a marrée 01 unité de fabrique de glace 01 magasin de pièces de rechange Les différentes institutions de l'état : Gardes cotes, sécurité nationale, EGPP , DTP.

Source : Direction de la Peche et des ressources halieutiques.

Photos N°3. Ancien Port d'El Kala.



Source : <https://www.google.dz>

IV.8. Camping et Auberges.

Quatres campings sont mis en place chaque année pendant la saison estivale pour accueillir les visiteurs, ils sont situés dans la commune d'El Kala, dont les revenus financiers sont encaissés par le trésors communal, l'intèrdiction des ces campings est prévu après la réalisation de l'aménagement des deux ZET du parc.

Tableau N°25. Camping.

N°	Commune	Dénomination	Capacité	Les Passagers
01	El kala	AYYMEN	346	/
02		EL -DJOUSSOUR	400	
03		BELLE VUE	250	
04		CAMP AFRICAINE	200	
Total		04	1196	

Source: Direction du tourisme de la wilaya de Tarf.

IV.9. Aires de détente.

Plusieurs aires de détente et de repos ont été mises en place, dont une seule dans le domaine côtier, celle située sur la route qui relie la Messida et la ville d'El Kala. Cette aire est équipée de table, de sièges, d'un ombrage et d'une clôture autour du périmètre, Il n'existe pourtant pas de parking, ni de signalisation ou poubelles. toutes les installations sont en bois et présentent un mauvais état de conservation, le mobilier étant partiellement abîmé, huit aires de détente sont prévues dans le parc.

IV.10. Sites d'intérêts visuels ^{14*}.

L'hétérogénéité du relief et la présence d'écosystèmes lacustres, marins et forestiers confèrent au parc national d'El-Kala des qualités paysagères indéniables. L'essentiel des sites d'intérêt visuel est localisé autour de la zone des lacs et sur le rivage marin, dont on va citer les plus imposants.

IV.10 .1. Site CAP ROSA.

La focale visuelle est localisée au niveau du phare, le panorama est essentiellement orienté vers l'est et concerne l'ensemble des cotes rocheuses de la baie du petit cannier et du grand cannier.

IV.10. 2.Site Lac Oubeira.

localisé au niveau du djebel Boumerchen a 150m d'altitude au niveau du château d'eau désaffecté. La focale visuelle de ce site est orientée vers la sud, elle permet l'observation de l'ensemble du lac Oubeira et en arrière plan des forets riverains d'eucalyptus et de chêne liège.

IV.10. 3. Site Lac Tonga.

ce site est localisé au niveau du Kef Oum Té Boul , la vue orientée vers l'ouest concerne l'ensemble du lac Tonga et les massifs forestiers.

¹⁴.chafai kais. perspectives de developpement touristique dans une zone rurale. Cas de la région d'el kala.

IV.10. 4. Site Lac Mellah.

La focale visuelle de ce site est localisée sur la rive est, au niveau de la carrière sur la route de la Vieille Calle, elle permet de contempler vers l'ouest un panorama composé de lac Melleh, en avant plan, et de la succession de collines boisées du Djebel Koursi jusqu'au Cap Rosa.

IV.10. 5. Site Les deux Lacs mellah et oubeira.

Il se localise entre les deux lacs mellah et oubeira, il s'élève à environ 100 m, et offre un champ de vision très large qui avoisine les 250 °.

IV.10. 6. Site Kef Dzair.

se localise près de la réserve de serf à El-Aioun au niveau de la TPF, il domine le lac Tonga Vers l'ouest et les dunes boisées de la Messida vers le Nord Est puis la Mer en arrière plan.

IV.10.7. Site Kef Rokaba.

se situe au nord de l'agglomération de Ain-Assel , sur la route qui mène à Ain Khiar au niveau du Djebel Helellif. Il offre, vers le nord, une vue générale sur le lac Oubeira en avant plan, et la forêt de Brabtia en arrière plan .

on peut aussi observer vers le sud, l'oued Messida, l'agglomération de Ain-Assel ainsi que l'oued Kebir en arrière plan.

IV.10. 8. Site Koudiet El- Amria.

se localise entre les lacs Tonga et Oubeira, il offre deux vues parallèles, l'une sur le Tonga vers l'est et l'autre sur l'Oubeira vers l'ouest, on peut aussi observer de la mosaïque des paysages agraires des cultures irriguées autour des lacs.

IV.10. 9. Site Djebel Koursi.

se site offre une vue d'environ 110 °, on peut observer d'est en ouest le lac Mellah et son embouchure et la baie du Petit Cannier.

IV.10. 10. Site Gantra Hamra.

la focale visuelle est localisée sur la route de Gantra Hamra à Ain Khiair à quelques Kilomètres du croisement du chemin de wilaya W 109.

le panorama présente un angle de vision de 180°, il englobe une partie du lac Oubeira à l'est et l'ensemble composé du Lac Melleh, la forêt d'El- Koursi, les dunes littorales et la mer au nord.

IV.10. 11- Site La Messida.

la focale visuelle de ce site se situe au niveau du Kef Mochtob qui domine la plage de la Messida, il offre une vue d'ensemble sur l'embouchure du canal et la plage de la Messida en avant plan, et la Mer en arrière plan.

IV.11. Maisons forestières.

utilisées comme point de surveillance par les gardes forestiers afin d'intervenir rapidement en cas d'incendies ou travaux de braconnage, elles sont en état de dégradation et non bien équipées, Surtout celles qui se situent à l'intérieur des forêts.

IV.12. Miradors.

a)- mirador du lac oubeira.

situé au nord du lac oubeira il permet une vue surprenante sur ce lac, et permet l'observation des oiseaux.

b)- mirador du lac mellah.

Permet une vue général sur le lac mellah et comme il est aisé d'approcher le lac et de longer la rive sur quelques metres et y decouvrir la faune et la flore. Il constitue l'unique endroit d'où on peut avoir une vue combinée et rapprochée des deux lacs Mellah et Oubeira.

IV.13.Observatoires.

la présence d'observatoires d'oiseaux a été attachée aux grands lacs du Parc, tels que le Lac Oubeïra, Tonga et Mellah. un total de six tours d'observations qui ont été aménagées pour la réalisation d'activités ornithologiques, scientifiques et de divulgation ils jouent un rôle stratégique pour l'éducation environnementale.

IV.14.Arborétum.

L'Arboretum de tonga se situe au secteur nord est du parc, un sentier botanique y a été aménagé a disposition du public.

IV.15.Parc Animalier.

l'équipement le plus visité au parc, puisqu'il excite la curiosité du public Notamment les enfants surtout avec l'arrivé récemment des crocodiles du Nil.

IV.16. Circuits touristiques.

1)- Circuit touristique chemin des oiseaux.

se situe dans le secteur de Oum Teboul long de 9 km, son parcours offre a chaque halte déférents angles de vue sur le Tonga. L'aménagement de cette piste en circuit touristique naturel est prévu par le parc.

2)- Circuit touristique de Haddada.

Se situe dans la foret de haddada, l'étude d'aménagement de ce circuit est en cours d'études.

Conclusion.

La diversité de nombre de site d'intérêts visuels dans le parc peut développer un tourisme de randonnée et circuits touristiques. en effet les deux circuits touristiques apres avoir realiser les travaux de leur aménagement vont developpéé un tourisme de randonée, pédestre et équestre.

Chap.V. La Flore et La Faune.

Le Parc national d'El Kala est réputé pour sa richesse faunistique et floristique.

- **626** espèces de plantes : aromatiques, médicinales, fourragères, ornementales, lichens, champignons.
- **39** espèces de mammifères : (cerf de barbarie, hyène rayée, loutre, porc épic, renard doux, chacal doré, dauphin commun, etc.).
- **97** espèces de passereaux : comme le guêpier d'Europe, le merle bleu et le coucou geai.
- **25** espèces de rapaces.
- **9** espèces d'oiseaux marins : dont le cormoran huppé et le goéland argenté.
- **64** espèces d'oiseaux d'eau.
- **17** espèces de reptiles.
- **6** espèces d'amphibiens.

V.1. La flore.

Nous avons cité globalement la flore qui existe au PNEK dans le chapitre (II.4. paysages forestiers), nous allons dans ce qui suit en détailler un peu plus. en effet la flore du parc est constituée de :

V.1.1. Le chêne-liège.

Le chêne-liège (*Quercus suber* L.) et le chêne zen (*Quercus faginea* Lam.) constituent des espèces climatiques. les forêts de chêne-liège sont à exposition chaude, alors que celles du chêne zen préfèrent les expositions et les stations Fraîches.

V.1.2. Le chêne zen.

se caractérise par un sous-bois très bas et lâche, en revanche, le sous-bois de la forêt de chêne-liège est plus dense, dominé par la bruyère arborée (*Erica arborea* L).

V.1.3. Le pin maritime. (*Pinus pinaster* Aiton),

occupe la majeure partie du système dunaire (reboisements) et une petite surface entre El- Kala et Oum-Téboul. Il apparaît également sous forme d'énrésinement du chêne liège à l'extrême nord-est du PNEK. les principales espèces qui le constituent sont : le chêne kermès (*Quercus coccifera* L.) qui apparaît le plus souvent sous forme de maquis climatique dans les zones dunaires littorales, les bruyères (*Erica*

Tab.N°26. Principales Espèces Végétales.

Cryptogames					Phanérogames
Champignons	Algues	Lichens	Mousses	Fougères	Plantes Supérieures
Agarie des champs	Acrosorium uncinatum	Bacidia rosella	Leucodon sciurouides	Fougère royale	Nénuphar jaune
Agarie des forêts	Codium bursa	Cladonia uncialis	Brachytheciium velutinum	Fougère aigle	Nénuphar blanc
Amanite solitaire	Dictyota dichotoma	Cladonia macrophyllodes	/	/	Aulne glutineux
Bolet bai	Padina pavonica	Lecanora chlorina	/	/	Chêne liège
Clavaire étroite	Phyllophora nervosa	Lobaria pulmonaria	/	/	Chêne zeen
Hygorphore conique	Udotea petiolata	Ramalina fastigiata	/	/	Pin maritime

Source : PNEK.

en général le Parc National d'El Kala abrite le tiers de l'ensemble de la flore d'Algérie, représentée par les deux grands groupes végétaux : les cryptogames et les phanérogames.

Tab.N°27. Classification et taux des Principales Espèces Végétales.

Classification	Patrimoine National	Patrimoine PNEK	Taux (%)
Cryptogames (plantes sans fleurs)			
Bactéries	-	-	-
Champignons	128	110	85,93
Algues	528	70	13,25
Lichens	680	114	63,33
Mousses	-	Non identifiées	/
Fougères	59	30	50,84
Phanérogames (plantes avec fleurs)			
Plantes vertes	3145	930	29,57

Source : PNEK.

V.2. La Faune.

le PNEK abrite des espèces animales qui varie entre : mammifères, oiseaux, poissons, reptiles et amphibiens,

V.2.1. Les Mammifères.

Il existe 37 espèces tel que : le sanglier, le chacal, la mongoustre, le hérisson, le chat sauvage qui sont abondant, par contre les espèces rares ou très rares sont l'hyène rayée, le Lynx caracal et le serf de barbarie.

Photos N°4. Cerf de Barbarie.



Source : <https://www.google.dz>

V.2.2. Les Oiseaux.

les espèces nicheuses : on compte une dizaine d'espèces nicheuses (rapaces et prédateurs), 29 espèces d'oiseaux de zones humides, et les espèces hivernantes.

V.3. Les poissons.

V.3.1. Poissons d'eaux douces.

les lacs abritent 14 espèces de poissons, 7 d'entre elles sont autochtones, les 7 autres sont introduites.

V.3.2. Espèces marines.

on dénombre au moins 50 espèces leur distribution et conditionnées par le relief, la profondeur et la nature du fonds.

les fonds sableux sont peuplés par les Sars, les corbs, et les badaches.

dans les profondeurs on trouve les poissons de grosse taille comme : le dorade, loup et raie.

Tab.N°.28. les espèces faunistiques du PNEK.

Mammifères	Oiseaux			Reptiles et amphibiens	Poisons	
	Eau douce	Forestiers	Marins		Eau douce	marins
-Cerf De Berbérie -La Loutre -L'Hyène Rayé -La Genette -Le Porc-épic	-grand cormoran -grande aigrette -grue cendrée -ibis falcinelle -oie cendrée -tadorné de belon -aigrette garzette -cigogne blanche -erismature à tête blanche -fuligule nyroca -guifette moustac -poule sultane	-chardonneret mignon -coucou geai -coucou gris -engoulevent à collier roux -étourneau unicolore -huppe fasciée -tourterelle	-fou de bassan -cormoran huppé -balbuzard pêcheur -mouette rieuse -sterne	Reptiles : -tortue grecque -emyde lépreuse -cistude d'Europe -tortue mauresque -couleuvre à collier -couleuvre vipérine Amphibiens : -salamandre -crapaud commun -triton de poiret	-barbeau -carpe -anguille -mulet -carassin	-Dorade -loup -marbré -sole -sar

Source : PNEK.

Tab N°29.classification et taux de la faune du PNEK.

Classification	Patrimoine national	Patrimoine PNEK	Taux %
Mammifères	107	39	36,11
Oiseaux	336	195	51,58
Reptiles et amphibiens	82	17	29,26
Poissons	300	74	24,60

Source : PNEK

Conclusion.

la richesse faunistique du parc est un atout pour développer un tourisme de découverte et d'observation et la pêche.

V.4. Le Potentiel Culturel et Historique.

le nombre des sites historiques est actuellement estimé à 164. les plus importants se situent sur le littoral qui s'étend de cap rosa à cap roux.

à titre d'exemple nous pouvons citer quelques bastions et palais importants.

les sites et monuments historiques : le bastion de France, palais lalla fatima, ancienne église d'El Kala, les lignes challe et maurice.

V.4.1.Bastions.

- Cap Roux.

Bastion été destiné à la pêche et la commercialisation du corail, il date du seizième (16) siècle et se situe dans la commune de Souarekh.

- Medjez nechaa.

Bastion datant du seizième siècle était destiné, également à la pêche et la commercialisation du corail, Il est situé dans la commune d'el Kala.

- Bastion de France.

date du 17 siècles, était destiné à la pêche et à la commercialisation du corail et se situé dans la communes d'El Kala, il a été classé en 1830 comme site historique à protéger.

Photos N°5. Bastion de France.



Source : <https://www.google.dz>

Fort Moulin.

était destiné à l'exploitation et l'exportation du corail ainsi que certains produits alimentaires, il se situe dans la ville d'El Kala.

V.4.2. Palais.

- Palais Lala Fatma.

datant de l'époque Romaine, il était utilisé comme bain maure ainsi que pour les rencontres culturelles et politiques, il est situé dans la commune d'El Aioun en plein massif montagneux.

- Palais K'ser el djadj.

ce palais est situé à proximité de la commune d'El Tarf et en pleine Forêt, il date de la période romaine et était utilisé de la même manière que le palais de lala fatma (appelé également Bordj el Roumaine).

- Palais Bir El Kerma.

date de la période romaine et se trouve dans la commune de Ramel Souk près de la frontière tunisienne.

- Palais Ali Bey.

situé dans la commune de Berrihane, date de la période turque il était utilisé comme résidence secondaire du Bey.

V.4.3. Monuments archéologiques.

une multitude de monuments mégalithiques se dressent majestueusement dans les forêts et à proximité de la mer méditerranée, témoignent que l'origine d'El Tarf remonte à très loin dans le temps.

Parmi ces monuments:

- les menhirs et les dolmens de seghleb.
- les grottes abritant des peintures rupestres néolithiques à ramel souk.
- les dolmens de djebel ghora.
- les inscriptions libyques de la région de cheffia.
- les pressoirs d'olives qui remontent à l'époque numide et dont on attribue l'introduction à maghor le phénicien.
- les ruines de cap Seghleb et de messida.
- les ruines de la vieille alle (Bastion de France).

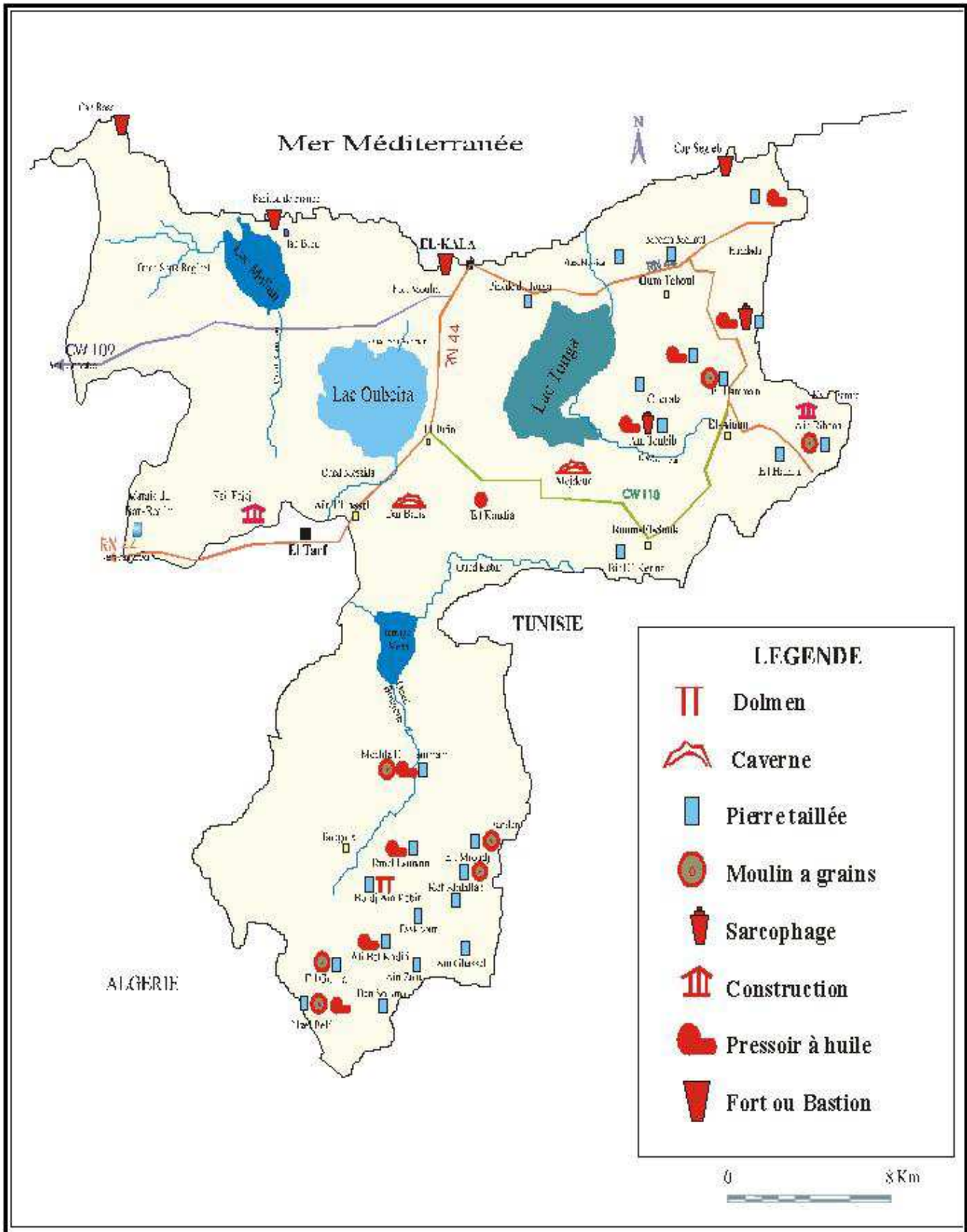
ces comptoirs commerciaux qui ont une influence dans les transactions en méditerranée tout au long des siècles passés où le corail et les produits agricoles attiraient bon nombre de négociants et de concurrents.

Tab.N°30. Principaux sites culturels du PNEK.

Sites Culturels		Ruines	
Nom du site	Année de classement	Nom du site	Année de classement
bastion de France (commune el Kala)	classé sur la liste des monuments historiques nationaux (journal officiel N°07 du 23/01/1968)	nezel el beldi 1 et 2 (commune de Bougous)	non classé
église d'el Kala (commune el Kala)	classé sur la liste des monuments historiques nationaux (journal officiel N°07 du 23/01/1968)	dolmen Ain el kébir (commune de Bougous)	non classé
kssar fatma (commune aioun)	en cours de classement par la (direction de la culture)	Ain tobib (oued el hout)	non classé
fort moulin	en cours de classement par la (direction de la culture)	dar eslem (commune de souarekh)	non classé

Source : PNEK.

Carte N°.7. Carte des Principaux Sites Historiques du PNEK.



Source: PNEK.

Tableau N°31. Situation récapitulative des sites historiques.

Commune	Site panoramique	Patrimoine historique et culturel	Vestiges historiques
El Kala	Calle prisonnière Cap rosa y compris le phare et la plage Lac Mellah Vieille calle Cap Meziraa El Kala Ville	Sidi abdelkeder Djemaa bouterbicha Djemaa boudouma Djemaa sidi dkhil Djemaa bachir Djemaa sidi yahia Djemaa sidi amar 1 Djemaa sidi amar 2 Djemaa ben zayed Djemaa djenhane Djemaa sidi nasser Djemaa kcherida	Ruine de la vieille calle Bordj kassi d'el gantra el hamra Ruines de bleida de l'embouchure du lac mellah Ruines militaires de fedj massied entre les lac oubeira et tonga L'église d'el kala
Ramel Souk	/	/	Le palais Bir el karma Les grottes portant les gravures rupestres néolithiques
Souarekh	Messida Kef mochtob Cap seghleb Haddada Kef oum teboul Poste d'observation mezila	Djemaa sidi khaled Djemaa sidi amor Djemaa boukchirida Djemaa ben aouda Djemaa djadi Ben ouaga Djemaa sidi dendene Djemaa sidi salem Koba rdjel el kef Djamaa sidi ben abbes	Ruines militaires de ain b'har (cap roux) Bastion de cap roux Fort antique de cap roux Ruines romaines de chabet el kharza Ruines romaines a la frontières algero-tunisiennes Ruines romaines de Kef el Assa Ksar Lella fatma Les menhirs et dolmens de seghleb
Bougous	Gaber hallouf Sidi boulabaha Djebel skhoune Koudiet el argoub lasfar El faden		Nazel el beldi Ain kebir El ghora El hammem

Source : Direction du tourisme de la wilaya de Tarf.

- Conclusion.

Pour perpétuer l'activité touristique en dehors de la saison estivale, le thermalisme et le tourisme culturel et historique constituent une alternative.

V.5.Equipements d'Accompagnement.

La route constitue un facteur de développement touristique et économique, car elle permet le désenclavement, la découverte, les échanges et le transport des hommes et des marchandises. un réseau routier en bon état est attractif pour le tourisme et voyages.

V.5.1. Réseau Routier.

Le réseau routier dans la région d'el kala est constitué par un ensemble de route nationale dont la principale est le RN 44, et les pénétrantes Nord-Sud, RN 82, RN 16, RN 16 A et RN 84. et les chemins de wilaya et chemins communaux.

a)- RN 44.

elle lie la wilaya de annaba a la wilaya de tarf jusqu'au poste frontalier de el aioun en passant par la commune d'el kala , et fait l'intersection avec les autres routes nationales : RN 84, RN 84 A, RN 82, RN 44C et les chemins de wilaya : CW103, CW110, CW118, CW129, CW10.

b)- RN 84A.

Passe par la commune d'el tarf sur une longueur de 60 km, mene à annaba vers l'est et aux frontieres tuniso algerienne vers l'ouest.

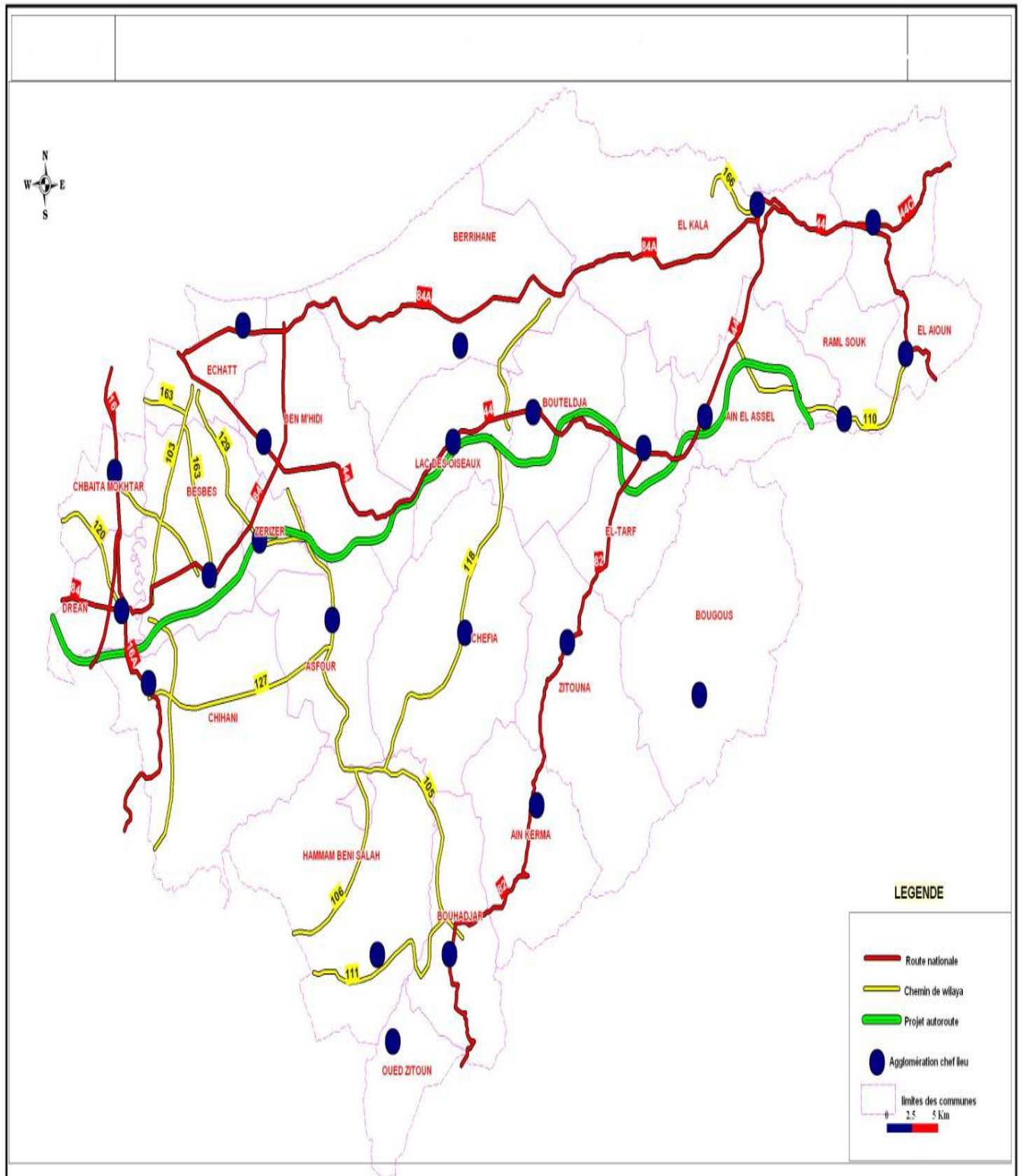
c)- CW110.

d'un linéaire de 23km ce chemin de wilaya relie El-Frine à El-Aioun en passant par Raml E'ssouk.

d)- L'Autoroute Est-Ouest.

cette autoroute, qui constitue un méga projet du siècle va, après son achevement, assouplir la pression du trafic routier des autres routes nationales et chemins wilayals et reliera la tunisie a l'algerie.

Carte N°.8. Carte du Reseau Routier.



Source : PAW.2011.

Partie.III. Vulnérabilité du Milieu.

Chap.I. facteurs de vulnirabilité.

Introduction.

les problèmes du PNEK sont diversifiés, complexes et étroitement ancrés les uns aux autres. la protection de cette aire protégée est en conflit avec les besoins de développement économique local.

l'homme est le principal acteur du bouleversement de l'état sauvage de cette aire protégée, puis vient les facteurs naturelles qui accentuent la dégradation du milieu naturel et la biodiversité.

I.1. Les facteurs naturels.

I.1.1. Les incendies.

la cause principale de dégradation réside dans la répétition des incendies. les facteurs naturels (sècheresse) sont souvent combinés aux actions humaines (incendies volontaires) pour engendrer des destructions importantes du couvert végétal.

la susceptibilité de la forêt aux feux s'explique dans une large mesure par l'irrégularité des précipitations et la longueur de la saison sèche au cours de laquelle les plantes deviennent inflammables.

les feux de forêts constituent une menace majeure pour le parc. environ 5% à 10 % de l'espace de la forêt du parc est brûlé chaque année. (PATW.2011.).

leur fréquence dans une même zone, modifie la couvert végétal et empêche la régénération de certaines espèces. La cocciferaie fréquemment incendiée est, par exemple, progressivement remplacée par des faciès de dégradation où *Halimium halimifolium* domine.

de même, la plupart des formations de chêne liège subissent une régression vers l'état de maquis arborés où la densité des arbres diminue.

la subéraie est alors envahie d'un sous bois riche en espèces épineuses et thermophiles tels que les genêts (*Genista tricuspidata*, *Calycotome villosa*). la réduction de la superficie forestière est surtout imputable aux incendies.

Tab.N°32. Superficies forésièeres incendiées selon éssences.

Année	Nbre Foyers	Superficie Incendiée. (Ha).						
		Chêne Liège	Eucalyptus	Chêne Zeen	Pin Maritime	Maquis	Broussaille	Total
2001	42	26.93	33.591	1	0.01	29.575	19.5	110,61
2002	168	1197.802	193.355	9.5	32.557	763.117	413.002	2609,33
2003	133	464.886	79.419	9.62	5.023	162.745	90.76	812,45
2004	28	26	36	0.25	0	9.75	17.5001	89,50
2005	87	42.05	61.812	1.8	2.05	42.6	12.06	162,37
2006	96	45.475	43.45	1	0.05	42.515	26.02	158,51
2007	138	404.37	118.17	0	52.5	141.68	103.56	820,28
2008	241	869.276	227.384	28.5	7.25	981.17	338.051	2451,63
2009	46	5.06	7.335	0	0.002	5.035	0	17,43
2010	172	20.925	22.204	1.09	0.01	38.5995	27.2825	110,11
Total	1151	3102,77	822,72	52,76	99,452	2216,79	1047,74	7342,23

Source : PAW.2011

I.1.2. Les ravageurs.

certaines espèces d'insectes causent des dégâts permanents ou occasionnels sur les essences naturelles ou introduites, affectant le développement naturel des arbres. la décennie 1978-1987, correspondant à une période de sécheresse, a été marquée par d'importantes infestations des plantations d'eucalyptus par(*le Phoracanta semi punctata*), du Pin maritime par la chenille processionnaire (*Thaumetopoea pityocampa*) et du Chêne liège par (*Lymantria dispar*).ces ravageurs s'attaquent principalement aux arbres déjà affaiblis par la sécheresse.

I.2.facteurs humains.

I.2.1. le Défrichement.

le défrichement se fait soit pour exploiter l'arbre elle-même pour en extraire du bois ou par un démasclage profond, ou pour installer une culture d'arachides. l'état par un choix politique dans le but de lutter contre le chômage, a distribué aux jeunes des parcelles de terrain en zones montagneuse de 10 ha pour chacun dans le cadre de la concession.

les délits contre l'écosystème forestier se manifeste par : le défrichement, la coupe d'arbres, la carbonisation, et les incendies volontaires etc.

Tab N°33. Répartition des exploitations agricoles par communes (2010).

Commune	Sup total	SAT	SAU	SAU Exploité	Nbre d'exploitations agricoles						
					Privé	Concession			Ferme Pilote	Autre	Total
						EAC	EAI	GCA			
El Tarf	11140	2282	2147	1456	112	32	95	45	0	155	439
Ain Assel	9486	2182	2080	1660	170	23	218	63	0	87	561
Bougous	21580	1400	860	329	113	0	18	0	0	292	423
El kala	92200	1500	1040	839	200	37	115	0	0	70	422
Souarekh	8735	900	560	500	111	10	49	0	0	86	256
Ramel souk	5000	1200	800	536	80	10	97	0	0	80	267
El Aioun	4585	1200	745	432	60	04	31	07	0	85	187
Berrihane	20250	5300	4940	2230	260	35	24	69	0	309	697
Bouthelja	11353	3500	3000	1322	150	32	33	0	01	314	530
Total PNEK	184329	19464	16172	9304	1256	183	680	184	01	1478	3782

Source : Direction des Services Agricoles de la wilaya de Tarf.

I.2.2. Surpâturage.

Le surpâturage touche toutes les essences végétales qui existent dans la PNEK, Les troupeaux bovins et caprins sont lâchés dans la nature sans surveillance bergère pendant les deux saisons d'hiver et du printemps, ce qui expose le couvert végétal a une destruction et empêche le rajeunissement des espèces ravagées par les feux de foret pendant l'été.

le tableau ci après : montre que le cheptel caprin dépasse le nombre de têtes d'ovin et bovin sachant qu'il est le destructeur Numéro un (01) couvert végétal sans oublier les troupeaux de vaches lâchées dans les forets par les éleveurs sans terres y compris ceux hors du Parc.

Tb.N°34. Répartition du cheptel par commune. (année2012).

Commune	Cheptel (têtes)				
	Bovins		Ovins	Caprins	Equin
	Total	Vaches laitières			
El Tarf	4915	1925	4973	2800	40
Ain Assel	4000	1500	3200	2400	80
Bougous	5900	1860	16000	4850	140
El kala	5165	2470	4420	2000	80
Souarekh	3400	1500	3230	2200	50
Ramel Souk	3050	1530	2600	1550	30
El Aioun	2600	1070	3200	2580	40
Berrihane	5650	3830	2950	550	240
Bouteldja	6300	3200	5100	900	120
Total parc	40980	18885	45673	19830	820

Source : Direction des Services Agricoles de la wilaya de tarf.

en effet, en analysant le tableau ci-dessus nous constatons qu'il ya une pression importante du cheptel, les densités d'Animaux par rapport a la S.A.T. du PNEK est de l'ordre de : 6 animaux /hectare ,

- densité caprine est égale à 3 ,46 /ha.
- densité bovine est égale à 4,21 /ha.
- densité ovine est égale à 3 ,46 /ha.

Photos N°6. Présentation du surpâturage au PNEK.



Source : <https://www.google.dz>

I.2.3. cultures consommatrices d'eaux.

L'extension de la culture des arachides que connaît la région du parc, autour des zones humides ainsi que les fruits d'été comme le pastèque et le melon consommateurs d'eaux par excellence, ce qui oblige les agriculteurs à recourir aux eaux des lacs et les cours d'eaux, ce qui peut provoquer un assèchement de ces derniers et par conséquent modification du milieu naturel.

Tb.N°35. Occupation du sol en hectares.

Communes	Céréales	Légumes	Fourrage	Agrumes	Cultures Industrielles	Marais chères	Vignes	Oliviers
El Tarf	325	10.5	540	6	102	640	136	80
Ain Assel	250	15	240	1	485	280	159	147
Bougous	80	00	370	0	10	50	00	177
El kala	00	00	240	2	280	430	1	13
Souarekh	00	00	20	1	160	190	00	180
R/Souk	20	12	205	7	180	180	02	82
El Aioun	00	00	450	1	05	125	00	82
Berrihane	20	00	2465	13	250	1370	00	98
Bouteldja	460	19	300	4	150	300	271	88
Total parc	1155	56.5	4830	35	1622	3565	569	947

Source : Direction des Services Agricoles de la wilaya de tarf.

I.2.4. La pêche.

L'élargissement du chenal lagunaire dans le but d'exploitation piscicole a provoqué une salinisation du milieu et par conséquent la desertion du site par les oiseaux.

Tab.N°. 36. La Production laguno-lacustre en quintaux. (Période 2000-2010).

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Mellah	31,5	34,5	41,752	7,009	/	/	6,454	8,92	50.268	25.236	7.013
Oubeira	7,81	15,81	7,81	7,478	/	/	3,013	12,56	20.35	5.577	00
Total	39.31	50.31	49.57	14.49	/	/	9.47	21.48	70.618	30.813	7.013

Source : Direction de la Pêche et des ressources halieutiques.

I.2.5. L'exploitation forestière.

la récolte du liège se fait par des travailleurs saisonniers non qualifiés, ne respectant pas les normes de démasclages des arbres, par ignorance, surtout les plus jeunes ce qui les expose a un danger et les rends vulnérables aux feu.

I.2.6. l'extraction de sable.

l'exploitation excessive du sable dans le secteur de construction et BTPH, favorise une érosion rapide du sol et déstabilise les dunes littorales comme on peut le constater dans les sablières de Messida et Ain Melloul,et l'apparition du sutratum dans quelques sablières.

I.2.7. Le braconnage.

malgré la loi qui interdit la chasse, les espèces d'oiseaux comme le canard et les foulques qui hivernent aux lac oubeira et tonga sont victimes de chasses illicites, le braconnage touche également les rapaces les hérons et les flamants, quant au cerf de barbarie, mammifère rarissime au parc il n'est pas épargné et est exposé par conséquence au danger d'extinction.

I.2.8. Les reboisements des espèces exotiques.

L'eucalyptus, l'acacia et le pin maritime des espèces exotiques introduites par les français, consommatrices d'eaux et caractérisées par leur croissance rapide provoquent l'acidification et l'assèchement du sol et l'appauvrissent du sous bois.

I.2.9. Pollutions et décharges publiques.

les lacs sont exposés à un danger de pollution par les produits phytosanitaires utilisés dans l'Agriculture et les déchets ménagers , industriels et hospitaliers jetés dans les décharges sauvages, une fois drainés par les eaux de ruissellement, ainsi que les eaux usées qui se déversent dans les lacs ce qui expose poissons et flore a la toxicité.

Photos. N°.7.8.9.décharges sauvages à travers le PNEK.



Source : Cliché Brahamia Khaled. 2004

I.2.10. urbanisation anarchique.¹⁵

la dégradation du milieu naturel apparaît le long des axes routiers, ainsi qu'autour des agglomérations et des hameaux, ce phénomène est aussi important en plaine qu'en montagne. L'agglomération d'Ain Khiar située dans une zone protégée au pied du versant sud du lac Oubeïra, est entourée de grandes surfaces défrichées récemment. La zone située au nord de ce défrichement a été incendiée quelques années auparavant. Cependant, on constate que la régénération végétale est rapide.

la ville d'El Kala a au moins triplé sa surface en 35 ans. La ville est restée longtemps cantonnée sur les versants dominant la baie. le plateau était partagé entre l'agriculture intensive et le maquis. Cependant, et malgré les restrictions imposées à la ville en raison de sa situation en plein domaine protégé du parc, et la promulgation d'un nouveau chef-lieu de wilaya à quelques kilomètres de là (El Tarf), la ville d'El Kala a connu une extension suivant tous les axes routiers qui sortent de la ville. L'urbanisation a également envahi le plateau, d'où le recul des différents couverts végétaux.

la zone sud nouvellement urbanisée est partagée entre les bassins versants des lacs Oubeïra et Tonga, d'où la menace de pollution qui pèsera sur ces deux lacs à court terme. Nous constatons aussi l'apparition de tracés de nouvelles routes dans les zones de protection intégrale de la Messida à l'est et du Cap Gros à l'ouest.

¹⁵.Bougherara.ahmed. Identification et suivi des paysages et de leur biodiversité dans la wilaya d'el tarf.

Le petit bourg d'El Tarf, promu chef-lieu de la wilaya, est devenu en deux décennies une agglomération importante.

Malgré sa situation hors du parc, ce nouveau centre urbain conditionne pour une grande part l'orientation du développement dans le parc national d'El Kala situé à proximité immédiate.

L'agglomération d'Aïn El Assel, située à moins de 4 km d'El Tarf, subit un rythme de développement imposé par ce voisinage. Coincée entre les zones inondables et la forêt, la ville a fini par mordre sur l'espace forestier. On retrouve cette situation dans la quasi-totalité des agglomérations et particulièrement celles qui se situent sur le piémont (zone de contact entre la montagne et la plaine).

I.2.11. les infrastructures de bases.

Les infrastructures de base, développées pour améliorer la circulation routière, ont généré des situations néfastes sur les réseaux hydrographiques dans les basses zones. Les routes à chaussée surélevée sans passages busés constituent de véritables obstacles au drainage naturel.

Quant à l'Auto route est ouest, ce méga projet du siècle, longeant le parc d'un linéaire de 16.98 km, aura une multitude d'impact sur de dernier après son achèvement, il constitue une vraie menace sur l'environnement par les différentes pollutions qu'il va provoquer (pollution sonore, atmosphérique et visuelle).

Photos N°10. Urbanisation anarchique.



Source : <https://www.google.dz>

I.2.12. La Pression Démographique.

L'hétérogénéité dans la répartition spatiale de la population révèle la différenciation des potentialités que recèlent les différents secteurs du parc en effet les fortes densités de population sont affichées au nord et les plus faibles sont au sud.

Tab.N°37. Densité des populations dans PNEK.

Commune	Superficie Km2	Population 2012	Densité de population (hab/Km2)
El Tarf	111.4	28097	252.21
Ain Assel	94.8	18088	190.8
Bougous	215.8	11563	53.58
El kala	292.0	30000	102.73
Souarekh	87.4	8444	96.61
Ramel souk	50.0	4618	92.36
El Aioun	45.9	5670	123.52
Berihane	202.5	10170	50.22
Boutheldja	113.5	18803	165.66
Total PNEK	1213	135453	111.66

Source: O.N.S (RGPH.2008).

- Les zones à faibles densités.

Bougous commune totalement incluse dans la PNEK, affiche une densité relativement faible plus de : 53 ha/Km2, avec une population estimée à : 11563 hab en 2012 soit 08.5 % du total parc.

- Les zones à densités moyennes.

Souarekh et Ramel Souk affichent une densité de moins de cent (100 hab /km2),

- Les zones à forte densité.

Ain Assel et el Aioun et el kala sont les plus densément peuplés, pour l'Aioun c'est due à sa proximité de la frontière tunisienne, quant aux deux autres leur situations sur l'axe routier RN 44.

I.2.13. Tourisme balnéaire.

la sur fréquentation des plage lors de la saison estivale a un impact négatif sur les cordon dunaire (stationnement des véhicules sur le haut des plages et piétinement des plaisanciers) et l'amplification de l'érosion côtière et l'accumulation de déchets solides sur les plages et aux abords des forêts.

- Conclusion

L'importance de la dégradation des formations végétales naturelles a de graves incidences sur l'écosystème. Cette dégradation due essentiellement à l'acquisition de nouvelles surfaces agricoles, à l'extension des agglomérations, aux incendies et aux défrichements sous différents prétextes, concerne tous les ensembles du milieu.

d'une manière générale, la superficie moyenne défrichée individuellement est comprise entre 25 ares et 10 ha. (Boughrara).

Les défrichements concernent les forêts de chêne-liège, d'eucalyptus, les aulnaies, les ripisylves, les oliveraies et plusieurs autres formations arbustives et herbacées des zones pâturées, on constate également une régression des surfaces des forêts denses spontanées de la région.

La destruction régulière des formations végétales naturelles fait évoluer celles-ci des stades primaires de la forêt dense aux différents faciès de dégradation et de reconstitution, et souvent à l'invasion des surfaces par l'agriculture. Ainsi, l'impact anthropique reste le facteur principal d'une dégradation qui, en progressant, risque d'exacerber les phénomènes d'ensablement naturel et d'assèchement de certaines zones humides et de conduire à la disparition de sites protégés, comme l'aulnaie de Ain Khia. le développement de l'écotourisme peut constituer une alternative pouvant contribuer à la résolution de ces problèmes, par la sensibilisation la population riveraine sur l'importance de l'aire protégée , les écosystèmes et la biodiversité..

Chap. II. Problématique d'une Gestion Durable.

- Introduction.

En plus des différents problèmes que nous avons cité dans le chapitre précédent, s'ajoutent à ces derniers d'autres problèmes qui sont aussi importants, il s'agit des problèmes liés à la gestion durable du PNEK.

Pendant nos visites au parc, nous avons eu des entretiens avec les différents gestionnaires du parc, sur la gestion du parc et les moyens humains et financiers mis à sa disposition, et les problèmes qu'affrontent les gestionnaires du PNEK.

II.1.Moyens financiers.

Étant un établissement public à caractère administratif, et d'après l'article 17, décret N°83-458 du 23/07/1983, fixant le statut type des parcs nationaux, deux budgets sont alloués au PNEK, budget de financement et budget d'équipement.

- Budget d'équipement.

destiné à la réalisation des projets d'infrastructure de base et travaux d'aménagement au sein des parcs, ce budget est le plus bas si on le compare avec les autres budgets des parcs à travers le territoire national malgré que ce dernier est le plus vaste parc du nord algérien ainsi la moyenne des dépenses annuelles avoisinent (20,14 DA/ha/an).

- Budget de fonctionnement.

La dépense moyenne du parc national d'el kala est estimée à 160,09 DA/ha/an, la plus faible à l'échelle des parcs du nord et elle reste loin de celle du parc de Gouraya par exemple (4.023,65 DA/ha/an).

En analysant les budgets alloués aux différents parcs nationaux du nord de 1986 à 2002, calculés sur la base de toutes les dépenses, on remarque que le PNEK a bénéficié de 20,14 DA/ha/an soit la plus basse dépense, ainsi il est très loin de la moyenne nationale qui est de (473,85 DA/ha/an.). (A.Youbi 2009).

Tab N°38. comparaison des dépenses d'investissement pour quelques pays.

Pays	Année	Superficies des aires protégées	Dépenses en Dollard./ha
Afghanistan	1991	183400	0.31
Algérie	2002	165361	5.62
Arabie saoudite	1991	32399600	0.32
Australie	1994	2119900	13.35
Bahamas	1992	125300	3.23
Belgique	1993	78400	3.09
Botswana	1992	10025000	0.56
Cameroun	1993	2594800	0.13
Canada	1991	19534500	11.04
Cote d'ivoire	1991	1992900	0.76
Danemark	1990	242200	219.51
Ethiopie	1993	3240300	0.05
France	1993	4708800	25.31
Gabon	1993	1817000	0.07
Gambie	1991	57500	0.84
Ghana	1993	1268100	1.57
Guatemala	1994	864400	0.13
Hollande	1996	36000	97.55
Hongrie	1993	190700	34.33
Inde	1994	101100	2.77
Islande	1993	314800	12.59
Maroc	1991	478300	1.38
Namibie	1994	11215900	0.76
Nepal	1994	1502500	0.87
Nigeria	1993	3421800	1.07
Pérou	1996	16497400	0.08
Pologne	1991	2925200	4.21
Qatar	1993	13900	15.02
Tunisie	1995	40800	11.54
USA	1993	69376500	25.60
Yémen	1993	362500	0.27

Source : MATE(2003), Mises en ouvres des mesures générales pour la conervation in situ et ex situ et l'utilisation durable de la biodiversité en algérie annexex Tome 4, p6.

II.2. Moyens humains.

le personnel du parc se compose de deux corps :

- le corps administratif : dont le ratio d'encadrement est égale à : 2,55 / 1000 ha.
- le corps technique : dont le ratio d'encadrement est égale à : 1,80 / 1000ha.

le PNEK a le plus bas ratio, si on le compare aux ratios des parcs nationaux du nord Algérien malgré que ce dernier soit le plus grand en terme de superficie.

- la moyenne nationale calculée est de :

- 0.75 personne/1000 ha pour le corps technique.

- 1.80 personnes/1000ha pour le corps administratif.

en plus de ce manque en moyen humain la non qualification du personnel est constatée au niveau du Pnek.

Tab N°.39. Ratio corps technique et administratif au PNEK.

Année 2002			Superficie du parc	Ratio		
Corps technique	Corps administratif	Total du personnel		Corps technique	Corps administratif	Ratio total
16	37	53	76438	0.2	0.48	0.68

Source : MATE (2003), Mises en oeuvre des mesures générales pour la conservation in situ et ex situ et l'utilisation durable de la biodiversité en algérie annex Tome 4, p6.

Tab N°40. comparaison du ratio pour les aires protégées de quelques pays.(Nbre de personne/100km2).

pays	Année de référence	Superficie Km 2	Corps technique	Corps administratif	Total du personnel	Ratio technicien 1000 km 2	Ratio total 1000 Km2
Algérie	2002	1653,61	125	298	423	75.5	255.8
Bermudes	1996	111	91	12	103	820	928
Bhutan	1994	6606	43	08	51	07	08
Brunei	1995	1036	147	24	171	142	165
Colombie	1995	90988	60	347	407	04	04
Dominique Rep	1995	166	85	10	95	512	572
Honk kong	1996	417	1140	186	1326	2734	3180
Kenya	1996	32726	3842	194	4036	117	123
Malaisie	1994	2658	242	49	291	91	109
Mexique	1994	107061	301	100	401	03	04
Nepal	1994	15025	834	45	879	56	59
Norvege	1995	20677	50	10	60	02	03
Panama	1995	15566	43	08	51	03	03
Seychelles	1995	40	24	02	26	599	649
Trinidad Tobago	1994	269	10	01	11	37	41
Tunisie	1995	408	185	15	200	454	491
Zimbabwe	1997	30158	1995	443	2438	66	81

Source : ibid.

II.3. Différents acteurs impliqués dans la gestion du Parc.

la gestion multisectorielle et le manque de cohérence et de coordination entre les différents acteurs impliqués dans la gestion du PNEK est une contrainte majeure qui freine son développement. En effet, les principales institutions qui sont impliquées dans la gestion du parc :

conservation des forêts, direction de l'environnement, direction des services agricoles, APC el kala, D.U.C.

II.4. Gestion spatiale.

la carte de zonage montre un manque flagrant dans la représentation réelle du terrain en plus il n'est jamais respecté, puisque l'extension urbaine se fait à l'intérieur même du parc, y compris dans la zone tampon des lacs.

II.5. Instruments d'urbanisme.

si on consulte le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) d'el kala, celui-ci propose une extension de la ville d'el kala sur des terres agricoles et dans les forêts, sans prendre en considération de la spécificité du parc, et ce à cause du manque d'assiettes foncières indisponibles pour la réalisation des différents équipements publics y compris le logement ou (l'extension urbaine).

L'élaboration des PDAU se fait dans la plupart des cas par des bureaux d'études techniques (BET) n'ayant plus d'expérience, ils sont désignés à cet effet par la direction d'urbanisme et de construction, après soumission et avoir décroché le marché d'étude, cette dernière ne coopère pas avec le Parc pendant les différentes étapes de l'élaboration du PDAU ou POS, alors que les représentants du Parc doivent être omniprésents dans les différentes étapes de l'élaboration du PDAU ou POS.

en plus le manque flagrant d'un personnel qualifié et spécialisé qui peut défendre les intérêts du Parc, que ce soit pendant la réalisation de ces instruments d'urbanisme ou pendant l'approbation du PDAU et POS, la présence des représentants du parc est obligatoire, or ceci n'est pas toujours le cas, par négligence ou pour d'autres raisons non subjectives.

ces fameux instruments d'urbanisme après être approuvés ne sont ni appliqués ni respectés dans la plupart du temps, des fois pour des choix politiques comme c'est le cas de l'auto route est-ouest.

- Conclusion.

les moyens humains et financiers mis à la disposition du parc ne sont pas proportionnel avec sa grande superficie et sa richesse en écosystèmes et biodiversité, qui ont fait qu'il soit classé aire protégée, en plus de la non qualification et manque d'expérience du personnel, ce qui constitue un vrai handicap pour l'accomplissement des missions de préservation, le parc s'appuie sur les aides alloués par l'état et les institutions internationales et écarte la possibilité d'investissement dans l'écotourisme qui est un secteur pourvoyeur.

Chap.III. Perspectives de développement Écotouristique au PNEK.

- Introduction.

Le Parc National d'EL KALA se place donc parmi les territoires aux plus fortes potentialités touristiques en Algérie. C'est un territoire émergent où l'on peut, en s'appuyant sur les principes de l'écotourisme, mettre à profit une activité économique pour la protection de l'environnement et le bien être de la population locale.

III.1. Les axes de développement de l'écotourisme.

L'écotourisme est une activité très sensible, Il est vu comme menant à la gestion de toutes les ressources de telle sorte que les besoins économiques, sociaux et esthétiques puissent être satisfaits tout en maintenant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la diversité biologique, et les systèmes vivants. »

L'environnement se positionne au centre des attentions de l'écotourisme qui doit contribuer à la préservation et la protection du milieu naturel, des écosystèmes. l'écotourisme n'est qu'un des aspects de l'activité touristique. Cette forme de tourisme est dans son essence même durable, Sa durabilité tient surtout du fait que cette activité s'appuie sur les ressources naturelles, environnementales et sociales de manière responsable pour développer l'activité économique en limitant son impact sur le milieu.

cette activité prend tout son sens lorsque le touriste est sensibilisé à la protection et la préservation de la nature, du respect de la société, des traditions et des cultures. c'est une démarche éducative qui doit être systématique.

en parallèle les populations locales seront également formées à cette gestion environnementale. un des avantages de cette activité économique est de susciter l'intérêt d'une telle démarche auprès des populations en leur proposant des retombées économiques en échange d'une préservation et d'actes plus respectueux envers l'environnement.

dans cette optique et dans le cadre d'une coopération, l'écotourisme peut s'appuyer sur des structures préexistantes de protection de l'environnement. une collaboration accrue et bien menée est favorable à un développement touristique et une préservation optimale du PNEK.

enfin, cette orientation responsabilisera les professionnels pour l'amélioration de leurs produits et de leurs prestations. pour se faire il est important de mettre en avant les avantages d'une telle démarche pour dépasser les simples étiquettes commerciales et promotionnelles et bien appliquer ces principes de bases.

III.2. Proposition de mesure à prendre pour un écotourisme au PNEK.

Nous pouvons dans cet objectif citer :

- maitriser l'urbanisation et réduire ces effets néfastes.
- amélioration l'offre touristique et la qualité des services.
- Préserver les écosystèmes les plus sensibles et les plus fragiles et respect rigoureux du zonage.

l'insertion du PNEK dans le système touristique durable nécessite la contribution de tout les acteurs impliqués, mobiliser les moyens adaptés, et encourager les investisseurs privés par les pouvoirs publics qui doit les accompagner et leur accorder des encouragements fiscaux.

- a)- la formation des personnels en gestion, métiers du tourisme.
- b)- l'insertion des établissements dans les circuits touristiques à proposer aux marchés nationaux et internationaux et dans les supports de promotion et de publicité de la destination Algérie.
- c)- marketing, innovation et la promotion et la communication des produits touristiques offerts par les établissements.

- d)- coordination entre les différents acteurs locaux en liens direct avec le PARC.
- e)- construction de nouveaux hôtels et amélioration de l'hébergement, la restauration et la qualité de la prestation du service touristique.
- f)- formation du personnel qualifié et spécialisé dans le domaine d'écotourisme

III.2.1. Aménagement touristique durable des ZET.

L'étude d'aménagement des deux ZEST Messida et ZET Cap Rosa doivent être concrétisées sur le terrain, puisque les ZET sont une des possibilités de développer un tourisme durable et un écotourisme en particulier.

III.2.2. Traitement des déchets solides.

Réaliser les centres d'enfouissement technique (CET), est indispensable pour la concrétisation des objectifs du développement durable de l'écotourisme dans le PNEK, cela contribuera à réduire significativement les déchets déposés de manière sauvage, cela aura une incidence positive sur l'activité écotouristique.

III.2.3. Réalisation des stations d'épuration des eaux usées.

dans le but d'améliorer la qualité des milieux récepteurs et contribuera ainsi à la durabilité de la destination.

III.2.4. Suivi d'évolution périodique des concessions des plages.

L'état général des plages et leur qualité ainsi que les services qu'elles assurent sont autant de facteurs qui participent à l'attractivité des touristes et des plaisanciers, notamment pendant la saison estivale.

III.3. Les Outils.

Le développement de l'écotourisme s'effectue dans une démarche de gouvernance participative. Le développement local se fait pour et par ces bénéficiaires.

Pour assurer une pérennité il est essentiel d'abord de répondre à une attente des populations.

a)- L'animation.

du territoire passera par l'intégration et l'implication de tous les acteurs du territoire, cette responsabilisation favorisera une démarche participative car les acteurs se sentiront concernés par ce projet, en verront l'intérêt et fourniront des efforts plus conséquents pour parvenir aux objectifs soulevés.

- créer des circuits payants : cette tarification servira notamment aux frais de gestion.
- la gestion des ressources pourra avoir une incidence sur les l'économie.

b)- Le domaine jeunesse, sport et loisir.

le sport dans la pratique d'activités sportives des touristes et la gestion de leurs pratiques.

c)- Le domaine culture.

ce volet est très important dans l'animation touristique. c'est peut être par l'intermédiaire de cette activité que les rencontres entre touristes et locaux sont les plus nombreuses et conviviales, notamment pendant l'organisation de festivals culturels où le partage et les échanges se font le plus simplement et chaleureusement,

d)- le domaine de l'éducation.

- pour la formation aux métiers du tourisme durable et écotourisme.
- pour la sensibilisation à la protection de la nature.
- les domaines planification, aménagements du territoire, urbanisme et habitat pour tout ce qui concerne particulièrement les infrastructures.

les pouvoirs publics doivent être dans la capacité de contrôler le secteur notamment à travers les instruments d'urbanisme.

toujours dans une optique de développement durable des gestions ou conduites de projet seront menées. Cette démarche est composée d'une étude d'opportunité, d'une étude de faisabilité, et enfin d'une étude d'impact.

- l'étude d'opportunité équivaut à déterminer l'intérêt d'un tel projet, le besoin de sa réalisation par rapport aux attentes des populations locales et des impératifs économiques de la zone d'implantation.
- l'étude de faisabilité consiste à connaître ce qui est économiquement et techniquement réalisable, L'étude d'impact correspond à l'appréhension des impacts d'un tel projet sur l'économie, l'environnement et la société concernée par cette démarche.
- l'étude d'impact prend en compte les effets globaux et locaux, immédiats et différés, de l'amont à l'aval de la filière.

pour se faire un état initial des lieux est conseillé, suivi d'une évaluation de la vulnérabilité du milieu naturel et des populations.

la vulnérabilité des milieux sera déterminée à l'aide de la connaissance de leurs capacités de résilience écologique et ainsi nous éviterons de dépasser les limites ou seuils de surfréquentation ou de surexploitation.

enfin, des mesures de précaution, de compensations et de conservations seront définies et mises en œuvre pour compenser les impacts sur le milieu et les sociétés comme par exemple par l'intermédiaire d'écotaxes.

- l'amélioration de l'existant : en fonction des politiques de développement locale et régionale existantes.

III.4. Gestion d'un territoire vaste avec un manque des moyens financiers :

l'un des obstacles majeurs du développement écotouristique du PNEK est : comme on l'a déjà dit est sa gestion. en effet, le PNEK est le plus vaste parc dans l'Algérie qui enregistre un flagrant déficit budgétaire et moyens humains qualifiés, l'état est appelé à dégager des enveloppes financières, former et recruter personnels compétent et de qualifié pour une meilleure gestion du parc.

III.5. La communication et la promotion.

Une motivation pour promouvoir l'activité écotouristique au PNEK, à travers des assises ou réunions qui rassembleront un panel vaste d'acteurs du tourisme, le programme pourra relever les attentes, les idées et les moyens de promouvoir le PNEK.

L'organisation de réunions de concertation, cette spécificité est liée au fait que dans cette démarche les potentialités et les bonnes volontés des acteurs sont mobilisées. la collaboration entre le secteur public et privé appuiera cette action et la rendra plus crédible.

III.6. La formation professionnelle.

ces formations concerneraient la gestion administrative, financière et les techniques d'accueils et de diversifications des activités et prestations proposées.

III.7. L'animation.

l'animation est un élément clé dans l'offre touristique et joue un rôle essentiel dans la satisfaction du client. C'est à travers cette activité que le secteur touristique peut être optimisé et peut favoriser la fidélisation de la clientèle, succès ultime pour une destination.

les atouts de la région sont nombreux, il sera donc judicieux d'intégrer les éléments environnementaux, culturels, historiques et sociaux. Cet objectif est réalisable en intégrant ces activités aux circuits touristiques existants ou en projets. des activités annexes très diversifiées peuvent être incorporées et valorisées. Les activités ayants un fort potentiel sont celles relatant d'une activité humaine ancienne, utilisant des moyens techniques traditionnels et relatant ainsi un passé conservé et transmis à travers les âges.

III.8. La gastronomie.

est une plus value pour l'ensemble des activités. La diversité des aliments, des repas qui en découlent ainsi que les boissons ont un intérêt évident pour l'aspect qualitatif des activités touristiques. Cette démarche intègre la mise en valeurs des produits halieutiques issues de la production locale.

III.9.L'organisation de festivals culturels.

il serait intéressant de coordonner ces festivals avec l'affluence des touristes, notamment pendant les vacances scolaires. des retombées permettraient donc de répéter cette journée voire même assurer des bénéfices aux groupements initiateurs.

L'intérêt d'un tel projet est de coordonner une activité touristique économique et une journée culturelle réunissant les populations locales et assurant une cohésion intergénérationnelle.

III.10. La gestion des déchets.

la production des déchets doit être limitée, pour se faire utiliser le plus possible des produits bio-dégradables ou réutilisables. Les restes de déchets devront être acheminés vers les centres d'enfouissement.

- la sécurité sanitaire des touristes : (hygiène et propreté, qualité des produits).
- la mise à niveau des structures d'accueil : pour le confort des touristes.
- le respect de la législation : en termes d'hébergement et de réglementation foncière.
- l'information touristique : un guide touristique qui rendra plus visible les offres de la région au niveau des touristes mais également auprès des professionnels du secteur.

Chap.IV. diversification des formes de tourisme.

le type de tourisme existant au PNEK est un tourisme balnéaire de masse non contrôlé une réflexion de concertation est nécessaire faisant intervenir (décideurs, opérateurs, populations locales, ONG...), pour élaborer la stratégie la plus appropriée pour le développement un type de tourisme durable.

en effet, la diversité des paysages et l'étendue des espaces naturels dans la région du parc, et la richesse faunistique et florale en font de celui-ci une zone à fort potentiel touristique où peut se développer divers types de tourisms. cette vocation est appelée à être encore exploiter dans un avenir proche.

ce développement doit dans tous les cas de figure tenir compte du fait que l'essentiel des sites et habitats de la région sont d'intérêt stratégique pour de nombreuses espèces animales et végétales. divers types de tourisme durable peuvent être développés au PNEK tels que :

IV.1. Le tourisme balnéaire.

se concentre surtout dans la frange marine, au nord, où se trouve des plages d'exceptionnelle beauté et de renommée nationale telles que :
Plage el-mordjane, plage vieille calle page, plage messida et plage de cap rosa.

IV.2. Ballade en mer.

toujours dans la zone marine d'une rare beauté ayant conservé l'essentiel de sa spécificité, ou des paysages marins présentant une curiosité scientifique et un intérêt touristique.

IV.3.Port de plaisance.

la construction d'un nouveau port vient d'être achevée, le vieux port d'el kala peut être transformé en un port de plaisance, à partir duquel un certain nombre de sports de mer peuvent être développés tels que : surf, planche à voile, sport motorisé sur mer, pêche.

Photo N°.12. Futur Port de Plaisance.



Source: <https://www.google.dz>

IV. 4. Tourisme urbain.

pour découvrir la vieille ville d'el kala, surtout avec la présence d'un port de plaisance et des hôtels en ville, soirées musicales , projections cinématographiques en plein air...ect.

IV.5. Tourisme de thermalisme.

avec l'existence de plusieurs sources thermales que ce soient a l'intérieur du parc ou dans sa périphérie, le tourisme de thermalisme peut se développer.

IV.6. Tourisme de randonnées.

le cordon dunaire peut abriter des circuits pédestres et équestres et les vues panoramiques que peut offrir les balustrades et les postes d'observations,des paysages remarquables représentés par la dune Messida a titre d'exemple.

IV.7. Tourisme écologique.

autour des lacs Tonga, oubeira et mellah : comme ils peuvent faire l'objet de circuits pédestres, équestres, pour l'observation ornithologique et la pratique d'aviron.

IV.8. Tourisme scientifique.

que peut offrir les écosystèmes palustres, étangs d'eau libre et d'eau saumâtre, répisylves et tourbière.

IV.9. Tourisme de découvertes et de détente.

que peut abriter les multitudes belles forêts denses et luxuriantes telles que la forêt de Haddada, la forêt d'el ghorra, et l'arboretum de Tonga.

IV.10. Tourisme culturel.

que peut offrir de nombreux sites archéologiques et historiques. Tel que : El-Kala, Tuniza, Marsa El-Kharaz à partir de la presqu'île, ancienne résidence des corailleurs jusqu'au Bastion de France.

L'existence de produits de terroirs, à savoir les produits artisanaux représentés essentiellement par les bijoux en corail et les garnitures en bruyère.

Gastronomie locale représentée par différents plats culinaires à base de poissons, miel, semoule, beurre et huiles essentielles (lentisque).

Conclusion Générale.

Ce travail a permis de montrer les potentialités, la réalité, les contraintes et les perspectives du développement de l'écotourisme au sein du parc national d'el- kala.

Cependant, il paraît utile aujourd'hui de rappeler que la connaissance sur les formes de tourisme et sur leurs effets induits est très embryonnaire. Il est difficile de connaître avec précision les retombées économiques et sociales de ces types d'activités.

mais, pour le système touristique Algérien, ces pratiques peuvent redéfinir un tourisme plus diversifié et plus équilibré dans l'espace et dans le temps, valorisant davantage les richesses naturelles, mais aussi patrimoniales, historiques et socioculturelles.

ce potentiel devient de plus en plus important, surtout lorsqu'on connaît certaines difficultés du tourisme de masse : aujourd'hui les voyagistes sont souvent incapables de satisfaire la clientèle qui a envie de rencontrer la nature, les cultures etc.

Il s'agit d'un véritable avantage pour le tourisme vert dans le pnek à condition de créer une offre structurée de « produits verts » qui réponde aux exigences de cette clientèle. dans l'avenir, le tourisme dans le parc national pourrait jouer le même rôle que le tourisme saharien qui a apporté une dimension complémentaire au tourisme balnéaire, notamment par le biais de randonnées de découverte des parcs dans leurs milieux naturels.

Bibliographie.

Liste des des tableaux.

N°	Titres	page
1	Pays les plus visités par arrivées de touristes internationaux.(2010).	8
2	Classement des 10premiers pays selon recettes issues du tourisme	9
3	Nombre de touristes dans les pays du Maghreb	10
4	Critères du développement durable	19
5	Zonage du PNEK	40
6	Répartition des occupés selon secteur d'activités par commune	43
7	Taux de chômage par communes	45
8	L'emploi dans les hôtels	46
9	Zones d'expansion touristique	48
10	Fiche Technique de L'Aménagement ZET Messida	50
11	Répartition des relief dans le PNEK	52
12	Principaux oueds dans le PNEK.	54
13	Principales sources du Parc	55
14	Principaux lacs et zones marécageuses	58
15	irrégularité des précipitations mensuelles	66
16	Températures mensuelles moyennes	67
17	Évaluation mensuelle de la vitesse, direction des vents.	68
18	Humidité moyenne mensuelle station d'el- kala	69
19	Bioclimat- El Kala	69
20	Fréquentation des plages	70
21	Répartition d'hôtels dans le territoire du PNEK	72
22	Fréquentation hotelière	73
23	Fréquentation des plages	75
24	Fiche technique du nouveau Port	76
25	Camping	77
26	Principales espèces végétales	83
27	Classification des Principales espèces végétales	84
28	Les espèces animales du PNEK	85
29	classification de la faune du PNEK	86
30	Principaux sites culturels du PNEK	89
31	Situation récapitulative des sites historiques les plus importants	91
32	Superficies forestieres incendiées selon essences.	95
33	Répartition des exploitations agricoles par communes	96
34	Répartition du cheptel par commune. (année2012).	97
35	Occupation du sol en hectares	98
36	Production laguno-lacustre période 2000-2010.	98
37	Densité des populations dans PNEK	102
38	comparaison des dépenses d'investissement pour quelques pays	105
39	Ratio corps technique et administratif au PNEK	106

40	comparaison du ratio pour les aires protégées de quelques pays.	106
----	---	-----

Liste des photos.

N°	Intitulé	page
01	Hôtel Mordjane	71
02	Plage cap rosa	75
03	Ancien port d'el kala	76
04	Cerf de barbarie	84
05	Bastion de France	85
06	Présentation du surpâturage au PNEK	97
07	Décharge sauvage a travers le PNEK	100
08	Décharge sauvage a travers le PNEK	100
09	Décharge sauvage a travers le PNEK	100
10	Urbanisation anarchique	101
11	Gâteau local traditionnel	115
12	Futur Port de Plaisance	117

Liste des cartes.

N°	Titres	page
01	Carte de Situation Géographique Du PNEK	34
02	Carte du Zonage du PNEK	41
03	Carte de Représentation du relief.	53
04	Carte du Réseau hydrographique	56
05	Carte de Présentation des zones humides.	59
06	Carte des unités écologiques du PNEK	65
07	Carte des Principaux sites historiques du PNEK	90
08	Carte du Réseau routier	93

Liste des figures.

N°	Titres	page
01	L'écotourisme face aux autres formes de tourisme	24
02	Répartition de la superficie forestière par essence	64
03	Diagramme ombrothermique de la station d'El Kala	68

Liste des abréviations.

ANDT: Agence Nationale pour le Développement Touristique.
CDB: Convention sur la Diversité Biologique.
CET: Centre d'Enfouissement Technique.
CL: Collectivité Locale.
CNDRB: Centre National de Développement des Ressources Biologiques.
CNERU: Centre National de Recherche en Urbanisme.
CNFE: Centre National des Formations pour l'Environnement.
CNL: Commissariat National du Littoral.
DEW: Direction de l'Environnement de Wilaya.
DGE: Direction Générale de l'Environnement.
DGF: Direction Générale des Forêts.
DHW : Direction Hydraulique de Wilaya.
ECAT: Evaluation de la Capacité d'Accueil Touristique.
EIE: Etude d'Impact sur l'Environnement.
ET: Etablissement Touristique.
GIZC: Gestion Intégrée des Zones Côtières.
MATET: Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme.
MEDPOL: Programme Méditerranéen de lutte contre les pollutions marines.
MPRH: Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques.
OMT: Organisation Mondiale du Tourisme.
ONAT: Office National du Tourisme.
ONEDD: Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable.
ONG: Organisation Non Gouvernement.
PAW : Plan d'aménagement touristique de Wilaya.

Références Bibliographiques

Ouvrages.

- Cote Marc, Guide d'Algérie – paysages et patrimoine - Ed Média – plus, Constantine, 2006. ISBN : 9961-922-16-6.402p.
- Cote Marc, l'Algérie, Ed Média- plus, Constantine, 2005, ISBN : 9961-922-35-2.248p.
- Larcher jean luc, Gelgon thiery, Aménagement des espaces verts urbains et du paysage rural ; 3eme édition, ISBN 274306-0425-8 (3eme édition ,2000).501p.
- Alloui- Ami Moussa, L. cours d'aménagement touristique, .(2011). OPU/124-2011 .
Honey,M. ecotourisme et developpement durable. .(1999).

Articles internet.

- Activités touristique dans un espace fragile. Khaled Brahamia et Ali. SEMOUK. El-Tawassol n°26 / Juin 2010.
- Les Potentialités Touristiques du Parc National D'El Kala. Wassila Berrebib. pnek2002@yahoo.fr.
- Nouvelle politique pour la relance du secteur touristique en Algérie: quelle stratégie ? Dr. Sahel sidi Mohamed & Mme Kerris Bahidja Cherifa. h sahel@yahoo.fr.
- Le Tourisme en Algérie (de 1880 aux Années 1940) : une histoire à écrire. Arnaud BERTHONNET. Université de Paris IV Sorbonne. Revue Tourisme Mai 2006 Pour Une histoire du tourisme au Maghreb (XIXème - XXème siècles).
- Parc National d'El KALA Etude socio-économique du PNEK. Bouazouni Omar. Octobre 2004.
- La Gouvernance Locale des Aires Protégées et des espaces dédiés a la Conservation de la Biodiversité. Dominique Julie La Bruyere. Rapport Final Septembre 2008.
- La dimension conflictuelle de la valorisation touristique d'un espace naturel protégé : le cas du Mont Orfo. Téoros Tourisme et attractivité. 26-2 (2007).
- développement de stratégie pour un tourisme durable dans les nations Méditerranéenne. Rapport. Samir grimes.
- Evolution, Formes et Impacts de l'activité touristique Pour un tourisme durable. Thème de communication. Pr M. Belattaf & A. Mouloud.Faculté des Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales.Laboratoire d'Economie & Développement – LED . email : matoukb@yahoo.fr, mouloudabdenour@yahoo.fr.
- Identification et Suivi des Paysages et de leur Biodiversité dans la Wilaya d'El Tarf à

Partir des images Landsat, Spot et Aster. Ahmed Bougherara.
ahmedbougherara@yahoo.fr.

- Le tourisme littoral en Méditerranée Tendances et perspectives face au changement climatique. Alexandre MAGNAN (Iddri).www.iddri.org.
- Schéma Directeur d'Aménagement Touristique. SDAT 2025.livre1.le diagnostic : Audit du tourisme Algérien. Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme.
- L'aménagement touristique durable du territoire. Vincent VLES. Université de Pau et des Pays de l'Adour - U.M.R. C.N.R.S.n° 5603 « Société, Environnement, Territoire » - octobre 2005.

Documents relatifs aux organismes nationaux.

- PAW(2011), - T.A.D - CONSULT – Territoire. Aménagement. Développement Bureau d'Ingénierie et d'études Techniques. Rapport final. Kouba, Alger.
- L'Amorçage du SDAT pour la mise en tourisme de l'algerie
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, plan d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD) partie III ; janvier 2002.
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, plan d'action et stratégie nationale pour sur la biodiversité, mise en œuvre des mesures générales pour la conservation in situ et ex situ et l'utilisation durable de la biodiversité en Algérie, 2003 tome I.
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, plan d'action et stratégie nationale pour sur la biodiversité, tome II
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, plan d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD) partie III ; janvier 2002.
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement,(2003),mise en œuvre des mesures générales pour la conservation in situ et ex situ et l'utilisation durable de la biodiversité en Algérie, annexes tome IV
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement,(2003),mise en œuvre des mesures générales pour la conservation in situ et ex situ et l'utilisation durable de la biodiversité en Algérie, annexes tome V
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement 2003.
- Ministère de l'agriculture et du développement durable, direction générale des forêts, atlas des zones humides algérienne d'importance internationale.2004.<http://www.dgf.org.dz/zones-humides/ressources/atlas4.pdf>.

- Samir grimes ; plan de gestion de l'air marine du parc national d'el kala med mpa/pnue/pamcarasp, Ministère de l'agriculture et du développement durable, direction générale des forêts, projet régional pour le développement d'aires protégées marines et cotiers dans la région méditerranée (projet Med MPA) mai 2005. <http://medmpa.rac-spa.org/pdf/rapport/algerie/a.pdf>.
- Direction de l'aménagement et de l'aménagement du territoire, annuaire statistique de la wilaya d'el tarf 2005.
- Direction générale des forêts (2006) ; atlas des parcs nationaux algériens.
- PNEK 2007, rapport des décharges sauvages au niveau du PNEK.
- Direction de planification et du suivi de budget, annuaire statistique de la wilaya de tarf 2008.
- Ministère de l'aménagement du territoire de l'environnement et du tourisme, schémas directeur d'aménagement touristique (SDAT 2025), Livre 1, le diagnostic : Audit du tourisme algérien.
- Ministère de l'aménagement du territoire de l'environnement et du tourisme, schémas directeur d'aménagement touristique (SDAT 2025), Livre 2,
- Ministère de l'aménagement du territoire de l'environnement et du tourisme, schémas directeur d'aménagement touristique (SDAT 2025), Livre 3
- Ministère de l'aménagement du territoire de l'environnement et du tourisme, schémas directeur d'aménagement touristique (SDAT 2025), Livre 4.
- Ministère de l'aménagement du territoire de l'environnement et du tourisme, schémas directeur d'aménagement touristique (SDAT 2025), Livre 5.
- Ministère de l'aménagement du territoire de l'environnement et du tourisme(2008), la mise en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT).2025, Rapport de synthèse.

Sites internet.

- Ministère de l'aménagement du territoire de l'environnement et du tourisme. <http://www.matet.dz>
- office national du tourisme, Ministère de l'aménagement du territoire de l'environnement et du tourisme. <http://www.ont-dz.org>.
- Le parc national des Cévennes <http://www.cévennes.com/parcnat.htm>.
- magazine futura –sciences <http://www.futura–sciences.com.fr>

- type d'espaces protégés français
<http://www.espace-nature.net>

Autres sites internet.

- <http://www.assisesdutourisme.dz>
- <http://www.algeriantourism.com>
- <http://www.algérie-monde.com>
- <http://www.dgf.org.dz>
- <http://www.europarc.org/international/sources/IUCN-d.fdf>
- <http://www.wikipédia.org/wiki/parcnational>
- pnek2002@yahoo.fr.

Mémoires.

- Ouelmouhoub Samir ; gestion multi usage et conservation du patrimoine forestier : Cas des subéraies du parc d'el kala ; institut agronomique méditerranéen de Montpellier ; CIHEAM-IAMM 2005.
- Youbi Ahlem, politiques publiques et aires protégées paysage-patrimoine, outils de gestion du parc national d'el kala ? thèse de Magister, Institut d'architecture, Université d'Annaba, 2009.
- Rizi hayet, caractérisation de la population touristique du parc national d'el kala, thèse de magister, Institut d'aménagement, université de Annaba, 2013.
- Chafai kais, Nouacer adel, Perspective de développement touristique dans une zone rurale (cas de la région d'el kala), mémoire d'ingénieur d'état en aménagement rural, Institut d'aménagement, université d'Annaba, 2001.
- Amiri ebdelkrim, tanca bilel, mefrouche amar, impact de l'autoroute est-ouest sur le Parc national d'el kala, mémoire d'ingénieur d'état en aménagement rural, Institut d'aménagement, université de Annaba, 2009.